

Rapports

Rapport financier

42	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
54	Déclaration du Conseil d'Administration
54	Rapport du commissaire
56	Comptes annuels consolidés
118	Information aux actionnaires
124	Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non-consolidés) préparés en concordance avec les normes comptables belges
126	Glossaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse basée à Leuven, Belgique. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant que société réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, Anheuser-Busch InBev s'appuie sur un portefeuille de presque 300 marques comprenant les marques phares mondiales Budweiser®, Stella Artois® et Beck's®, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe® et Hoegaarden®, ainsi que des fortes 'perles locales', comme Bud Light®, Skol, Brahma®, Quilmes®, Michelob®, Harbin®, Sedrin®, Cass®, Klinskoye®, Sibirskaya Korona®, Chernigivske® et Jupiler®, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le brasseur de la marque mondiale Corona®. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'Anheuser-Busch InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, établie à St. Louis aux Etats-Unis en 1860. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses 120 000 collaborateurs basés dans des opérations dans plus de 30 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. Sur une base pro forma pour 2008, la société combinée aurait généré des produits de 26,5 milliards d'euros. Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.ab-inbev.com.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Plusieurs acquisitions, cessions et joint-ventures ont influencé notre bénéfice d'exploitation et notre situation financière durant ces deux dernières années.

Le 18 novembre 2008, InBev annonçait avoir finalisé son acquisition d'Anheuser-Busch, suivant l'approbation des actionnaires des deux sociétés. A partir de cette date, les résultats d'Anheuser-Busch sont inclus dans les résultats d'Anheuser-Busch InBev. Le regroupement donne naissance au leader mondial de la bière et à l'une des cinq plus grandes sociétés mondiales de biens de consommation. InBev a changé son nom en Anheuser-Busch InBev, reflétant l'héritage et les traditions d'Anheuser-Busch. La société négocie, à compter du 20 novembre 2008, sous le nouveau symbole boursier ABI sur la bourse Euronext de Bruxelles. Anheuser-Busch est devenue une filiale à 100 % d'Anheuser-Busch InBev; elle a conservé son siège administratif à St. Louis, MO. St. Louis est également devenu le siège administratif nord-américain de la société fusionnée.

Pour des plus amples détails sur l'acquisition d'Anheuser-Busch et sur les acquisitions et cessions d'autres filiales et sur l'achat des intérêts minoritaires, veuillez consulter annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales* et annexe 14 *Goodwill*.

Dans le reste de ce document, nous référons à Anheuser-Busch InBev comme 'AB InBev' ou 'la société'.

Données financières clés

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans nos produits et charges opérationnels ainsi que les données principales de notre flux de trésorerie.

Millions d'euros	2008	%	2007	%
Produits¹	16 102	100,0	14 430	100,0
Coûts des ventes	(7 122)	44,2	(5 936)	41,1
Marge brute	8 980	55,8	8 494	58,9
Frais de distribution	(1 854)	11,5	(1 713)	11,9
Frais commerciaux et de marketing	(2 396)	14,9	(2 134)	14,8
Frais administratifs	(1 006)	6,2	(990)	6,9
Autres produits/(charges) d'exploitation	298	1,8	263	1,8
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	4 022	25,0	3 920	27,2
Eléments non-récurrents	(405)	2,5	374	2,6
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	3 617	22,5	4 294	29,8
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 711	10,6	1 863	12,9
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 288	8,0	2 198	15,2
Amortissements et dépréciations	(1 311)	8,1	(1 030)	7,1
EBITDA normalisé	5 334	33,1	4 992	34,6
EBITDA	4 928	30,6	5 324	36,9

Chaque fois qu'il est cité dans le présent document, le terme 'normalisé' renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Millions d'euros	2008	2007
Activités opérationnelles		
Bénéfice	2 099	3 048
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	3 290	2 135
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	5 389	5 183
Changement du fonds de roulement	544	270
Contributions aux plans de pension et utilisation des provisions	(332)	(363)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(1 412)	(1 026)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 189	4 064
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(1 640)	(1 440)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise et achats d'intérêts minoritaires	(40 500)	(920)
Autre	(24)	2
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(42 164)	(2 358)
Activités de financement		
Dividendes payés	(2 088)	(769)
Acquisition d'actions de trésorerie	(539)	(600)
Emissions d'emprunts	35 142	366
Remboursement de capital	6 337	84
Autre	(431)	(51)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	38 421	(970)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	446	736

1 Le chiffre d'affaires net moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés à nos clients.

Performance financière

AB InBev au niveau mondial	Pro-forma 2007	Scope ¹	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes totaux (milliers d'hectolitres)	285 644	(1 023)	-	99	284 719	-
Produits	15 576	(49)	(235)	810	16 102	5,2 %
Coûts des ventes	(6 705)	19	116	(551)	(7 122)	(8,3) %
Marge brute	8 871	(31)	(119)	259	8 980	2,9 %
Frais de distribution	(1 787)	2	44	(113)	(1 854)	(6,4) %
Frais commerciaux et de marketing	(2 274)	17	48	(188)	(2 396)	(8,4) %
Frais administratifs	(1 133)	55	(2)	73	(1 006)	6,9 %
Autres produits/charges d'exploitation	255	(6)	(6)	55	298	20,2 %
EBIT normalisé	3 933	38	(35)	86	4 022	2,1 %
EBITDA normalisé	5 091	54	(51)	239	5 334	4,6 %
Marge EBITDA normalisé	32,7 %				33,1 %	(15) bp

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion du Conseil d'Administration, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Vu la nature évolutive de l'opération réalisée avec Anheuser-Busch, nous présentons les volumes et résultats consolidés pour 2007 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base pro-forma : en incluant les chiffres pro-forma d'Anheuser-Busch pour les six dernières semaines de 2007 et ces résultats sont considérés pour le calcul de la croissance interne. Le bénéfice, le tableau de flux de trésorerie et le bilan sont présentés sur une base non pro-forma.

Tant du point de vue comptable que du point de vue de gestion, AB InBev est constituée en sept zones. Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch, les activités de Anheuser-Busch ont été rapportées selon leur présence géographique, de la façon suivante : les activités brassicoles américaines et Modelo dans la zone Amérique du Nord, les activités au Royaume-Uni dans la zone Europe de l'Ouest, Harbin, les activités Budweiser en Chine et Tsingtao dans la zone Asie-Pacifique et les exportations, les activités américaines de divertissement et d'emballage dans la zone Sociétés Holding et Exportations Globales.

En 2008, nous avons enregistré une croissance de l'EBITDA de 4,6 %, alors que notre marge EBITDA a perdu 15 point de base pour terminer l'année à 33,1 %. Depuis la création d'InBev en 2004, la progression de notre marge EBITDA a été la suivante : 24,7 % en 2004, 28,6 % en 2005, 31,9 % en 2006, 32,7 % en 2007, en incluant les chiffres pro-forma d'Anheuser-Busch pour les 6 dernières semaines de 2007, pour atteindre 33,1 % en 2008.

Les volumes consolidés ont dans l'ensemble stagné, les volumes de nos propres bières affichant une baisse de 0,3 % et les volumes de boissons non alcoolisées augmentant de 4,9 %. Soulignons que nos marques prioritaires ont affiché une croissance de 2,6 %. Nos marques prioritaires sont les marques qui détiennent le potentiel de croissance le plus élevé dans chaque segment consommateur important et pour lesquelles nous investissons le plus en termes de marketing.

Notre produit a affiché une hausse de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat a principalement été atteint grâce aux initiatives prises en matière de gestion des prix et des revenus, les volumes du secteur étant faibles sur l'ensemble de nos marchés.

Au cours de l'exercice de 2008, nos coûts des ventes (CdV) totaux ont enregistré une hausse de 8,3 % de manière générale, et de 9,1 % par hectolitre (excluant les activités de divertissement et d'emballage aux Etats-Unis) en raison des pressions inflationnistes et des pressions sur les prix des matières premières. En 2008, nous avons constaté les effets combinés d'une croissance des volumes inférieure au niveau escompté dans les zones présentant des CdV/hl inférieurs à la moyenne, en particulier en Amérique latine Nord et en Europe centrale et de l'Est, et de la dilution des coûts fixes industriels sur des volumes inférieurs au niveau escompté.

Etant donné que les objectifs n'ont pas été atteints en 2008, le CEO (Directeur Général) ainsi que la plupart des membres de notre executive board of management ne recevront pas de bonus cette année. Ceci est un exemple concret de la culture qui encourage le développement du sentiment de propriété (ownership culture) en laquelle nous croyons chez AB InBev - à savoir que les mesures d'intéressement des cadres doivent être en accord total avec les intérêts des actionnaires.

2008 fut toutefois une année mémorable pour nous tous. Le regroupement entre Anheuser-Busch et InBev a été non seulement une opération sans précédent qui a réorganisé le secteur brassicole, mais a permis également de créer une société de biens de consommation de classe mondiale qui se positionne parmi les plus grandes du monde en termes de ventes et d'EBITDA.

¹ Voir glossaire.

Volumes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos volumes des ventes par zone et les commentaires sous-jacents sont basées sur des chiffres de croissance interne. Les volumes de 2008 incluent les volumes d'Anheuser-Busch pour la période du 18 novembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2008. Les volumes de 2007 sont des volumes pro-forma et incluent les volumes d'Anheuser-Busch pour la période comparative de 2007. Les volumes n'incluent pas seulement les marques et les licences que nous possédons, mais aussi les marques de tiers que nous brassons en tant que sous-traitant et les produits de tiers que nous vendons à travers notre réseau de distribution, particulièrement en Europe de l'Ouest. Les volumes vendus via nos activités d'exportation sont mentionnés séparément. Notre part pro-rata des volumes de Modelo et Tsingtao n'est pas inclus dans les volumes rapportés.

En 000 hl	Pro-forma 2007	Scope ¹	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Amérique du Nord	25 734	83	788	26 605	3,1 %
Amérique latine Nord	100 877	(323)	965	101 519	1,0 %
Amérique latine Sud	30 524	-	3 174	33 698	10,4 %
Europe de l'Ouest	36 308	(850)	(1 705)	33 753	(4,8) %
Europe centrale et de l'Est	49 137	-	(2 994)	46 142	(6,1) %
Asie-Pacifique	38 299	-	38	38 337	0,1 %
Activités d'exportation et sociétés holding	4 765	68	(167)	4 666	(3,4) %
Niveau mondial	285 644	(1 023)	99	284 719	-

Les volumes consolidés de 2008 sont restés stables. Les volumes des propres bières d'AB InBev ont diminué de 0,3 %, restant légèrement supérieurs aux volumes de bière globaux (baisse de 0,8 %), en conséquence de notre attention continue à augmenter les volumes de nos propres marques.

Nos marques prioritaires, c'est-à-dire celles dont le potentiel de croissance est plus élevé dans chaque segment consommateur important, ont enregistré de bons résultats. Au cours de l'exercice 2008, elles ont surpassé de manière significative les ventes totales et les ventes de nos propres bières, avec une croissance des volumes de 2,6 % malgré un climat difficile.

Nos marques mondiales Stella Artois et Beck's ont enregistré une croissance de 0,3 % en 2008. Stella Artois a réalisé une croissance à deux chiffres au Canada, en Argentine et aux Etats-Unis, atténuée par de faibles volumes sur d'autres marchés. La performance de Beck's a été positive dans de nombreux pays comme le Royaume-Uni et l'Allemagne, mais la marque a subi une perte de volumes aux Etats-Unis.

Nous avons poursuivi nos investissements dans le développement des marques, en augmentant nos dépenses dédiées au marketing et aux ventes, ce qui s'est reflété dans la hausse des frais commerciaux de 8,4 % en 2008. Nous avons intensifié la rénovation et l'innovation de nos produits, ce qui a permis d'améliorer davantage les résultats de nos marques prioritaires. Notre innovation Stella Artois 4 %, lancée au troisième trimestre de 2008, a affiché d'excellents résultats au quatrième trimestre et a contribué à la première hausse de part de marché de la marque Stella Artois au Royaume-Uni depuis 2003.

Les volumes des boissons non alcoolisées ont augmenté de 4,9 % au cours de 2008.

Amérique du Nord : nos volumes totaux ont augmenté de 3,1 % au cours de 2008, incluant les volumes de bière d'Anheuser-Busch aux Etats-Unis à partir du 18 novembre 2008, ainsi que dans la base de comparaison 2007, ce qui donne ainsi un juste aperçu de la performance interne sous-jacente de notre société fusionnée nord-américaine. Au Canada, les volumes de nos propres bières ont enregistré pour 2008 une hausse de 1,1 % et nos marques, en particulier Budweiser et Bud Light, ont réalisé de bons résultats. Les importations au Canada ont maintenu leurs volumes élevés, avec Stella Artois en tête. Le lancement de l'extension de gamme Stella Artois Légère a encouragé une croissance à deux chiffres et a permis d'améliorer la santé de la marque Stella Artois. En outre, nous avons gagné 0,2 point de part de marché dans le pays, grâce à des hausses de part de marché réalisées au Québec et dans la région des Prairies. Depuis le 18 novembre 2008, les volumes de bière locale pour les Etats-Unis ont enregistré une croissance des volumes de livraison aux grossistes interne de 4,9 % par rapport à la même période en 2007. Durant 2008, les livraisons aux grossistes de bière locale américaine ont augmenté de 1,6 %, réalisant ainsi une croissance plus élevée que le secteur, ce qui a engendré une hausse de part de marché en termes de livraison aux grossistes de 0,5 point. Cette hausse de part de marché a été stimulée par un retour à la normale des niveaux de stock des grossistes en fin d'année et le succès de l'introduction de Bud Light Lime. Les ventes aux détaillants (VAD) de bières locales américaines ont augmenté de 1,1 %, et la part de marché des VAD a enregistré une croissance de 0,2 point, stimulée par de fortes hausses dans les segments des supermarchés/hypermarchés. Outre cela, la performance en termes de part de marché a progressé dans toutes les principales chaînes de détaillants au cours du second semestre 2008. Les volumes de livraison aux grossistes de nos importations européennes aux Etats-Unis ont diminué de 1 % au cours de 2008. Toutefois, les livraisons aux grossistes de Stella Artois ont maintenu leur forte croissance et ont affiché une hausse de 17,8 % au cours de 2008, alors que les VAD de Stella Artois étaient supérieures de 26,7 % à l'année dernière.

Amérique latine Nord : les volumes en Amérique latine Nord étaient en hausse de 1,0 % au cours de 2008, ceux des bières restant stables et ceux des boissons non alcoolisées enregistrant une hausse de 3,6 %. Au Brésil, les volumes de bière pour 2008 ont affiché une hausse de 0,2 % étant donné que les conditions météorologiques continuaient d'être plus froides et plus humides par rapport à la même période de 2007. De plus, l'inflation alimentaire a multiplié par deux le niveau de hausse des prix générale appliquée aux consommateurs, faisant ainsi pression sur les dépenses des consommateurs. En 2008, en raison des hausses de prix et du comportement offensif des concurrents concernant le prix des canettes, notre part de marché pour l'exercice s'élevait à 67,5 %, soit une baisse de 0,3 point par rapport à l'année précédente. La performance de Stella Artois montre son potentiel au sein de ce pays, avec une croissance de 39,8 % en 2008 sur une base encore limitée. Notre secteur des boissons non alcoolisées au Brésil a affiché une croissance des volumes de 2,8 % au cours de 2008, accompagnée d'une solide performance en termes de part de marché dans le pays tout au long de 2008.

1 Voir glossaire.

Amérique latine Sud : La zone Amérique latine Sud a affiché une forte croissance des volumes de 10,4 % au cours de 2008, les bières enregistrant une hausse de 11,5 % et les boissons non alcoolisées, de 8,7 %. En Argentine, les volumes de nos propres bières pour 2008 ont enregistré une croissance de 11,4 %, ce qui est supérieur à la croissance du secteur. Notre performance solide est le résultat de notre concentration sur le segment des bières de luxe, ainsi que des initiatives réussies en matière de marketing et d'innovation concernant nos marques prioritaires. 2008 fut une bonne année en termes de croissance de part de marché en Argentine, avec une hausse de 1,9 point par rapport à l'année précédente. Stella Artois est la principale marque de bière internationale en Argentine et a enregistré une croissance de presque 60 % en 2008. Les volumes des boissons non alcoolisées pour 2008 ont affiché une hausse de 8,2 % en Argentine soit une croissance plus rapide que celle du secteur, et ont enregistré une forte croissance de part de marché au cours de 2008.

Europe de l'Ouest : les volumes de nos propres bières pour 2008 ont diminué de 1,3 % en raison de la faiblesse du secteur, en particulier au Royaume-Uni et en Belgique. Une forte baisse continue enregistrée par les produits hors marque de moindre valeur, en parfaite cohérence avec notre objectif de dériver de la valeur à partir de notre propre portefeuille de marques, a entraîné une baisse des volumes totaux rapportée de 4,8 % au cours de 2008. En 2008, la plupart des pays ont augmenté leur part de marché par rapport à l'année précédente. L'Allemagne demeure un parfait exemple du succès de notre stratégie de développement des marques en Europe de l'Ouest. Les ventes de nos propres bières ont augmenté de 3,5 %, ce qui nous a permis d'accroître notre part de marché de 0,4 point, malgré une baisse continue enregistrée par le secteur. Cela est principalement dû à notre décision de réduire la production des marques de tiers, pour nous concentrer plutôt sur nos propres marques. En Belgique, les volumes de nos propres bières pour 2008 ont affiché une baisse de 3,8 %, à cause du mauvais climat général qui a touché le secteur. Globalement, malgré le ralentissement du secteur, nous avons gagné 0,2 point de part de marché au cours de 2008. Au Royaume-Uni, les volumes de nos propres bières ont diminué de 2,7 % au cours de 2008. Nous avons toutefois gagné 0,4 point de part de marché pendant 2008, dont 0,2 point grâce à la famille Stella Artois, augmentant ainsi pour la première fois notre part de marché depuis 2003. Cela démontre le potentiel de la marque et est le résultat de nos activités ciblées. Le lancement de Stella Artois 4 % a renforcé les volumes de la famille Stella Artois, ne concurrençant que légèrement la marque Stella Artois traditionnelle. La famille Beck's a également réalisé une performance impressionnante, avec une forte croissance à deux chiffres de Beck's Pils et de Beck's Vier.

Europe centrale et de l'Est : la baisse des volumes de 6,1 % enregistrée pour l'exercice 2008 en Europe centrale et de l'Est est en grande partie attribuable aux diminutions continues de volumes des marques les moins rentables en Russie et en Ukraine, ainsi qu'au ralentissement du secteur. L'attention accrue prêtée à la croissance de part de marché des marques à marge supérieure et des marques de luxe n'a pas encore totalement compensé le déclin des marques meilleur marché, mais nous commençons à constater quelques signes précurseurs de reprise, en particulier en Ukraine. En Russie, les volumes de bière pour 2008 ont enregistré une baisse de 12,4 % à cause des faibles volumes du secteur et des pertes de part de marché dans les segments bon marché et de prix. Toutefois, nous avons poursuivi nos efforts visant à augmenter la part de marché des marques à marge supérieure et de luxe telles que Siberian Crown et Klinskoye, lesquelles ont affiché des volumes positifs au cours de 2008. En Ukraine, les volumes de bières pour 2008 ont diminué de 0,7 % : ce résultat est également expliqué par notre concentration sur les marques à marge supérieure et de luxe comme Chernigivske, laquelle est devenue la marque numéro un du pays à la fin de l'année. Nous avons perdu 0,4 point de part de marché en Ukraine au cours de 2008, bien que nous ayons constaté une amélioration de plus d'un point entre décembre 2007 et décembre 2008.

Asie-Pacifique : en 2008, les volumes ont augmenté de 0,1 % en Asie-Pacifique, la forte croissance des volumes enregistrée en Corée ayant été atténuée par une légère baisse des volumes en Chine. En Chine, les volumes ont enregistré une baisse de 1,2 % au cours de 2008 et les données du marché indiquent que le secteur était faible en 2008. L'activité de Harbin a enregistré une croissance interne des volumes de 7,9 % pendant les six semaines qui ont suivi le 18 novembre 2008 par rapport à la même période de 2007, laquelle a été atténuée par une baisse des volumes de 1,8 % dans le Sud-Est de la Chine. Sur une base pro forma annuelle, l'activité de Harbin a affiché une croissance des volumes de 4,7 %. Les volumes de nos propres bières en Corée du Sud ont augmenté de 6,1 % au cours de 2008, ce qui est environ deux fois plus rapide que les résultats du secteur, permettant ainsi de gagner 1,2 point de part de marché. La marque Cass a enregistré une croissance de 11,9 % au cours de 2008. Pendant les deux dernières années, la marque Cass a augmenté sa part de marché de 6,2 points. Outre une bonne performance des volumes, la Corée du Sud a également affiché une forte croissance en termes de rentabilité au cours des deux dernières années.

Activités opérationnelles par zone

Les tableaux ci-dessous donnent un résumé des performances de chaque zone géographique.

AB InBev au niveau mondial	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	285 644	(1 023)	-	99	284 719	-
Produits	15 576	(49)	(235)	810	16 102	5,2 %
Coûts des ventes	(6 705)	19	116	(551)	(7 122)	(8,3) %
Marge brute	8 871	(31)	(119)	259	8 980	2,9 %
Frais de distribution	(1 787)	2	44	(113)	(1 854)	(6,4) %
Frais commerciaux et de marketing	(2 274)	17	48	(188)	(2 396)	(8,4) %
Frais administratifs	(1 133)	55	(2)	73	(1 006)	6,9 %
Autres produits/charges d'exploitation	255	(6)	(6)	55	298	20,2 %
EBIT normalisé	3 933	38	(35)	86	4 022	2,1 %
EBITDA normalisé	5 091	54	(51)	239	5 334	4,6 %
Marge EBITDA normalisé	32,7 %				33,1 %	(15) bp

Amérique du Nord	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	25 734	83	-	788	26 605	3,1 %
Produits	2 433	8	71	203	2 715	8,4 %
Coûts des ventes	(1 025)	4	(62)	(96)	(1 179)	(9,5) %
Marge brute	1 408	12	9	107	1 536	7,6 %
Frais de distribution	(336)	(7)	7	(12)	(348)	(3,4) %
Frais commerciaux et de marketing	(311)	4	(7)	4	(311)	1,2 %
Frais administratifs	(216)	79	(9)	34	(112)	26,5 %
Autres produits/charges d'exploitation	14	-	-	(16)	(3)	(120,0) %
EBIT normalisé	558	87	-	117	763	17,8 %
EBITDA normalisé	706	95	6	126	933	15,6 %
Marge EBITDA normalisé	29,0 %				34,4 %	255 bp

Amérique latine Nord	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	100 877	(323)	-	965	101 519	1,0 %
Produits	4 904	(9)	54	234	5 182	4,8 %
Coûts des ventes	(1 664)	(6)	(13)	(97)	(1 781)	(5,9) %
Marge brute	3 239	(15)	41	137	3 402	4,2 %
Frais de distribution	(551)	-	(4)	(64)	(619)	(11,7) %
Frais commerciaux et de marketing	(491)	-	(4)	(72)	(567)	(14,7) %
Frais administratifs	(256)	(19)	(2)	(4)	(282)	(1,6) %
Autres produits/charges d'exploitation	121	29	2	(11)	140	(7,4) %
EBIT normalisé	2 062	(6)	33	(14)	2 074	(0,7) %
EBITDA normalisé	2 318	(6)	36	46	2 394	2,0 %
Marge EBITDA normalisé	47,3 %				46,2 %	(127) bp

Amérique latine Sud	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	30 524	-	-	3 174	33 698	10,4 %
Produits	1 003	-	(43)	295	1 254	29,4 %
Coûts des ventes	(425)	-	24	(128)	(529)	(30,0) %
Marge brute	578	-	(20)	167	726	28,9 %
Frais de distribution	(82)	-	5	(21)	(98)	(25,5) %
Frais commerciaux et de marketing	(118)	-	5	(17)	(129)	(14,1) %
Frais administratifs	(44)	-	2	(6)	(49)	(14,7) %
Autres produits/charges d'exploitation	(11)	-	-	19	8	173,6 %
EBIT normalisé	323	-	(8)	142	457	44,1 %
EBITDA normalisé	405	-	(11)	153	546	37,9 %
Marge EBITDA normalisé	40,3 %				43,5 %	264 bp

Europe de l'Ouest	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	36 308	(850)	-	(1 705)	33 753	(4,8) %
Produits	3 480	(50)	(154)	(60)	3 217	(1,7) %
Coûts des ventes	(1 634)	27	103	(7)	(1 511)	(0,4) %
Marge brute	1 847	(23)	(51)	(66)	1 706	(3,6) %
Frais de distribution	(406)	9	17	(20)	(401)	(5,0) %
Frais commerciaux et de marketing	(673)	23	25	(12)	(638)	(1,9) %
Frais administratifs	(237)	(9)	4	9	(233)	3,6 %
Autres produits/charges d'exploitation	(71)	(34)	(5)	13	(98)	14,8 %
EBIT normalisé	460	(35)	(10)	(77)	337	(17,3) %
EBITDA normalisé	771	(38)	(20)	(72)	642	(9,6) %
Marge EBITDA normalisé	22,2 %				19,9 %	(172) bp

Europe centrale et de l'Est	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	49 137	-	-	(2 994)	46 142	(6,1) %
Produits	2 198	-	(85)	96	2 209	4,3 %
Coûts des ventes	(1 013)	-	50	(183)	(1 145)	(18,0) %
Marge brute	1 186	-	(35)	(87)	1 064	(7,3) %
Frais de distribution	(292)	-	9	6	(277)	1,9 %
Frais commerciaux et de marketing	(392)	-	13	(68)	(446)	(17,4) %
Frais administratifs	(131)	2	2	8	(119)	6,0 %
Autres produits/charges d'exploitation	(69)	-	-	(21)	(89)	(30,2) %
EBIT normalisé	302	2	(10)	(162)	132	(53,4) %
EBITDA normalisé	520	2	(17)	(119)	386	(22,7) %
Marge EBITDA normalisé	23,6 %				17,5 %	(615) bp

Asie-Pacifique	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	38 299	-	-	38	38 337	0,1 %
Produits	1 034	-	(99)	84	1 019	8,1 %
Coûts des ventes	(526)	1	35	(64)	(555)	(12,2) %
Marge brute	508	1	(64)	19	464	3,8 %
Frais de distribution	(68)	-	9	(8)	(67)	(12,2) %
Frais commerciaux et de marketing	(218)	-	17	(27)	(227)	(12,3) %
Frais administratifs	(62)	(2)	2	(6)	(68)	(9,6) %
Autres produits/charges d'exploitation	2	-	(2)	17	18	-
EBIT normalisé	162	(2)	(37)	(4)	119	(2,7) %
EBITDA normalisé	265	(2)	(42)	11	232	4,3 %
Marge EBITDA normalisé	25,7 %				22,8 %	(90) bp

Activités d'exportation et sociétés holding	Pro-forma 2007	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2008	% de croissance interne
Volumes (milliers d'hectolitres)	4 765	68	-	(167)	4 666	(3,4) %
Produits	524	1	21	(41)	505	(7,8) %
Coûts des ventes	(418)	(6)	(21)	23	(423)	5,5 %
Marge brute	105	(5)	-	(19)	82	(16,4) %
Frais de distribution	(50)	-	-	7	(44)	13,5 %
Frais commerciaux et de marketing	(71)	(9)	(2)	3	(79)	4,2 %
Frais administratifs	(186)	5	(1)	39	(143)	21,6 %
Autres produits/charges d'exploitation	270	-	-	53	323	19,8 %
EBIT normalisé	67	(8)	(4)	85	140	119,5 %
EBITDA normalisé	106	4	(2)	94	201	85,8 %

Produits

Les produits consolidés ont augmenté de 5,2 % au cours de l'exercice 2008 pour atteindre 16 102 millions d'euros. La hausse des produits par hectolitre de 5,6 % est le résultat de l'efficacité des activités de gestion des produits mises en oeuvre au sein de nos entreprises et reflète également les améliorations apportées au portefeuille des marques.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes consolidés ont enregistré une hausse de 8,3 % au cours de 2008 pour atteindre 7 122 millions d'euros. Les coûts des ventes par hl ont affiché une hausse de 9,1 %.

Charges d'exploitation

La hausse des charges d'exploitation de 3,6 % au cours de 2008 est principalement due à l'augmentation des frais commerciaux et de marketing, qui ont augmenté de 8,4 %.

En 2008, nous avons poursuivi nos efforts pour changer les ‘moyens financiers non productifs’ en ‘moyens financiers productifs’ ; c’est-à-dire que nous avons concentré nos dépenses dans des activités directement liées à ce que nos consommateurs ‘voient, sentent et apprécient’.

Les frais de distribution en 2008 ont augmenté de 6,4 % pour atteindre 1 854 millions d’euros. Les frais administratifs en 2008 ont diminué de 73 millions d’euros (6,9 %), grâce à une bonne gestion des coûts fixes et à une baisse des provisions pour bonus par rapport à l’an dernier. Les autres produits/charges d’exploitation en 2008 étaient supérieurs de 55 millions d’euros à ceux de l’an dernier.

Bénéfice d’exploitation normalisé avant amortissements et dépréciations (EBITDA normalisé)

L’EBITDA normalisé pour l’exercice 2008 s’élevant à 5 334 millions d’euros affiche une hausse de 4,6 % par rapport à l’an dernier.

- L’EBITDA de l’Amérique du Nord s’élevait à 933 millions d’euros, soit une croissance interne de 15,6 %, grâce à une solide croissance des produits et à des économies de synergies au quatrième trimestre.
- L’EBITDA de l’Amérique latine Nord a augmenté de 2 % pour atteindre 2 394 millions d’euros, les hausses de produits étant partiellement compensées par une augmentation des frais commerciaux et de marketing dues à des campagnes commerciales, et une hausse des frais de distribution.
- L’Amérique latine Sud a vu son EBITDA augmenter de 37,9 % pour atteindre 546 millions d’euros, principalement grâce à une solide performance des volumes et une bonne gestion des produits, à l’amélioration du portefeuille de marques et à la bonne gestion des coûts fixes.
- L’EBITDA enregistré par l’Europe de l’Ouest a chuté de 9,6 % pour atteindre 642 millions d’euros, la zone ayant subi l’impact de la baisse de la croissance des volumes et de la hausse des prix des matières premières.
- L’EBITDA de l’Europe centrale et de l’Est a diminué de 22,7 % pour atteindre 386 millions d’euros, en raison d’une baisse des volumes, d’une hausse des coûts des ventes et d’une hausse des frais commerciaux et de marketing, due à notre attention continue portée aux marques à marge supérieure.
- La zone Asie-Pacifique a enregistré une croissance de l’EBITDA de 4,3 % pour atteindre 232 millions d’euros, principalement grâce à une croissance plus importante des volumes et à une hausse des activités de gestion des produits en Corée du Sud, lesquelles ont été partiellement atténuées par une augmentation des frais commerciaux et de distribution en Chine.
- Les Sociétés Holding & Exportations Globales, lesquelles incluent également les activités américaines de divertissement et d’emballage, ont enregistré un EBITDA de 201 millions d’euros, soit une hausse de 94 millions d’euros, grâce à une bonne gestion des coûts fixes et à une baisse des provisions pour bonus par rapport à l’an dernier. La contribution de l’activité américaine de divertissement à nos produits à partir du 18 novembre 2008 était de 71 millions d’euros. L’activité de divertissement a affiché des produits pro forma de 932 millions d’euros et un EBITDA de 258 millions d’euros pour l’exercice 2008. L’activité américaine d’emballage a contribué aux résultats des produits à hauteur de 128 millions d’euros à partir du 18 novembre 2008. Les produits pro forma annuels de l’activité d’emballage se sont élevés à 1 188 millions d’euros en 2008 et l’EBITDA de l’exercice était de 184 millions d’euros en 2008.

La marge EBITDA normalisée consolidée pour l’exercice 2008 a atteint 33,1 %, par rapport à 32,7 % en 2007, mais est restée relativement stable (diminution de 15 points de base) en interne. En valeur absolue, en incluant les effets de changement de périmètres et des écarts de conversion, la marge EBITDA a augmenté de 40 points de base.

Dépréciations et amortissements

Les frais d’amortissements et de dépréciations en 2008 s’élèvent à 1 311m d’euros contre 1 116m d’euros en 2007. Les deux chiffres reflètent la réallocation coût-complet des frais d’amortissements et de dépréciations aux coûts des ventes, de (4)m d’euros et de 1m d’euros respectivement.

Bénéfice

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres d’AB InBev a atteint 1 711 millions d’euros (soit un BPA normalisé de 1,71 euro) durant l’exercice 2008. Sur une base non-pro forma, les profits attribuables aux porteurs des capitaux propres d’AB InBev pour 2008 était 1 288 millions d’euro, qui inclut les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets*: 982 millions d’euros (contre 598 millions d’euros en 2007). Cette hausse s’explique principalement par les charges d’intérêts sur la dette existante d’Anheuser-Busch, les charges d’intérêts sur les engagements financiers de dettes senior visant à financer l’acquisition et l’amortissement des honoraires contractuels payés sur les dettes senior.
- *Les coûts financiers nets non-récurrents* de 138 millions d’euros ont été comptabilisés comme des charges non-récurrentes et sont liés pour 90 millions d’euros aux commissions d’engagement sur les dettes senior et le prêt relais. Additionnellement, une perte de 48 millions d’euros a été comptabilisée pour l’inefficacité des couvertures du financement de Anheuser-Busch avant la clôture de l’acquisition.
- *Quote-part dans le résultat des entreprises associées*: 47 millions d’euros, par rapport aux 1 millions d’euros au cours de l’exercice 2007, comprenant le résultat pour six semaines de l’investissement dans Modelo et Tsingtao suivant l’acquisition d’Anheuser-Busch.
- *Impôts sur le résultat*: 445 millions d’euros avec un taux d’imposition effectif de 17,8 % (par rapport à 17,6 % en 2007). L’impôt sur le résultat est principalement touché par la comptabilisation d’un impôt différé de 83 millions d’euros après utilisation des pertes fiscales non comptabilisées précédemment. En outre, la société continue de bénéficier au niveau d’AmBev de l’impact d’intérêts sur des paiements de capitaux propres et de l’effet de la déduction fiscale sur le goodwill résultant de la fusion entre InBev Holding Brazil et AmBev en juillet 2005 et l’acquisition de Quinsa en août 2006. Ceci a été en partie compensé par la comptabilisation de dépréciations non-récurrentes sur le réseau de distribution français, pour lequel aucun impôt différé n’est comptabilisé. Sans l’impact de la comptabilisation des impôts différés et des charges non-récurrentes en France, le taux d’imposition effectif aurait été de 20,4 %.
- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires*: 811 millions d’euros (2007 : 850 millions d’euros).

Impact des monnaies étrangères

L'évolution des taux de change des monnaies étrangères a un impact important sur nos états financiers. En 2008, 30,7 % (2007–29,8 %) de notre chiffre d'affaires net était réalisé en real brésilien, 15,6 % (2007–16,7 %) en euro, 9,8 % (2007–8,4 %) en dollar américain, 8,4 % (2007–8,8 %) en dollar canadien, 6,5 % (2007–7,2 %) en rouble russe, 6,2 % (2007–7,5 %) en livre sterling, 4,9 % (2007–4,1 %) en peso argentin, 3,5 % (2007–3,4 %) en yuan chinois et 3,0 % (2007–3,4 %) en won sud-coréen.

L'évolution des taux de change a influencé négativement le chiffre d'affaires net en 2008 à concurrence de 235 millions d'euros (comparé à un impact négatif en 2007 de 90 millions d'euros), l'EBITDA de 49 millions d'euros (comparé à un impact négatif en 2007 de 18 millions d'euros) et le bénéfice d'exploitation de 53 millions d'euros (comparé à un impact positif en 2007 de 4 millions d'euros).

Notre bénéfice a été influencé négativement par l'évolution des taux de change à concurrence de 38 millions d'euros (comparé à un impact positif en 2007 de 9 millions d'euros) et l'impact sur le bénéfice par action de base (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev) était (42) millions d'euros ou (0,04) euro par action (comparé à un impact neutre en 2007).

L'évolution des taux de change a eu un impact de (2 489) millions d'euros sur notre dette financière nette (diminution de notre dette financière nette) et de (1 419) millions d'euros sur nos capitaux propres (diminution de nos capitaux propres). En 2007, cet impact était de (107) millions d'euros sur notre dette financière nette (diminution de notre dette financière nette) et de (60) millions d'euros sur nos capitaux propres (diminution de nos capitaux propres).

Éléments non-récurrents

Des éléments non-récurrents sont soit des produits ou des charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément à cause de leur importance afin de comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise du à leur taille ou nature.

Les détails sur la nature des éléments non-récurrents se trouvent en annexe 8 *Éléments non-récurrents*.

Situation et ressources financières

Flux de trésorerie - Données clés

Notre flux de trésorerie provenant de nos activités opérationnelles est passé de 4 064 millions d'euros en 2007 à 4 189 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 3,08 %. AB InBev consacre des efforts considérables à l'utilisation plus efficace de ses fonds de roulement, en particulier les créances commerciales, stocks et dettes commerciales. Ces changements apportés aux fonds de roulement ont eu un impact de 544 millions d'euros sur le flux de trésorerie en 2008. Cette amélioration a subi l'impact d'un montant dû aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas réclamé les produits de l'opération à la fin de l'année 2008. En ne tenant pas compte de ce dû, les changements apportés aux fonds de roulement auraient eu un impact de 204 millions d'euros sur les liquidités. Cette amélioration a été partiellement atténuée par une hausse des impôts et des intérêts payés par rapport à 2007.

L'évolution de la trésorerie utilisée dans le cadre des opérations d'investissements est passée de (2 358) millions d'euros en 2007 à (42 164) millions d'euros en 2008. Ceci est principalement expliqué par l'acquisition d'Anheuser-Busch (39 902 millions d'euros). De plus amples détails sur l'acquisition sont présentés dans l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

La sortie de trésorerie de nos activités financières passait de (970) millions d'euros en 2007 à une entrée de trésorerie de 38 421 millions d'euros en 2008. Ceci s'explique par une augmentation des émissions d'actions de capital (6 337 millions d'euros) et l'augmentation d'émission d'emprunts relatifs aux dettes senior. Ces entrées de trésorerie étaient nécessaires pour l'acquisition d'Anheuser-Busch.

Dépenses d'investissement

Nous avons dépensé 1 640 millions d'euros en 2008 et 1 440 millions d'euros en 2007 à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. En 2008, environ 66 % du total de l'investissement consistait en une amélioration de nos équipements de production, 24 % de l'investissement en logistique et actifs commerciaux. Environ 10 % était utilisé pour l'amélioration du matériel de bureau et l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels.

Ressources en capitaux et capitaux propres

La dette financière nette d'AB InBev a augmenté pour atteindre 40 713 millions d'euros en décembre 2008, contre 5 093 millions d'euros en décembre 2007. Hormis l'impact des résultats d'exploitation après dépenses d'investissement, la dette a été impactée par l'acquisition d'Anheuser-Busch et d'autres regroupements d'entreprises (39 966 millions d'euros); par des émissions d'actions de capital (6 337 millions d'euros); par les programmes de rachat d'actions propres d'AB InBev (706 millions d'euros) et d'AmBev (236 millions d'euros); par l'achat des intérêts minoritaires de Quinsa et Zhejiang Shiliang (291 millions d'euros et 54 millions d'euros respectivement); par des paiements de dividendes et par l'impact des changements de taux de changes des monnaies étrangères (2 489 millions d'euros).

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a conclu des accords de financement, notamment une convention de dette senior de 45 milliards d'US dollars et une convention de crédit relais de 9,8 milliards d'US dollars, pour lui permettre de réaliser l'acquisition, y compris le paiement de 52,5 milliards d'US dollars aux actionnaires d'Anheuser-Busch, le refinancement d'une partie de l'endettement d'Anheuser-Busch, le paiement de tous les frais de l'opération, des honoraires et des dépenses, ainsi que des intérêts dus mais impayés à verser pour l'en-cours des dettes d'Anheuser-Busch. Le 18 décembre 2008, AB InBev a remboursé la dette contractée du crédit relais avec le produit de l'émission des droits et le produit reçu par AB InBev de la pré-couverture des risques liés au change EUR-US dollar relatif à l'émission des droits. AB InBev prévoit de refinancer une partie de la dette senior contractée avec le produit d'une ou plusieurs offres d'instruments de dettes sur le marché des capitaux. En outre, AB InBev peut, à l'avenir céder certains actifs ou activités et utiliser le produit de ces cessions éventuelles pour rembourser la dette contractée pour financer l'acquisition.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2008 étaient de 16 126 millions d'euros, comparés aux 13 625 millions d'euros à fin 2007. Le mouvement de l'ajustement des taux de changes des monnaies étrangères de (1 335) millions d'euros est l'effet de l'affaiblissement des taux de principalement le peso mexicain, le réal brésilien, le livre sterling, le rouble russe, le won sud-coréen, le hryvnia ukrainien et le dollar canadien, compensé par un effet positif d'un écart de conversion résultant de l'affaiblissement du dollar américain depuis le 18 novembre 2008, comme la partie la plus grande de notre dette nette est en dollar américain. Les explications sur les mouvements des capitaux propres peuvent se trouver au niveau de l'annexe 23 *Modifications des capitaux propres* des états financiers consolidés.

Dans le cadre des programmes de rachats d'actions en 2008, AB InBev a acheté 12,7 millions d'actions AB InBev pour un montant de 706 millions d'euros. AmBev a acheté 5 millions de ses propres actions pour un montant de 236 millions d'euros.

Recherche et développement

Compte tenu de l'importance que revêt pour elle l'innovation, AB InBev accorde une grande valeur à la recherche et développement. En 2008, AB InBev a consacré 52 millions d'euros à la recherche, principalement dans son centre belge de recherche et développement, contre 20 millions d'euros en 2007. Une partie de ces fonds a été utilisée dans le domaine des études de marché, mais la majorité est affectée à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des processus et du développement de produits.

La recherche et développement en matière d'optimisation des processus est essentiellement destinée à augmenter la capacité (déblocage des usines et solutions aux problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), à améliorer la qualité et à gérer les coûts. Les nouveaux processus, matériaux et/ou matériels développés sont recensés selon les meilleures pratiques et partagés entre les zones d'activité. Les projets en cours vont du malgache à la mise en bouteille des produits finis.

La recherche et développement en matière d'innovation de produits couvre les innovations concernant les liquides, le conditionnement et le soutirage. L'innovation de produits comprend l'innovation radicale, l'innovation progressive et la rénovation (c'est-à-dire la mise en oeuvre d'une technologie existante). Le principal objectif du processus d'innovation consiste à proposer aux consommateurs de meilleurs produits et de meilleures expériences. Cette démarche suppose le lancement de nouveaux produits liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits à la pression qui offrent une meilleure performance, tant pour le consommateur qu'en termes de résultats financiers, en renforçant la compétitivité d'AB InBev dans les marchés concernés. Etant donné que les consommateurs comparent les produits et expériences qui leur sont offerts au travers de catégories très différentes de boissons et que l'offre de boissons augmente, les efforts de recherche et développement d'AB InBev exigent également de comprendre les points forts et les points faibles des autres catégories de boissons, de repérer les opportunités liées à la bière et de développer des solutions de consommation (produits) qui répondent mieux au besoin du consommateur et lui offrent une meilleure expérience. Pour cela, il faut comprendre les émotions et les attentes du consommateur. L'expérience sensorielle, la 'premiumisation', la commodité, la durabilité et la conception se placent au coeur des efforts en recherche et développement d'AB InBev.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et développement. AB InBev cherche constamment à renforcer ses connaissances au travers de collaborations avec des universités et d'autres industries.

L'équipe recherche et développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de la société et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite classés par ordre de priorité en vue de leur développement. La date de lancement, selon la complexité et le degré de priorité, se situe généralement pendant l'année civile suivante.

Le Global Innovation and Technology Center ('GITeC'), situé à Leuven, héberge les équipes Packaging, Product, Process Development et des installations comme Labs, Experimental Brewery et l'European Central Lab, qui inclut également Sensory Analysis. Outre le GITeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement Product, Packaging et Process situées dans chacune des six régions géographiques d'AB InBev, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas une liste exhaustive, les facteurs de risques d'AB InBev les plus importants sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent se matérialiser. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être immatériels aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer avoir un effet préjudiciable. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur réalisation ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev ainsi qu'au secteur brassicole et des boissons

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou société. Par ailleurs, AB InBev peut être dans l'impossibilité de protéger ses marques et ses produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs indépendants pour vendre les produits AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces pourrait avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises et de l'énergie, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev.

AB InBev dépend de tiers importants, comprenant notamment des fournisseurs clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de bière et de boissons non alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs ou l'inobservation, par un fournisseur important, de ses obligations contractuelles, pourrait avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et donc un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev.

La concurrence sur ses divers marchés peut imposer à AB InBev de baisser ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres ou entraîner la perte de parts de marché; tout cela pourrait avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Il est possible qu'AB InBev encoure des frais importants pour se conformer, aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou en raison de violations ou des mises en jeu de responsabilité en rapport avec ces réglementations.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou un changement dans leur interprétation et mise en oeuvre, peuvent avoir un effet défavorable sur les activités d'AB InBev.

La mauvaise publicité sur les produits d'AB InBev (par ex., en raison d'inquiétudes liées à l'alcoolisme, à la consommation par des mineurs ou à l'obésité) pourrait provoquer une chute importante des ventes de produits AB InBev.

L'évolution des préférences et des goûts des consommateurs peut avoir un effet négatif sur la demande de produits AB InBev. Les préférences et goûts des consommateurs peuvent changer de manière totalement imprévue. Si AB InBev n'anticipe pas ou ne répond pas de manière appropriée à l'évolution des préférences et goûts des consommateurs, cela pourrait avoir un effet préjudiciable sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa santé financière.

Le secteur de la bière et des boissons peut subir des changements dans le régime fiscal; or, cette dernière représente une part importante du coût de la bière facturée aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des taxes a tendance à entraîner la réduction de la consommation générale et à pousser les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Une augmentation des accises de la bière ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'Anheuser-Busch.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact sur les activités de la société.

AB InBev est exposée aux risques des marchés émergents, une fraction de ses activités étant menée sur les marchés émergents d'Europe et d'Amérique latine.

AB InBev est exposée au risque d'une récession mondiale ou d'une récession sur un ou plusieurs de ses marchés essentiels, à la volatilité des marchés du crédit et financiers, ainsi qu'à la crise économique et financière, ce qui pourrait donner lieu à une dégradation de ses résultats opérationnels, car la consommation de bière dans de nombreux pays où la société exerce ses activités est étroitement liée à la conjoncture économique générale, ce qui pourrait affecter négativement le cours des actions.

AB InBev est en ce moment, et peut être à l'avenir, partie à des procédures judiciaires et fait, et peut faire, l'objet de plaintes susceptibles de provoquer des prétentions de dommages et intérêts significatifs contre elle. Compte tenu de l'incertitude inhérente à un litige, il est possible qu'AB InBev encoure des passifs résultant des procédures judiciaires lancées et des plaintes déposées contre elle. Les passifs éventuels les plus importants sont décrits dans l'annexe 33 *Passifs éventuels*.

Risques liés à l'acquisition de Anheuser-Busch Companies Inc

AB InBev a financé l'acquisition au moyen de l'endettement (conventions de dettes senior et crédit relais) et de liquidités disponibles. Elle entend refinancer une partie de cette dette en combinant une ou plusieurs offres d'instruments de dette sur le marché des capitaux. Toutefois, même après ce refinancement, le niveau d'endettement d'AB InBev sera supérieur à ce qu'il était. Du fait de la nécessité d'affecter une part importante des flux de trésorerie issus de ses activités au paiement des intérêts et du principal de ladite dette, l'augmentation du niveau d'endettement d'AB InBev après l'acquisition pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur AB InBev, dont une vulnérabilité accrue aux mauvaises conditions économiques et sectorielles, et par conséquent limiter sa capacité à financer son fonds de roulement futur et ses dépenses d'investissement. AB InBev pourrait également se trouver dans une position défavorable face à ses concurrents moins endettés. Sa capacité à rembourser son endettement en cours dépendra des conditions de marché; si celles-ci étaient mauvaises, elles pourraient augmenter les coûts au-delà des prévisions actuelles. Par ailleurs, AB InBev prévoit de réduire le montant des dividendes au cours des deux à trois années suivant la réalisation de l'acquisition, et devra éventuellement procéder à des réductions supplémentaires ou diminuer les dividendes pour une période plus longue afin de réduire le ratio d'endettement et le niveau plus élevé de la dette d'AB InBev, ainsi que pour respecter les clauses financières contractuelles dans le cadre des emprunts contractés pour financer l'acquisition.

Les agences de notation pourraient dégrader les notations d'AB InBev ou d'Anheuser-Busch et les noter en dessous de leurs niveaux actuels à la suite de la fusion et de l'endettement financier en résultant. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité d'AB InBev à refinancer ses activités.

AB InBev et Anheuser-Busch peuvent être dans l'incapacité de conserver leurs cadres supérieurs ou employés expérimentés. Les employés clés d'AB InBev ou d'Anheuser-Busch pourraient démissionner en raison d'incertitudes concernant leur poste chez AB InBev des difficultés liées au rapprochement, ou d'un souhait général de ne pas rester au sein d'AB InBev pour d'autres raisons.

Le processus d'intégration résultant de l'acquisition implique des coûts et des incertitudes inhérents à l'opération et il n'existe pas de garantie que l'acquisition permette d'atteindre les opportunités de croissance commerciale, les économies sur les coûts, les augmentations de bénéfice, les synergies et les retombées positives actuellement prévus par AB InBev.

Si le rapprochement des activités devait rencontrer des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. Les charges pourraient être importantes et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

AB InBev pourrait être dans l'incapacité de mener à bien rapidement toute restructuration ou cession liées à l'acquisition, voire ne pas pouvoir les mener à bien du tout et pourrait également rencontrer des difficultés pour utiliser les produits de ces cessions pour rembourser l'endettement lié à l'acquisition.

Risques survenant d'instruments financiers

L'annexe 30 *Risques survenant d'instruments financiers* des états financiers consolidés contient les informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques et ses politiques de gestion des risques.

Événements survenant après la date de clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 35 *Événements survenant après la date de clôture* des états financiers consolidés pour de plus amples informations.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'AB InBev SA atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, tel qu'adapté dans l'Union Européenne donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commissaire



KPMG Réviseurs d'Entreprises
Avenue du Bourget 40
1130 Bruxelles
Belgique

Tél. +32 (0)2 708 43 00
Fax +32 (0)2 708 43 99
www.kpmg.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Anheuser-Busch InBev SA (la "société") et de ses filiales (conjointement le "groupe") établis sur la base du référentiel des normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et ses dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2008, le compte de résultats consolidé et les états consolidés des produits et charges comptabilisés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et les autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR (millions) 81 313 et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR (millions) 2 099.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.



*Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires
de Anheuser-Busch InBev SA sur
les comptes consolidés pour l'exercice clos
le 31 décembre 2008*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.

Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 4 mars 2009

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
Représenté par


Jos Briers
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'euros	Annexes	2008	2007
Produits		16 102	14 430
Coûts des ventes		(7 122)	(5 936)
Marge brute		8 980	8 494
Frais de distribution		(1 854)	(1 713)
Frais commerciaux et de marketing		(2 396)	(2 134)
Frais administratifs		(1 006)	(990)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	298	263
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents		4 022	3 920
Restructuration (incluant la dépréciation pour restructuration)	8	(331)	(43)
Ajustements de la juste valeur	8	(34)	-
Cession d'activités et vente d'actifs	8	(26)	393
Litiges	8	(14)	24
Bénéfice d'exploitation		3 617	4 294
Charges financières	11	(1 177)	(713)
Produits financiers	11	195	115
Charges financières non-récurrents	8	(138)	-
Charges financières nettes		(1 120)	(598)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		47	1
Bénéfice avant impôts		2 544	3 697
Impôts sur le résultat	12	(445)	(649)
Bénéfice		2 099	3 048
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		1 288	2 198
Intérêts minoritaires		811	850
Bénéfice de base par action ¹	24	1,29	2,25
Bénéfice dilué par action ¹	24	1,29	2,24

Etat consolidé de profits et pertes comptabilisés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'euros	Annexes	2008	2007
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	11	(1 419)	(60)
Comptabilisation complète des bénéfices/(pertes) actuariels		(287)	33
Couvertures des flux de trésorerie	11	(1 562)	17
Résultat net pris en compte directement aux capitaux propres		(3 268)	(10)
Bénéfice		2 099	3 048
Total des profits et pertes comptabilisés		(1 169)	3 038
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		(1 907)	2 247
Intérêts minoritaires		738	791

1 Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action 2007 ont été retraités en concordance avec IAS33 (voir annexe 24 *Bénéfice par action*).

Bilan consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'euros	Annexes	2008	2007
Actif			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	14 137	6 629
Goodwill	14	35 608	13 834
Immobilisations incorporelles	15	17 010	1 250
Participations dans des entreprises mises en équivalence	16	4 935	31
Placements	17	172	163
Actifs d'impôt différés	18	670	663
Avantages au personnel	26	6	7
Créances commerciales et autres créances	20	611	583
		73 149	23 160
Actifs courants			
Placements	17	194	179
Stocks	19	2 086	1 119
Impôts sur le résultat à récupérer		417	306
Créances commerciales et autres créances	20	3 320	2 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	2 110	1 324
Actifs détenus en vue de la vente	22	37	41
		8 164	5 539
Total de l'actif		81 313	28 699
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	23	1 234	474
Primes d'émission	23	13 080	7 450
Réserves	23	(3 383)	292
Résultats reportés	23	5 195	5 409
Capitaux propres attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		16 126	13 625
Intérêts minoritaires	23	1 429	1 285
		17 555	14 910
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	25	34 508	5 185
Avantages au personnel	26	2 162	624
Passifs d'impôt différés	18	8 677	468
Dettes commerciales et autres dettes	29	289	315
Provisions	28	572	512
		46 208	7 104
Dettes courantes			
Découverts bancaires	21	550	80
Emprunts portant intérêts	25	8 120	1 438
Impôts sur le résultat à payer		291	570
Dettes commerciales et autres dettes	29	8 260	4 410
Provisions	28	329	187
		17 550	6 685
Total des capitaux propres et du passif		81 313	28 699

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'euros	2008	2007
Activités opérationnelles		
Bénéfice	2 099	3 048
Amortissements et dépréciations	1 311	1 030
Dépréciations créances, stocks et actifs détenus en vue de la vente	101	49
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel	387	136
Charges financières nettes	1 120	598
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	(39)	(43)
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente de filiales et d'entreprises mises en équivalence	(3)	(354)
Perte/(bénéfice) relatif(ve) aux actifs détenus en vue de la vente	(19)	(12)
Paieement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	42	53
Impôts sur le résultat	445	649
Autres éléments non-cash inclus dans le bénéfice	(8)	30
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(47)	(1)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et des provisions	5 389	5 183
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances	136	(17)
Diminution/(augmentation) des stocks	(263)	(69)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes	671	356
Contributions aux pensions et utilisation des provisions	(332)	(363)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	5 601	5 090
Intérêts payés	(660)	(623)
Intérêts reçus	86	44
Dividendes reçus	1	1
Impôts sur le résultat payés	(839)	(448)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	4 189	4 064
Activités d'investissement		
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	154	141
Produits de cessions d'entreprises mises en équivalence	9	-
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	32	422
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(39 966)	(190)
Achats d'intérêts minoritaires	(575)	(1 152)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 794)	(1 581)
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs	(26)	3
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis	2	(1)
Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement	(42 164)	(2 358)
Activités de financement		
Emissions d'actions de capital	6 337	84
Acquisition d'actions de trésorerie	(539)	(600)
Emissions/(remboursement) d'emprunts	35 142	366
Coûts financiers nets autres qu'intérêts	(427)	(44)
Remboursement des dettes de contrats de location-financement	(4)	(7)
Dividendes payés	(2 088)	(769)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	38 421	(970)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	446	736
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice	1 244	536
Effet de la variation des taux de change	(130)	(28)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	1 560	1 244

Annexes aux comptes annuels consolidés

Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principes comptables significatifs	3
Estimations	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Autres produits/(charges) d'exploitation	7
Éléments non-récurrents	8
Charges salariales et autres avantages sociaux	9
Complément d'information sur les charges d'exploitation	10
Charges et produits financiers	11
Impôts sur le résultat	12
Immobilisations corporelles	13
Goodwill	14
Immobilisations incorporelles	15
Participations détenus dans des entreprises associés	16
Placements	17
Actifs et passifs d'impôt différé	18
Stocks	19
Créances commerciales et autres créances	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	22
Modifications des capitaux propres	23
Résultat par action	24
Emprunts portant intérêts	25
Avantages au personnel	26
Paiements fondés sur des actions	27
Provisions	28
Dettes commerciales et autres dettes	29
Risques provenant d'instruments financiers	30
Contrats de location simple	31
Garanties financières, nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	32
Passifs éventuels	33
Parties liées	34
Événements survenant après la date de clôture	35
Entreprises appartenant à AB InBev	36

1. Présentation de l'entreprise

AB InBev est une entreprise cotée en bourse basée à Leuven, Belgique. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant que société réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, AB InBev s'appuie sur un portefeuille de presque 300 marques comprenant les marques phares mondiales Budweiser®, Stella Artois® et Beck's®, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe® et Hoegaarden®, ainsi que des fortes 'perles locales', comme Bud Light®, Skol, Brahma®, Quilmes®, Michelob®, Harbin®, Sedrin®, Cass®, Klinskoye®, Sibirskaia Korona®, Chernigivske® et Jupiler®, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le brasseur de la marque mondiale Corona®. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'AB InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, établie à St. Louis aux Etats-Unis en 1860. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, AB InBev emploie les forces collectives de ses 120 000 collaborateurs basés dans des opérations dans plus de 30 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. Sur une base pro forma pour 2008, la société combinée aurait généré des produits de 26,5 milliards d'euros. Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.ab-inbev.com.

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé 'AB InBev' ou 'l'entreprise') et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées et des sociétés conjointement contrôlées.

Les états financiers ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration du 4 mars 2009.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) publiées par le Conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), comme adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 décembre 2008. AB InBev n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS en conséquence nos états financiers sont entièrement conformes aux IFRS. AB InBev n'a pas appliqué de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore d'application en 2008. Certains montants relatifs à 2007 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de 2008.

3. Résumé des principes comptables significatifs

(A) Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au million le plus proche. Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Quand les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, exige du management d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants rapportés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs desquelles nous admettons que ceux-ci semblent raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs qui n'est pas très clair sur base d'autres sources. Les résultats actuels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations, présentant un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont renseignés dans les annexes ci-après.

(B) Principes de consolidation

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles AB InBev détient, directement ou indirectement, un intérêt de plus que la moitié des droits de vote ou dans lesquelles AB InBev détient un contrôle de fait, direct ou indirect, dans les activités de ces sociétés de façon à en obtenir des avantages. Dans le cadre de l'appréciation du contrôle, les droits de vote potentiels qui sont à ce moment exerçables sont pris en considération. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse.

Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas quand AB InBev détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La méthode de mise en équivalence est utilisée depuis la date où l'influence significative commence jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements d'AB InBev envers ses entreprises associées.

Les états financiers de nos filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des principes comptables consistants. Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés.

Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement sont éliminés dans la mesure des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées conjointement et entreprises associées du groupe est fournie à l'annexe 36 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(C) Résumé des changements dans les principes comptables

Les principes comptables appliqués sont consistants avec ceux utilisés l'exercice financier précédent.

(D) Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la position financière des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste, sont convertis en euros au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change en vigueur à la date de la clôture sont prises en capitaux propres (écart de conversion).

Dans les pays avec une économie hyperinflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que les rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Pour les filiales et les entreprises associées se trouvant dans des pays avec une économie hyperinflationniste et où l'utilisation d'un indice général des prix n'est pas encore stabilisée et ne fournit pas des résultats fiables, le bilan et le compte de résultats sont réévalués en euros comme si l'euro était la monnaie fonctionnelle des opérations. En 2008 et 2007, AB InBev n'exerçait aucune activité opérationnelle dans une économie hyperinflationniste.

Taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

1 euro est équivalent à :	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2008	2007	2008	2007
Peso argentin	4,801091	4,638585	4,609697	4,270985
Real brésilien	3,252403	2,607528	2,630984	2,666233
Dollar canadien	1,699799	1,444901	1,549131	1,465551
Yuan chinois	9,495594	10,752457	10,363124	10,394794
Livre sterling	0,952500	0,733350	0,788463	0,684171
Rouble russe	41,440471	35,933738	36,420585	34,989503
Won sud-coréen	1 838,235294	1 377,410468	1 584,786054	1 265,822785
Hryvnia ukrainien	10,855406	7,419443	7,629162	6,886768
Dollar américain	1,391699	1,472099	1,478933	1,367635

(E) Immobilisations incorporelles**Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques et des accords, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, grâce auxquels les résultats des recherches sont appliqués à la planification ou à la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés, sont repris à l'actif si le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, si des avantages économiques sont probables, et si la société a suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir principes comptables M).

Droits d'approvisionnement et de distribution

Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et l'engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est le droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire.

Les relations commerciales acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement reconnues à leur juste valeur comme droits d'approvisionnement dans la mesure où ils proviennent de droits contractuels. Si les critères de comptabilisation IFRS ne sont pas rencontrés, ces relations sont englobées dans le goodwill.

Les droits de distribution sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Marques

Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne, sont prises en charge lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont reprises à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir principes comptables M).

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité définie sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les droits d'approvisionnement sont généralement amortis sur 5 ans. Les licences, droits de brassage et droits de distribution sont amortis sur la période d'octroi des droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée sauf s'il existe des projets d'arrêter la marque. L'arrêt d'une marque se fait soit au travers de la vente, ou soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev rachète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser la marque ou arrêter la distribution.

(F) Goodwill

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la part d'AB InBev dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Regroupements d'entreprises antérieurs au 31 mars 2004 étaient comptabilisés en concordance avec l'ancienne norme IAS 22 *Regroupements d'entreprises*. Ceci signifie que les immobilisations incorporelles telles que marques étaient reprises sous goodwill pour ces transactions. Quand AB InBev acquiert des intérêts minoritaires, la différence entre le coût de l'acquisition et la partie des intérêts minoritaires dans les actifs nets est reprise dans goodwill.

En conformité avec l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est repris au bilan au coût et n'est pas amorti mais aura fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été alloué, pourrait être dépréciée (voir principes comptables M).

Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte (à l'exception des filiales qui exercent leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste). Il est dans ce cas converti en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

Pour les entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de cette participation.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu en résultat comme l'exige l'IFRS 3.

Les dépenses sur des goodwill générés en interne sont prises en charge lorsqu'elles sont encourues.

(G) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements et dépréciations cumulés (voir principes comptables M). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex. : taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis.

Dépenses ultérieures

L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût des investissements de remplacement pour un tel actif quand ce coût est encouru et lorsqu'il est probable que les avantages futurs associés à cet actif iront à l'entreprise. Tous les autres coûts sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Le montant amortissable représente le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles significatives sont réexaminées annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est utilisable, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

Durées d'utilité	
Bâtiments industriels	20 ans
Autres immeubles	33 ans
Matériel et outillage de fabrication:	
Matériel de fabrication	15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	7 ans
'Duo tanks'	7 ans
Matériel de manutention et divers	5 ans
Emballages récupérables:	
Fûts	10 ans
Casiers	10 ans
Bouteilles	5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans

Lorsque les composants d'un actif immobilisé corporel ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière individuelle dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

(H) Comptabilité des contrats de location

Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les tests d'amortissement et de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possèdent l'entreprise (voir principes comptables G et M).

Les paiements au titre du contrat sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à atteindre un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement gardés par le bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge en compte de résultats sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple a été terminé avant l'expiration de la durée de la location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat a pris fin.

(I) Placements

Tous les placements sont comptabilisés à leur date de transaction.

Instruments de capitaux propres

Cette rubrique reprend les titres d'entreprises dans lesquelles AB InBev n'a ni le contrôle, ni d'influence significative. Ceci est généralement justifié par la possession de moins de 20 % des droits de vote. Tels investissements sont comptabilisés comme des actifs financiers destinés à la vente qui sont initialement valorisés à leur juste valeur sauf si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable auquel cas, ils sont évalués au coût. Les changements conséquents de la juste valeur, à l'exception de ceux relatifs à des dépréciations comptabilisées en compte de résultats, sont comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession d'un placement, le bénéfice ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) directement en capitaux propres est comptabilisé(e) en compte de résultats.

Titres d'emprunt

Les placements dans les titres d'emprunt classifiés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou des actifs financiers destinés à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont comptabilisés respectivement en compte de résultats ou directement en capitaux propres. La juste valeur de ces placements est leur cotation publiée à la date de clôture. Les dépréciations et les résultats de change des monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats.

Les placements dans les titres d'emprunt repris dans les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués à leur coût amorti.

Autres placements

Les autres placements de l'entreprise sont repris comme étant disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont repris directement en capitaux propres. Les dépréciations sont reprises en compte de résultats.

(J) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les dépenses encourues pour l'acquisition des stocks et pour l'acheminement des stocks jusqu'à leur lieu d'entreposage. La méthode du prix moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités après déduction des coûts estimés de finalisation et de ceux nécessaires à la réalisation de la vente.

(K) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et les autres créances sont valorisées à leur valeur nette diminuée des réductions de valeur. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est faite sur base de l'ensemble des montants non réglés. Une réduction de valeur est comptabilisée en compte de résultats pour la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur actuelle du futur flux de trésorerie estimé.

(L) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse et les dépôts à terme. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(M) Dépréciation

La valeur comptable des actifs financiers, des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il subsiste une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée. En plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles avec une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées en compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements de l'entreprise en titres d'emprunt non cotés est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt initial effectif des titres d'emprunt. En ce qui concerne les actions et les titres d'emprunt cotés, leur valeur recouvrable est leur juste valeur.

La valeur recouvrable des autres actifs est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de sa valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimés sont escomptés, en utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif. Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont tout d'abord déduites de la valeur comptable du goodwill alloué à l'unité et ensuite déduites au prorata de la valeur comptable des autres actifs de l'unité.

Le test de dépréciation des immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéterminée est principalement basé sur la méthode de la juste valeur en appliquant des coefficients. Ces coefficients reflètent les transactions du marché actuel en termes d'indicateurs qui favorisent la rentabilité de l'actif ou le flux des royalties qui pourrait être obtenu par la mise sous contrat de licence de l'immobilisation incorporelle à des tiers lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

La valeur recouvrable du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie auquel il se rapporte est basée sur la méthode de la juste valeur. Plus spécifiquement, une approche des flux de trésorerie libres escomptés, basée sur des modèles actuels d'évaluation des acquisitions, est utilisée. Ces calculs sont corroborés par des coefficients d'évaluation, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles de la juste valeur. En regard du niveau des vérifications de la dépréciation du goodwill, l'approche globale d'AB InBev est de tester le goodwill pour dépréciation au niveau de l'unité d'activités (soit un niveau en-dessous des secteurs).

Reprise de dépréciations

Une dépréciation relative aux goodwill ou placements en instruments de capitaux propres n'est pas reprise. Les dépréciations sur d'autres actifs sont reprises si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise objectivement en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une dépréciation d'actif ne peut être reprise que si la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements et dépréciations) qui aurait été déterminée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

(N) Capital

Achat d'actions propres

Quand AB InBev rachète ses propres actions, le montant payé, incluant les coûts leur étant directement attribuables, est comptabilisé en déduction des capitaux propres au titre d'actions de trésorerie.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés comme une dette dans la période d'attribution.

(O) Provisions

Des provisions sont constituées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Des provisions doivent être établies pour les flux de trésorerie estimés futurs en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois les évaluations du marché actuel et les risques spécifiques de la dette.

Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat. Ce type de provision est évalué à la valeur actualisée du plus faible entre (i) le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution ou (ii) le coût net attendu en cas d'exécution du contrat.

(P) Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi reprennent les plans de pensions, les assurances 'vie' et soins de santé. L'entreprise met en œuvre à travers le monde des régimes de retraite à prestations définies et cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions séparés. Les plans de pensions sont généralement financés par des cotisations des membres du personnel et de l'entreprise, en tenant compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev maintient des plans de pensions financés et non financés.

a) Régimes de retraite à cotisations définies

Les contributions aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge en compte de résultats quand elle est encourue.

b) Régimes de retraite à prestations définies

Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges de pension sont évaluées de manière séparée pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode des unités de crédit projetées considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités. Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge par le compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants pris en charge dans le compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés et l'effet de toutes réductions ou règlements.

Les obligations relatives aux pensions reprises au bilan sont évaluées en tenant compte de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de tous les coûts des services passés non encore comptabilisés et de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les coûts des services passés résultent de l'introduction, ou de changements apportés aux, avantages postérieurs à l'emploi. Ils sont comptabilisés comme une charge sur la durée moyenne pour acquérir les droits correspondants. Les écarts actuariels comprennent les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de la période durant laquelle ils sont encourus dans l'état des profits et des pertes comptabilisés.

Quand le montant calculé d'un passif au titre des prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise ce type d'actif de pension pour un montant reprenant le coût cumulé non comptabilisé des services passés et les avantages économiques disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Certaines entreprises d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant une méthodologie comptable similaire à celle des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées si la société a fait une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et que le nombre attendu de personnes qui accepteront l'offre puisse être estimé de manière fiable.

Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur des objectifs résultant d'indicateurs financiers clés. Le montant estimé des bonus est comptabilisé comme une charge pendant la période où le bonus est gagné. Dans la mesure où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés en actions.

(Q) Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'option sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du Conseil d'Administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. AB InBev a adopté IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* depuis le 1^{er} janvier 2005 pour tous les paiements fondés sur des actions accordés après le 7 novembre 2002 et qui n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur boursière moyenne des actions sous-jacentes durant les trente jours qui précèdent la date d'attribution des options. La juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de tarification d'option qui est mieux approprié pour l'option respective. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des droits. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant des revenus encaissés.

(R) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisé dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique 'Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures'.

(S) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont valorisées à leur coût amorti.

(T) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés en compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact des impôts est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition en vigueur, ou quasi en vigueur, à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer pour les exercices précédents.

En concordance avec l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont obtenus en utilisant la méthode appelée du report variable. Ceci signifie qu'en prenant en considération les dispositions de l'IAS 12, un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases imposables des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. L'IAS 12 prescrit qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé (i) sur la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et (iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'ils ne seront probablement pas inversés dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'intérêt qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé à la condition qu'il soit probable que ses bénéfices imposables futurs seront disponibles sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. Un actif d'impôt différé subit une réduction à la condition qu'il n'est plus désormais probable que le bénéfice d'impôts relatif sera réalisé.

(U) Produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à l'entreprise et que le produit peut être évalué de manière fiable.

Marchandises vendues

Les produits liés à la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et qu'aucune incertitude ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises et à condition qu'AB InBev ne reste pas impliqué dans la gestion des marchandises. Les produits liés à la vente de marchandises sont reconnus à la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir, net des ristournes et autres avantages comme des remises commerciales, rabais pour volume et remises pour paiements anticipés.

Produits de location et des royalties

Les produits de location sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée de la location. Les produits des royalties provenant de l'utilisation par des tiers des ressources de l'entreprise sont comptabilisés en autres produits d'exploitation sur base d'un prorata qui tient compte des clauses de la convention.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées initialement au bilan comme produits à reporter s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que les conditions liées à la subvention seront remplies. Les subventions qui compensent les frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement comme autres produits d'exploitations pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour les frais d'un élément d'actif sont prises en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question en concordance avec l'IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les produits de conversion de monnaies étrangères, les produits des couvertures de change de monnaies étrangères compensées par les charges de conversion de monnaies étrangères, les produits des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits sur actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir principes comptables W).

Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis (compte tenu du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à l'encaissement. Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont attribués.

(V) Charges

Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les charges des instruments de couverture de change de monnaies étrangères compensées par les produits de conversion de monnaies étrangères, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges sur actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir principes comptables W).

Tous les intérêts encourus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance d'emprunts portant intérêts tels que des frais de transactions et des ajustements de juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats (accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir principe comptable R). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location sont également reconnus en compte de résultats en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont pris en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et de développement de systèmes informatiques sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir principes comptables E).

(W) Instruments financiers dérivés

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne garde pas ou n'émet pas de tels instruments pour de telles fins. Les instruments financiers dérivés qui sont des couvertures économiques mais qui ne respectent pas les exigences strictes de la norme IAS 39 *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation – règles de comptabilité de couverture*, sont toutefois comptabilisés comme des actifs ou passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif pourrait être échangé ou auquel une obligation pourrait être conclue, entre parties bien informées et consentantes lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers dérivés est le prix du marché ou est calculée à partir de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de tarification prennent également en compte la solvabilité actuelle des contreparties.

Consécutif à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la comptabilité de la couverture des flux de trésorerie ou d'investissements nets est appliquée ou pas, tout bénéfice ou perte est comptabilisé(e) directement soit en capitaux propres, soit en compte de résultats.

La comptabilité de la couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou d'investissements nets est appliquée à toutes les couvertures qui remplissent les conditions requises de comptabilité de couverture quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Comptabilité de la couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations en termes de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue hautement probable, la partie efficace du bénéfice ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres (réserves pour opérations de couverture). Lorsque l'engagement ferme ou la transaction prévue mène à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est extrait de la rubrique capitaux propres et est repris dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture concerne des actifs ou passifs financiers, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est reclassifié(e) des capitaux propres vers le compte de résultats dans la même période au cours de laquelle le risque couvert a affecté le compte de résultats (ex.: lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée). La partie non efficace du bénéfice ou de la perte est comptabilisée directement en compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassifié(e) que quand la transaction couverte se réalise en conformité avec la politique ci-dessus. Si la transaction couverte n'est plus probable, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) en capitaux propres est reclassifié(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Comptabilité de la couverture de juste valeur

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. L'élément couvert est déclaré à sa juste valeur dans le respect du risque qui a été couvert, duquel le bénéfice ou la perte a été comptabilisé(e) en compte de résultats.

Comptabilité de la couverture d'un investissement net

Lorsqu'un passif en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change de monnaies étrangères provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement en capitaux propres (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres (écarts de conversion), alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Les placements dans des instruments de capitaux propres ou les instruments dérivés liés à un instrument de capitaux propres et qui doivent être réglés par la remise d'un tel instrument, sont valorisés à leur coût quand ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif et quand d'autres méthodes d'estimation raisonnable de la juste valeur sont clairement inappropriées ou inexploitable.

(X) Information sectorielle

Le secteur primaire d'AB InBev est géographique parce que nos risques et taux de rendement sont essentiellement affectés par le fait que nous opérons dans différentes régions. Le système d'information interne et l'organisation du management de l'entreprise vers le Conseil d'Administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise qui s'est engagée à fournir des produits ou des services dans un environnement économique particulier, qui est soumis à des risques et des rendements différents de ceux des autres secteurs. En concordance avec l'IAS 14 *Information sectorielle*, les secteurs géographiques d'AB InBev servant de base à l'information sectorielle sont l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, l'Europe de l'Ouest, l'Europe centrale et de l'Est, l'Asie-Pacifique et les activités d'exportation et sociétés holding. Les actifs de l'entreprise sont essentiellement localisés dans les mêmes régions géographiques que leurs consommateurs.

A travers le monde, AB InBev est avant tout actif dans l'activité des boissons à base de malt. Le secteur des non bières comprend les boissons non bières propriétés d'AB InBev, les boissons non bières produites et tout autre boisson vendue par AB InBev sous contrats de licence ou contrats de distribution exclusive et les activités de divertissement et d'emballage.

(M) Activités abandonnées et actifs non-courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est une composante de l'entreprise qui a été cédée ou est classifiée comme détenue en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un simple plan coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classifie un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvré principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, ensemble en tant que groupe dans une transaction unique, et les passifs directement liés à ces actifs qui seront transférés. Juste avant la classification en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou de tous les actifs ou passifs du groupe destiné à être cédé) en conformité avec la norme IFRS applicable. Alors à partir de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur sur la classification initiale comme détenu en vue de la vente sont inclus en résultats. On applique le même principe pour les bénéfices et pertes sur des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont pas dépréciés et amortis plus longtemps.

(Z) Normes IFRS récemment publiées

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été résumées ci-après. Par rapport à l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 8 Secteurs opérationnels

IFRS 8 *Secteurs opérationnels* (approuvé par l'Union Européenne) exige d'AB InBev d'adopter une 'approche managériale' quant à l'information à fournir sur les performances financières de ses secteurs opérationnels. IFRS 8, qui devra être appliqué pour la première fois dans les comptes annuels en 2009, exigera le reportage de l'information sectorielle basé sur des rapports internes régulièrement révisés par les Chief Operating Decision Makers d'AB InBev en vue d'estimer la performance de chaque secteur afin d'y assigner des moyens. Actuellement, AB InBev présente l'information sectorielle à l'égard de ses secteurs géographiques et de ses secteurs des activités. Nous ne prévoyons pas qu'IFRS 8 engendre un changement significatif sur l'information sectorielle fournie actuellement.

IAS 23 révisée Coûts d'emprunt

IAS 23 révisée *Coûts d'emprunt* (approuvé par l'Union Européenne) supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 d'AB InBev et constituera un changement de principe comptable pour l'entreprise. En accord avec les dispositions transitoires, AB InBev appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme ou après cette date. Il ne devrait pas y avoir d'impact matériel sur les états financiers consolidés.

IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients

IFRIC 13 *Programmes de fidélisation des clients* (approuvé par l'Union Européenne) traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 d'AB InBev, ne devrait pas avoir d'impact matériel sur nos états financiers consolidés.

IAS 1 révisée Présentation des Etats Financiers (2007)

IAS 1 révisée *Présentation des Etats Financiers (2007)* (approuvé par l'Union Européenne) introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit dans deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global. IAS 1 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 d'AB InBev ne devrait pas avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés. AB InBev envisage de continuer à présenter un état unique de résultat global et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global pour ses états financiers consolidés 2009.

Les amendements à IAS 32 Instruments financiers: Présentation et IAS 1 Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation

Les amendements à IAS 32 *Instruments financiers: Présentation* et IAS 1 *Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation* (approuvés par l'Union Européenne) prévoient que les instruments financiers assortis d'une option de vente à la juste valeur et les instruments qui imposent à une entité une obligation de remettre à un tiers une part de l'actif net de l'entité uniquement lors de la liquidation, soient classés en capitaux propres, si certaines conditions sont remplies. Ces amendements qui seront obligatoires de façon rétrospective dans les états financiers consolidés 2009 d'AB InBev, ne devraient pas avoir d'impact sur ceux-ci.

IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises (2008)

IFRS 3 révisée *Regroupements d'entreprises (2008)* comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations d'AB InBev :

- La définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises.
- La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat.
- Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus.
- Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat.
- Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.

IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures aux états financiers consolidés 2010 d'AB InBev.

IAS 27 révisée Etats financiers consolidés et individuels (2008)

IAS 27 révisée *Etats financiers consolidés et individuels (2008)* prévoit que les modifications de la part d'intérêts d'AB InBev dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand AB InBev perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Les amendements à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations

Les amendements à IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations* (approuvé par l'Union Européenne) clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent la notion de conditions autres que d'acquisition des droits, imposent que ces autres conditions soient reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution et indiquent le traitement comptable des autres conditions et des annulations. Les amendements à IFRS 2 seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 d'AB InBev, de façon rétrospective et ne devraient pas avoir d'impact sur nos états financiers consolidés.

IFRIC 15 Accords pour la construction d'un bien immobilier

IFRIC 15 *Accords pour la construction d'un bien immobilier* conclut que les produits des projets de construction des biens immobiliers devraient être comptabilisés en appliquant la méthode de contrat complet, excepté les situations spécifiques où les produits sont comptabilisés par référence au degré d'avancement. Ceci est le cas quand le contrat est lié à la vente des biens immobiliers, mais que pendant la construction de ces biens immobiliers les critères de constatation des produits sont réalisés de manière continue (par rapport à la partie complétée du projet). IFRIC 15 qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 d'AB InBev ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger

IFRIC 16 *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* traite un certain nombre de questions par rapport aux couvertures du risque de change lié aux activités à l'étranger (couvertures d'investissements nets). IFRIC 16 confirme spécifiquement que seulement le risque des différences entre les monnaies fonctionnelles de la maison mère et de la filiale peut être couvert. En outre, des risques de taux de change peuvent seulement être couverts par la maison mère (de façon directe ou indirecte), à condition que le risque est couvert qu'une seule fois dans les états financiers consolidés. IFRIC 16 détermine aussi que l'instrument de couverture d'une couverture d'un investissement net peut être détenu par chaque entité du groupe, excepté par l'activité à l'étranger elle-même. IFRIC 16 qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 d'AB InBev, avec application prospective, ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

IFRIC 17 Distributions en nature aux actionnaires

IFRIC 17 *Distributions en nature aux actionnaires* s'adresse au traitement des distributions en nature aux actionnaires. En dehors du champ d'application d'IFRIC 17, il existe des distributions dans lesquelles les biens distribués sont ultérieurement contrôlés par la même partie ou par des parties avant et après la distribution (transactions de contrôle commun). Un passif doit être comptabilisé quand le dividende a été autorisé de manière appropriée et n'est plus à la discrétion de l'entité, le passif devant être évalué à la juste valeur des actifs à distribuer. IFRIC 17 qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, avec application prospective, ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

IFRIC 18 Transferts d'actifs des clients

IFRIC 18 *Transferts d'actifs des clients* s'applique à la comptabilisation par des fournisseurs d'accès des transferts d'immobilisations corporelles par des entités qui reçoivent de tels transferts par leurs clients. La comptabilisation des actifs dépend de celui qui détient le contrôle. Quand l'actif est comptabilisé par le fournisseur d'accès, ceci est mesuré à sa juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Le moment de la constatation des produits y afférents dépend des faits et des circonstances. IFRIC 18 qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, avec application prospective, ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Les amendements à IFRS 1 Première adoption des normes IFRS et IAS 27 Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée

Les amendements à IFRS 1 *Première adoption des IFRS* et IAS 27 *Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée* (approuvé par l'Union Européenne) révisent, entre autres, la comptabilisation pour dividendes 'pré-acquisition' reçus d'une filiale. Ces dividendes devraient être comptabilisés comme produit, mais ces dividendes pourraient impliquer un indicateur de dépréciation d'une participation dans une filiale. L'amendement, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 d'AB InBev, avec application prospective, ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Amendement à IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* – Éléments couverts éligibles

Amendement à IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Éléments couverts éligibles* précise comment les principes actuels qui sous-tendent la comptabilité de couverture doivent être appliqués dans des situations spécifiques ('éléments couverts éligibles'). L'amendement à IAS 39, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, avec application prospective, ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Améliorations aux IFRS (2008)

Améliorations aux IFRS (2008) (approuvé par l'Union Européenne) est une série d'améliorations mineures aux normes existantes. Cette collection qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 d'AB InBev ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

4. Estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, exige du management d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants rapportés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs desquelles nous admettons que ceux-ci semblent raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats actuels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacun de ses principes comptables significatifs reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev croit que les principes comptables suivants reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats: immobilisations incorporelles et corporelles, goodwill, stocks, créances commerciales et autres créances, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, avantages au personnel et impôts sur le résultat.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations, présentant un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont renseignés dans les annexes ci-après.

5. Information sectorielle

Secteurs primaires

Millions d'euros, à l'exception des volumes (millions d'hl) et des équivalents de temps-plein (ETP en unités)	Amérique du Nord		Amérique latine Nord		Amérique latine Sud		Europe de l'Ouest		Europe centrale et de l'Est		Asie-Pacifique		Activités d'exportation et sociétés holding		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Volume	27	13	101	101	34	31	34	36	46	49	38	36	5	5	285	271
Produits	2 715	1 564	5 182	4 904	1 254	1 003	3 217	3 455	2 209	2 198	1 019	994	505	312	16 102	14 430
Coûts des ventes	(1 179)	(491)	(1 781)	(1 664)	(529)	(425)	(1 511)	(1 616)	(1 145)	(1 013)	(555)	(495)	(423)	(233)	(7 122)	(5 936)
Frais de distribution	(348)	(275)	(619)	(551)	(98)	(82)	(401)	(403)	(277)	(292)	(67)	(68)	(44)	(41)	(1 854)	(1 713)
Frais commerciaux et de marketing	(311)	(206)	(567)	(491)	(129)	(118)	(638)	(668)	(446)	(392)	(227)	(207)	(79)	(52)	(2 396)	(2 134)
Frais administratifs	(112)	(83)	(282)	(256)	(49)	(44)	(233)	(235)	(119)	(131)	(68)	(61)	(143)	(179)	(1 006)	(990)
Autres produits/ (charges) d'exploitation	(3)	3	140	121	8	(11)	(98)	(70)	(89)	(69)	18	-	323	289	298	263
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	763	512	2 074	2 062	457	323	337	462	132	302	119	163	140	96	4 022	3 920
Eléments non-récurrents	(174)	14	(18)	14	(3)	(2)	(187)	347	(7)	(15)	(16)	3	-	12	(405)	374
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	589	526	2 056	2 076	454	320	150	809	126	287	103	167	139	108	3 617	4 294
Charges financières nettes	(91)	(48)	(399)	(370)	(29)	(19)	(341)	(287)	(66)	(44)	(6)	(4)	(188)	173	(1 120)	(598)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	45	-	-	-	1	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	47	1
Bénéfice avant impôts	543	479	1 657	1 706	426	303	(191)	521	60	244	97	163	(48)	282	2 544	3 697
Impôts sur le résultat	(92)	(126)	(207)	(195)	(127)	(91)	88	(86)	(29)	(62)	(48)	(38)	(31)	(51)	(445)	(649)
Bénéfice	451	353	1 450	1 510	299	212	(103)	436	32	182	49	124	(79)	231	2 099	3 048
Bénéfice normalisé	551	343	1 463	1 504	301	212	55	109	38	195	63	125	59	219	2 529	2 709
EBITDA normalisé	933	597	2 394	2 318	546	405	642	771	386	520	232	263	201	118	5 334	4 992
Marge EBITDA (normalisé) en %	34,4	38,2	46,2	47,3	43,5	40,3	19,9	22,3	17,5	23,6	22,8	26,5	-	-	33,1	34,6
Actifs sectoriels	50 037	2 271	8 660	10 059	2 760	2 388	4 433	4 602	2 733	3 058	3 840	2 664	5 899	1 497	78 363	26 540
Eliminations intersectorielles															(940)	(668)
Actifs non alloués															3 891	2 827
Total de l'actif															81 313	28 699
Passifs sectoriels	4 365	739	1 775	2 138	548	379	1 852	1 884	519	529	796	519	998	571	10 853	6 759
Eliminations intersectorielles															(940)	(668)
Passifs non alloués															71 401	22 608
Total du passif															81 313	28 699
Dépenses brutes d'investissement	214	74	416	367	193	132	364	367	340	415	191	158	53	58	1 771	1 571
Pertes/(reprises) de dépréciation	1	(12)	37	3	-	-	6	(27)	11	4	1	1	-	-	55	(31)
Amortissements	170	86	283	253	89	82	299	307	245	211	113	100	61	22	1 260	1 061
Dotations aux/ (reprises de) provisions	123	1	59	30	4	12	97	23	13	14	16	10	22	14	334	105
ETP	22 892	5 662	28 517	25 999	7 554	7 290	10 298	11 481	16 054	13 509	22 509	24 056	12 050	694	119 874	88 690

Secteurs secondaires

Millions d'euros, à l'exception des volumes (millions d'hl)	Bière		Non bière		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Volume	242	230	43	41	285	271
Produits	14 767	13 237	1 335	1 193	16 102	14 430
Total de l'actif	67 764	19 662	13 549	9 037	81 313	28 699
Dépenses brutes d'investissement	1 383	1 343	388	228	1 771	1 571

6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions et cessions sur la situation financière d'AB InBev:

Millions d'euros	2008 Acquisitions	2008 Cessions	2007 Acquisitions	2007 Cessions
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	8 525	(2)	117	(63)
Immobilisations incorporelles	16 735	(1)	27	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	5 413	-	-	-
Actifs d'impôt différés	-	-	30	-
Créances commerciales et autres créances	150	-	1	(2)
Actifs courants				
Impôts sur le résultat à récupérer	245	-	-	-
Placements	-	-	6	(1)
Stocks	941	(1)	16	(4)
Créances commerciales et autres créances	967	(2)	4	(26)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	378	-	4	(134)
Actifs détenus en vue de la vente	16	-	-	(56)
Intérêts minoritaires	(37)	-	-	-
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	(4 800)	-	(46)	-
Avantages au personnel	(1 316)	-	-	-
Créances commerciales et autres créances	-	-	(56)	-
Provisions	(112)	-	(92)	-
Passifs d'impôt différés	(9 057)	-	(6)	16
Dettes courantes				
Découverts bancaires	-	-	(1)	-
Emprunts portant intérêts	-	-	(23)	-
Impôts sur le résultat à payer	-	-	(1)	-
Dettes commerciales et autres dettes	(2 423)	2	(53)	-
Passifs détenus en vue de la vente	-	-	-	35
Actifs et passifs nets identifiables	15 625	(4)	(73)	(235)
Goodwill sur les acquisitions	24 719	-	266	-
Perte/(bénéfice) sur cessions	-	3	-	(354)
Partie des cessions à recevoir au cours de l'exercice suivant	-	(31)	-	33
Contreparties payées/(reçues) en trésorerie	40 344	(32)	193	(556)
Trésorerie (acquise)/cédée	(378)	-	(3)	134
Flux nets de trésorerie sortants/(entrants)	39 966	(32)	190	(422)

Les transactions suivantes ont eu lieu en 2008 :

Acquisition d'Anheuser-Busch

Le 18 novembre 2008, InBev annonçait avoir finalisé son acquisition d'Anheuser-Busch, suivant l'approbation des actionnaires des deux sociétés. A partir de cette date, les résultats d'Anheuser-Busch sont inclus dans les résultats d'AB InBev. Le regroupement donne naissance au leader mondial de la bière et à l'une des cinq plus grandes sociétés mondiales de biens de consommation. InBev a changé son nom en Anheuser-Busch InBev, reflétant l'héritage et les traditions d'Anheuser-Busch. Conformément à la convention de fusion, toutes les actions de Anheuser-Busch ont été acquises pour un montant de 70 US dollars par action représentant un montant total d'approximativement 52,5 milliards d'US dollars ou 40,3 milliards d'euros. AB InBev a financé la fusion par des prélèvements de fonds sur les conventions de dette senior et la convention de crédit relais mis en place pour financer l'acquisition (voir aussi l'annexe 25 *Emprunts portant intérêts*). Le 18 novembre, le crédit relais de 9,8 milliards d'US dollars a été remboursé avec les produits de l'émission de 986 109 272 nouvelles actions AB InBev (6,36 milliards d'euros). Conformément à sa politique en matière de gestion du risque, AB InBev a fait correspondre ses ressources (émission de droits en euros) et ses emplois (remboursement du crédit relais de 9,8 milliards d'US dollar) en couvrant par anticipation son exposition au taux de change entre l'euro et le dollar US à un taux moyen de 1,5409 d'US dollars par euro. Les coûts de l'acquisition s'élèvent approximativement à 0,9 milliards d'euros (1,2 milliards d'US dollars) dont 0,2 milliards d'euros ont été alloués au goodwill, 0,1 milliards d'euros se rapportent à l'émission de capital, 0,1 milliards d'euros représentent les commissions d'engagement sur les dettes senior et le prêt relais et les frais de mise en place du prêt relais et sont comptabilisés dans le compte de résultats et 0,5 milliards d'euros représentent les frais de mise en place de la dette senior et sera comptabilisé dans le compte de résultats dans la rubrique 'Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures' sur la durée de vie attendue du financement sur base d'un taux d'intérêt effectif. En outre, conformément à la convention de fusion AB InBev prendra en charge certaines obligations de 2008 relative à la période précédant la fusion. Ces obligations sont estimées s'élever à 52m d'euros (68m d'US dollars) dont 8m d'euros ont été comptabilisées dans la balance d'ouverture et seront réglés en numéraire et 44m d'euros seront réglés en options d'AB InBev. L'émission d'options est sujette à l'approbation des actionnaires d'AB InBev lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2009, et si approuvée elle n'aura pas d'impact comptable dans le futur. Si l'émission n'est pas approuvée, la totalité de l'obligation devrait être réglée en numéraire et résulterait en un ajustement de 44m d'euros dans la balance d'ouverture. La société est en train de finaliser l'allocation du prix d'acquisition aux éléments individuels de l'actif et du passif suivant les principes de l'IFRS 3. L'allocation provisoire du prix d'achat inclus au bilan et détaillée dans le tableau ci-dessous se base sur les meilleures estimations du management d'AB InBev et repose principalement sur des évaluations faites par des experts indépendants. La finalisation de l'allocation du prix d'acquisition peut engendrer des changements à la valeur comptabilisée de l'actif et du passif d'Anheuser-Busch et de la valeur résiduelle à allouer au goodwill.

Le tableau suivant présente l'allocation provisoire du prix d'acquisition sur l'actif et le passif d'Anheuser-Busch au 18 novembre 2008 :

Millions d'euros	Avant allocation selon la méthode de l'acquisition	Allocation sur la méthode de l'acquisition	Après la méthode de l'acquisition
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	6 742	1 783	8 525
Goodwill	926	(926)	-
Immobilisations incorporelles	487	16 242	16 729
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 163	2 250	5 413
Créances commerciales et autres créances	165	(15)	150
Actifs courants			
Impôts sur le résultat à récupérer	274	(29)	245
Stocks	855	86	941
Créances commerciales et autres créances	958	9	967
Actifs détenus en vue de la vente	16	-	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	378	-	378
Intérêts minoritaires	(37)	-	(37)
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	(5 810)	1 010	(4 800)
Avantages au personnel	(1 316)	-	(1 316)
Provisions	(90)	(23)	(112)
Impôts différés	(973)	(8 083)	(9 057)
Dettes courantes			
Créances commerciales et autres créances	(2 258)	(166)	(2 423)
Actifs et passifs nets identifiés	3 481	12 138	15 619
Goodwill sur les acquisitions			24 661
Contreparties payées en trésorerie			40 280

La transaction a résulté dans la comptabilisation d'un goodwill de 24,7 milliards d'euros qui a été provisoirement alloué aux opérations américaines sur base des synergies futures attendues.

Les valorisations des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des participations dans des entreprises mises en équivalence, des emprunts portant intérêts et des avantages au personnel ont été réalisées par des experts indépendants. Les valorisations des autres éléments de l'actif et du passif se basent sur la meilleure estimation du management d'AB InBev.

Les marques à durée d'utilité indéterminée représentent la majorité des immobilisations incorporelles. La valorisation des marques à durée d'utilité indéterminée se base sur une série de facteurs, incluant l'histoire de la marque, le plan opérationnel et les pays où la marque est vendue. Les marques à durée d'utilité indéterminée incluent la famille de marques Budweiser (y compris la marque Bud et Bud Light), la famille de marques Michelob, la famille de marques Busch et la famille de marques Natural et leur juste valeur a été estimée à 16 473 m d'euros. La valeur des contrats de distribution et des contrats favorables a été estimée à 256 m d'euros. Ceux-ci sont amortis sur la durée de vie des contrats qui varie entre 3 et 18 ans.

La valorisation des participations dans les entreprises mises en équivalence (y compris la participation dans Modelo) a été effectuée sur base des cours de bourse des actions et des taux de change au 18 novembre 2008. Pour l'investissement dans Tsingtao, la valorisation a été ajustée pour tenir compte du prix de vente prévu pour la cession de la participation de 19,9 % annoncée le 23 janvier 2009.

Un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur la plupart des ajustements de juste valeur considérant un taux d'imposition de 39 %.

Depuis la clôture de la transaction, Anheuser-Busch a contribué 1,46 milliards d'euros au produit et 45 m d'euros au bénéfice d'AB InBev. Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2008, nous estimons que le produit et le bénéfice d'exploitation normalisé¹ aurait été supérieur de 10,4 milliards d'euros et de 2,1 milliards d'euros respectivement. L'information pro-forma inclut certains ajustements selon la méthode de l'acquisition tels que les changements d'amortissement sur les actifs corporels et incorporels acquis. Cependant, les pros-formas ne considèrent pas d'économies de coûts ni l'impact d'autres effets provenant de l'intégration d'Anheuser-Busch. Par conséquent, les pros-formas ne sont pas nécessairement indicatifs de ce que les résultats auraient été si la transaction avait eu lieu au 1^{er} janvier 2008 ou de ce que les résultats pourraient être dans le futur.

Suite à la revue de la transaction par les autorités antitrust américaines et conformément à leur décision, InBev USA LLC, une filiale détenue par AB InBev, devra arrêter ses activités d'importateur exclusif de marques Canadiennes (principalement Labatt Blue et Labatt Blue Light) aux États-Unis pour Labatt Brewing Company Limited ('LBCL'), une filiale d'AmBev. D'après la version finale du jugement proposé introduit auprès de la District Court du District de Columbia, les trois mesures suivantes doivent être mises en œuvre : LBCL doit conférer une licence exclusive et perpétuelle à des tiers ('l'Acquéreur') (i) pour commercialiser, distribuer et vendre la bière de la marque Labatt destinée à la consommation aux États-Unis; (ii) pour brasser cette bière de la marque Labatt aux États-Unis ou au Canada dans la mesure où elle est destinée à la vente ou à la consommation aux États-Unis; et (iii) pour utiliser les marques déposées pertinentes et la propriété intellectuelle. LBCL doit brasser et fournir de la bière de la marque Labatt au titulaire de la licence pour une période transitoire qui ne peut durer plus de trois ans. Les termes des contrats de distribution et de fourniture seront négociés avec l'Acquéreur et devront être approuvés par le Département de Justice américain (voir annexe 35 – *Événements survenant après la date de clôture*). Séparément et afin de compenser adéquatement AmBev, AB InBev a conclu un accord d'indemnisation avec AmBev de façon à indemniser AmBev pour l'impact de certaines mesures qui devront être mises en place suite à ce jugement. En 2007, environ 1,7 m d'hectolitres de marques Labatt étaient vendues aux États-Unis. L'impact de cette transaction n'est pas matériel pour le groupe AB InBev dans son ensemble.

Autres transactions

- AB InBev a acquis divers distributeurs locaux dans le monde entier. Comme les distributeurs concernés ont été immédiatement intégrés dans les opérations de la société, aucune comptabilité distincte n'est élaborée quant à leur contribution au bénéfice d'AB InBev. Le goodwill comptabilisé pour ces transactions est de 58 m d'euros.
- En janvier 2008, AmBev a conclu un accord pour l'acquisition des marques Cintra. La finalisation de la comptabilisation du regroupement d'entreprises de 2007 avec Cintra a abouti à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles pour un montant de 6 m euro. Au mois de mai 2008, les marques Cintra ont été vendues.
- La trésorerie nette reçue des cessions de 32 m d'euros se rapporte à la vente de deux grossistes en Europe de l'Ouest et à l'encaissement partiel de la créance restante liée à la vente d'Immobrew en 2007.

¹ La présentation du bénéfice de 2008 sur une base pro-forma n'a pas été estimée praticable étant donné qu'un jugement significatif aurait été nécessaire par rapport aux éléments non-récurrents et aux charges financiers encourus par AB InBev ainsi que ceux encourus par l'acquéreur.

7. Autres produits/(charges) d'exploitation

Millions d'euros	2008	2007
Subventions de l'état	96	95
Produits provenant des licences	28	32
(Dotations aux)/reprises de provisions	28	25
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	67	40
Produits nets de location et d'autres produits d'exploitation	79	71
	298	263
Frais de recherche exposés	52	20

Les subventions de l'état sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certaines provinces brésiliennes relatifs aux activités et aux investissements que l'entreprise effectue dans ces provinces.

En 2008, AB InBev a consacré 52 millions d'euros à la recherche, principalement dans son centre belge de recherche et développement, contre 20 millions d'euros en 2007. Une partie de ces fonds a été utilisée dans le domaine des études de marché, mais la majorité est affectée à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des processus et du développement de produits et de packaging.

8. Eléments non-récurrents

Pour mieux évaluer la performance sous-jacente de nos activités, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice rapporté, en concordance avec les IFRS, sont ajustés de certains éléments non-récurrents à cause de leur importance, comme détaillé ci-dessous.

Les éléments non-récurrents compris dans le compte de résultats sont les suivants :

Millions d'euros	2008	2007
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents	4 022	3 920
Charges de restructuration (pertes de dépréciations inclus)	(331)	(43)
Ajustements de juste valeur	(34)	-
Cession d'activités et vente d'actifs	(26)	393
Litiges	(14)	24
Bénéfice d'exploitation	3 617	4 294
Charges financières non-récurrentes	(138)	-

Dans le cadre de son plan d'intégration d'Anheuser-Busch, AB InBev a communiqué le 8 décembre un plan de restructuration impliquant environ 1 400 postes salariés au sein de ses divisions brassicoles aux Etats-Unis. La société prévoit que le total des dépenses avant impôts associé à cette réduction représentera environ 154m d'euros. Ces frais ont été comptabilisés au moment de la communication conformément aux normes IAS 37.

Les charges de restructuration de 2008 incluent également 123m d'euros relatifs au réalignement des structures et procédures et l'externalisation d'activités en Europe de l'Ouest, au siège administratif mondial et en Asie-Pacifique. Les changements visent à éliminer les doubles emplois, ainsi que les procédures et activités similaires, tant entre les fonctions qu'entre les zones, en prenant compte le profil de personnel adéquat, en concordance avec les nouveaux besoins organisationnels. Les coûts non récurrents encourus suite à cette série de décisions nous donneront une base de coûts plus faible. En outre, la société pourra à l'avenir se concentrer sur les activités de base de AB InBev, sur le processus décisionnel plus rapide ainsi que bénéficier d'une amélioration de l'efficacité, du service et de la qualité au sein de la société.

Les charges de restructuration 2008 incluent également la dépréciation de 54m d'euros liée aux projets d'implémenter un nouveau modèle de distribution en France, impliquant un transfert d'un intérêt de contrôle dans son actuel réseau de distribution intégré (CaféIn) et la conclusion d'un partenariat concernant la distribution des boissons d'AB InBev. Dans le cadre de cette réorganisation, AB InBev a reconnu CaféIn en tant qu'actif détenu en vue de la vente et a comptabilisé la dépréciation actuellement prévue suite à cette réorganisation de 54m d'euros en décembre 2008.

Une charge non-récurrente de (34)m d'euros a été reconnue suite à l'ajustement de juste valeur non-récurrent sur l'inventaire d'Anheuser-Busch selon la méthode de l'acquisition tel que préconisée par IFRS 3.

La cession d'activités et vente d'actifs en 2008 a résulté en une perte de 26m d'euros. Ces pertes sont partiellement relatées aux pertes reconnues dans le cadre de la réorganisation en France mentionné ci-dessus (7m d'euros). En outre, des pertes additionnelles liées aux cessions d'activités et ventes d'actifs des années précédentes ont été reconnues en 2008.

Le bénéfice d'exploitation au 31 décembre 2008 a été négativement influencé par des provisions pour litiges de 14m d'euros.

Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch, la société a comptabilisé des coûts financiers nets non-récurrents de 138 millions d'euros. Ces frais sont liés pour 90 millions d'euros aux commissions d'engagement sur les dettes senior et le prêt relais et les frais de mise en place du prêt relais. En outre, une perte de 48 millions d'euros a été comptabilisée pour l'inefficacité des couvertures du financement d'Anheuser-Busch avant la clôture de l'acquisition.

La vente d'Immobrew à Cofinimmo et la cession de quelques entreprises dormantes et d'actifs détenus en vue de la vente ont généré un bénéfice avant impôt de 393m d'euros au 31 décembre 2007.

Le bénéfice d'exploitation au 31 décembre 2007 a également été positivement affecté par la reprise de provisions pour disputes pour un montant de 24m d'euros.

Tous les montants ci-dessus sont avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents de 2008 ont diminué l'impôt sur le résultat de (112)m d'euros, tandis qu'en 2007 les éléments non-récurrents ont augmenté l'impôt sur le résultat de 35m d'euros.

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'euros	2008	2007
Salaires et appointements	(1 689)	(1 432)
Cotisations à la sécurité sociale	(325)	(320)
Autres frais salariaux	(273)	(235)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(85)	(62)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(42)	(53)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(12)	(5)
	(2 426)	(2 107)
Nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP)	90 949	88 690
Inclusion du nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) d'Anheuser-Busch (à base d'une année entière)	28 925	-
Nombre moyen total d'équivalents temps plein (ETP)	119 874	88 690

Le nombre moyen d'équivalents temps plein peut être réparti comme suit :

	2008	2007
AB InBev SA (maison mère)	209	375
Filiales d'Anheuser-Busch	28 925	-
Autres filiales	88 903	86 441
Sociétés consolidées proportionnellement	1 837	1 874
	119 874	88 690

L'annexe 5 *Information sectorielle* contient la répartition des ETP par secteur géographique.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation

Les amortissements, les pertes de valeur et les dépréciations sont inclus sous les rubriques mentionnées ci-dessous du compte de résultats 2008 :

Millions d'euros	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	841	2	-
Frais de distribution	84	-	-
Frais commerciaux et de marketing	195	46	-
Frais administratifs	79	60	-
Autres produits/(charges) d'exploitation	-	-	5
Éléments non-récurrents	(1)	-	-
	1 198	108	5

Les frais d'amortissements et de dépréciations des immobilisations corporelles incluent une réallocation coût-complet de (4)m d'euros des frais d'amortissements et de dépréciations aux coûts des ventes.

11. Charges et produits financiers

Pris en résultats

Charges financières

Millions d'euros	2008	2007
Charges d'intérêt	(909)	(549)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(95)	(36)
Charges sur des éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture	(25)	(20)
Charges liés à l'inefficacité des couvertures	(20)	(6)
Imposition des transactions financières	(26)	(48)
Autres, y compris les frais bancaires	(102)	(54)
	(1 177)	(713)

Les charges d'intérêt ont augmenté de 360m d'euros par rapport à 2007. 194m d'euros de cette augmentation est expliquée par les charges d'intérêt sur les dettes existantes d'Anheuser-Busch et par le financement de la transaction depuis le 18 novembre 2008. Le reste de l'augmentation s'explique principalement par des charges d'intérêts plus élevées dans les sociétés holding et chez AmBev Brésil en raison d'un endettement moyen net plus élevé, à la suite des dividendes payés et de l'achat d'actions de trésorerie.

L'augmentation d'accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures de 59m d'euros par rapport à 2007 est expliquée par l'amortissement des frais de mise en place de la dette senior et de l'ajustement juste valeur sur la dette d'Anheuser-Busch (voir aussi l'annexe 6 *Acquisitions et cessions des filiales*). L'augmentation des autres charges financières s'explique par les résultats de change de couverture non réalisés, principalement sur le solde restant d'actifs en US dollar.

Les charges d'intérêt sont présentées nettes de l'effet des instruments financiers dérivés des taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêts d'AB InBev – voir aussi l'annexe 30 *Risques provenant d'instruments financiers*. Comme requis par la norme IFRS 7 *Instruments financiers: information à fournir*, la charge d'intérêts comptabilisée sur les passifs financiers couverts et non couverts ainsi que les charges d'intérêts nettes relatives aux instruments dérivés de couvertures sont détaillées ci-dessous:

Millions d'euros	2008	2007
Coût amorti des passifs financiers – non couverts	(555)	(247)
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(82)	(103)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	(95)	(68)
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(105)	(134)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	36	34
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composant d'intérêt)	(30)	-
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(69)	(8)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(9)	(23)
	(909)	(549)

La charge d'intérêts comptabilisée sur la dette couverte et les instruments de couverture de juste valeur est majoritairement liée à la couverture des placements privés de 850m de dollars américains et des obligations d'AmBev de 500m de dollars américains venant à échéance en 2011, de 500m de dollars américains venant à échéance en 2013 et de 300m de real brésiliens venant à échéance en 2017. La charge d'intérêts relative aux couvertures de flux de trésorerie est principalement due à la couverture de la ligne de crédit de 2 695m d'euros et des emprunts canadiens de 680m dollars canadiens. La charge d'intérêts relative aux couvertures nettes d'investissement est due à la couverture de 500m d'euros de l'investissement net dans AmBev Brésil. L'augmentation de la charge d'intérêt relative aux couvertures économiques (c'est-à-dire ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture) est principalement expliquée par l'émission de 1 500m real brésiliens de billets à ordre dans AmBev Brésil en 2008.

Produits financiers

Millions d'euros	2008	2007
Produits d'intérêts	84	54
Dividendes reçus des entreprises non-consolidées	1	1
Produits liés aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture	85	22
Produits liés aux instruments financiers non-dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1	2
Autres produits financiers	24	36
	195	115

L'augmentation des produits d'intérêt est expliquée par les positions plus élevées de la trésorerie et équivalents de trésorerie dans AmBev Brésil et dans les sociétés holding.

L'augmentation des résultats sur les instruments de couverture, ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture de 63m d'euros par rapport à l'année passée, est expliquée par la réévaluation positive de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de change en Corée et en Russie.

Les produits d'intérêts de 2008 proviennent des actifs financiers suivants:

Millions d'euros	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48	25
Placements en titres détenus à des fins de transaction	16	15
Prêts aux clients	9	10
Autres prêts et créances	11	4
	84	54

Aucun produit d'intérêts n'a été comptabilisé sur des actifs financiers dépréciés.

Les profits et pertes de change sont présentés nets de l'effet des instruments dérivés de change désignés dans le cadre de la comptabilité de couverture. Comme requis par la norme IFRS 7 *Instruments financiers: information à fournir* la distinction entre le résultat relatif aux éléments couverts de change et le résultat sur les instruments de couverture qui y sont liés peut être présentée par type de relation de couverture de la manière suivante:

Millions d'euros	2008	2007
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(250)	219
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	250	(219)
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	11	(3)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	(11)	3
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(4)	28
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	3	(28)
Autres	1	-
	-	-

Les résultats de change des couvertures de juste valeur sont principalement liés aux couvertures des placements privés et des obligations 2011 et 2013 d'AmBev. Les résultats relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont principalement dus à la couverture de l'emprunt en real brésiliens au Canada. L'augmentation des résultats de change sur les couvertures de flux de trésorerie est expliquée par la dévaluation du real brésilien pendant 2008.

Pris directement en capitaux propres

Millions d'euros	2008	2007
Réserve de couverture		
Comptabilisés aux capitaux propres dans la période des couvertures des flux de trésorerie	(1 564)	(51)
Sorti des capitaux propres et inclus dans le compte de résultats	(15)	(2)
Sorti des capitaux propres et inclus dans les coûts des stocks initiales	17	70
	(1 562)	17
Réserve de conversion		
Couvertures d'investissements nets comptabilisés aux capitaux propres dans la période	(1 191)	17
Différence de change résultant des activités à l'étranger	(228)	(77)
	(1 419)	(60)

La réserve de couverture comptabilisée aux capitaux propres sur les couvertures des flux de trésorerie est principalement liée à la réévaluation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt en US dollar entamé en 2008, afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur la dette senior – voir aussi l'annexe 30 *Risques provenant d'instruments financiers*. Le mouvement de l'ajustement des taux de changes des monnaies étrangères de (1 419) millions d'euros est l'effet de l'affaiblissement des taux de principalement le peso mexicain, le real brésilien, le livre sterling, le rouble russe, le won sud-coréen, le hryvnia ukrainien et le dollar canadien, compensé par un effet positif de l'écart de conversion résultant de l'affaiblissement du dollar américain depuis le 18 novembre 2008, comme la plus grande partie de notre dette nette est en dollar américain.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés en compte de résultats peuvent être détaillés de la manière suivante :

Millions d'euros	2008	2007
Charges d'impôts courants		
Exercice en cours	(699)	(584)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	(5)	(13)
	(704)	(597)
(Charges)/produits d'impôts différés		
Compléments de provisions des exercices précédents	5	-
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	156	(9)
Utilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes des exercices précédents	(19)	(76)
Comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes de l'exercice	103	1
Comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes de l'exercice précédente	14	32
	259	(52)
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(445)	(649)

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux moyen d'impôt peut être résumé de la manière suivante :

Millions d'euros	2008	2007
Bénéfice avant impôts	2 544	3 697
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	47	1
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées	2 497	3 696
Ajustements de la base taxable		
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles non déductibles	5	-
Charges non déductibles fiscalement	154	127
Dividendes taxables intra-groupe	31	220
Produits financiers et autres produits non taxables	(433)	(400)
	2 254	3 643
Taux moyen d'impôts	31,1 %	32,1 %
Impôts au taux moyen nominal	(702)	(1 168)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	16	25
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes	13	32
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(52)	(28)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	(5)	(13)
Crédit d'impôts	305	463
Crédit d'impôts émanant de statuts fiscaux spéciaux	112	98
Changement des taux d'imposition	(1)	14
Précomptes	(59)	(64)
Autres ajustements d'impôts	(72)	(8)
	(445)	(649)
Taux d'impôts effectif	17,8 %	17,6 %

Les impôts totaux sur le bénéfice s'élèvent à 445 millions d'euros avec un taux d'imposition effectif de 17,8 % (par rapport à 17,6 % en 2007). L'impôt sur le résultat est principalement touché par la comptabilisation d'un actif d'impôt différé de 83m d'euros suivant utilisation des pertes fiscales non comptabilisées précédemment. En outre, la société continue de bénéficier au niveau d'AmBev de l'impact d'intérêts sur des paiements de capitaux propres et de l'effet de la déduction fiscale sur le goodwill résultant de la fusion entre InBev Holding Brazil et AmBev en juillet 2005 et l'acquisition de Quinsa en août 2006. Ceci a été en partie compensé par la comptabilisation de dépréciations non-récurrentes sur le réseau de distribution français, pour lequel aucun impôt différé n'est comptabilisé. Sans l'impact de la comptabilisation des impôts différés et des charges non-récurrentes en France, le taux d'imposition effectif aurait été de 20,4 %.

Les impôts sur le résultat étaient imputés directement sur les capitaux propres comme suit :

Millions d'euros	2008	2007
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices		
Impôts sur des écarts actuariels des pensions	200	(24)
Impôts sur couvertures de flux de trésorerie	(8)	(11)

13. Immobilisations corporelles

Millions d'euros	2008				2007	
	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	3 167	8 729	2 261	672	14 829	14 286
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(586)	(1 211)	(252)	(80)	(2 129)	(70)
Acquisitions	50	446	206	908	1 610	1 496
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	3 739	4 028	451	307	8 525	117
Cessions	(47)	(244)	(152)	-	(443)	(705)
Cessions via la vente de filiales	-	-	(2)	-	(2)	(152)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	161	548	30	(944)	(205)	(136)
Autres mouvements	1	7	7	-	15	(7)
Solde au terme de l'exercice	6 485	12 303	2 549	863	22 200	14 829
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(1 353)	(5 252)	(1 595)	-	(8 200)	(7 985)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	135	581	142	-	858	(14)
Cessions	22	204	133	-	359	586
Cessions via la vente de filiales	-	-	1	-	1	89
Dépréciations	(154)	(740)	(258)	-	(1 152)	(974)
Amortissements	(1)	(48)	(1)	-	(50)	10
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	19	57	61	-	137	78
Autres mouvements	1	(14)	(3)	-	(16)	10
Solde au terme de l'exercice	(1 331)	(5 212)	(1 520)	-	(8 063)	(8 200)
Valeur nette comptable						
au 31 décembre 2007	1 814	3 477	666	672	6 629	6 629
au 31 décembre 2008	5 154	7 091	1 029	863	14 137	-

Le transfert vers d'autres catégories d'actifs concerne principalement la présentation distincte dans le bilan des immobilisations corporelles détenues en vue de la vente suite à l'adoption de l'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

La valeur comptable des immobilisations corporelles sujettes à restrictions et mises en garantie de passifs s'élève à 164m d'euros.

Éléments d'actifs en contrat de location

L'entreprise possède des terrains et constructions et également des installations et équipements en contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions sous contrats de location-financement s'élève à 90m d'euros (2007 : 6m d'euros) et celle des installations et équipements s'élève à 12m d'euros (2007 : 17m d'euros). Pour de plus amples informations sur les contrats location simple, veuillez se référer à l'annexe 31 *Contrats de location simple*.

14. Goodwill

Millions d'euros	2008	2007
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	13 834	12 305
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(3 414)	165
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	24 719	266
Achats d'intérêts minoritaires	479	1 097
Autres mouvements	(5)	1
Solde au terme de l'exercice	35 613	13 834
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	-	-
Dépréciations	(5)	-
Solde au terme de l'exercice	(5)	-
Valeur nette comptable		
au 31 décembre 2007	13 834	13 834
au 31 décembre 2008	35 608	-

Les acquisitions par voies de regroupements d'entreprises en 2008 reflètent principalement l'acquisition d'Anheuser-Busch. Cette transaction a résulté dans la comptabilisation d'un goodwill de 24 661m d'euros. Les autres acquisitions par voie de regroupement en 2008 étaient l'acquisition de distributeurs locaux dans le monde entier – se référer à l'annexe 6 *Acquisitions et cessions des filiales*. Suite à ces transactions, un goodwill de 58m d'euros a été comptabilisé.

AB InBev a augmenté sa participation dans AmBev de 61,01 % à 61,75 % par le rachat d'actions propres par AmBev en 2008. AB InBev a par ailleurs procédé au rachat des intérêts minoritaires dans AB InBev Shiliang (Zhejiang) Brewery et a l'acquisition d'intérêts minoritaires dans Quinsa suite à la clôture de l'offre volontaire faite par AmBev. Suite à cette offre volontaire l'intérêt économique de AmBev dans Quinsa a augmenté pour atteindre 99,83 %. Ces transactions faites pour un montant total de 575m d'euros ont entraîné une augmentation de goodwill de 479m d'euros. Comme ces filiales étaient déjà entièrement consolidées, ces acquisitions n'ont pas eu d'impact sur le bénéfice d'AB InBev, mais ont réduit les intérêts minoritaires et ont donc influencé le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

En 2008, AB InBev a reconnu une dépréciation de goodwill pour 5m d'euros suite à des indications de dépréciations dans des opérations locales en Italie et en France.

Les plus importants regroupements d'entreprises en 2007 étaient l'acquisition de toutes les parts en circulation de 'Lakeport' et l'acquisition des 100 % de Goldensand Comercio e Serviços Lda, l'actionnaire qui détient le contrôle de 'Cintra'. Ces transactions ont résulté dans la comptabilisation d'un goodwill de respectivement 118m d'euros et 109m d'euros. L'entreprise a également acquis des distributeurs locaux dans le monde entier. Suite à ces transactions, un goodwill de 39m d'euros a été comptabilisé.

AB InBev a augmenté sa participation dans AmBev de 58,36 % à 61,01 % par le rachat d'actions propres par AmBev en 2007. Comme AmBev était déjà entièrement consolidé, l'acquisition n'a pas influencé le bénéfice, mais a réduit les intérêts minoritaires et dès lors impacté le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev. AmBev a acquis 25,6m d'actions d'AmBev pour une somme de 1 129m d'euros. L'augmentation du goodwill de 1 097m d'euros résulte du programme de rachat d'actions d'AmBev (1 095m d'euros) et de l'acquisition de la partie restante des intérêts minoritaires de Nanjing InBev Jinling Brewery.

La valeur comptable du goodwill a été allouée aux différents niveaux d'unités d'activités comme suit :

Millions d'euros - Unités d'activités	2008	2007
Anheuser-Busch US	23 161	-
Brésil	5 416	6 522
Canada	1 207	1 373
Pays hispanophones d'Amérique latine	1 042	890
Russie/Ukraine	813	879
Allemagne	868	868
Corée du Sud	574	767
Exportation globale	774	760
Chine	822	673
Royaume-Uni/Irlande	496	644
France/Italie/Espagne	266	275
Roumanie/Monténégro/Serbie	114	128
Belgique/Luxembourg	54	54
Autres	1	1
	35 608	13 834

Au quatrième trimestre 2008, AB InBev a terminé son test annuel de dépréciation du goodwill et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'entreprise ne peut prédire si un événement qui provoque des dépréciations, va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer les valeurs rapportées d'actif. AB InBev croit que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : elles sont consistantes avec le reporting interne et reflètent les meilleures estimations faites par le management. Toutefois, des incertitudes inhérentes existent que le management ne peut pas contrôler. Alors qu'un changement aux estimations utilisées pourrait avoir un impact matériel sur le calcul de la juste valeur et occasionner une dépréciation, l'entreprise n'a pas connaissance d'événements probables pouvant amener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable d'une des unités d'activités.

Le goodwill représentait environ 44 % du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2008. La vérification de la dépréciation du goodwill est fondée sur un nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses majeurs. La vérification de la dépréciation du goodwill a lieu au niveau des unités d'activités (soit un niveau en dessous des zones) sur base de l'approche de la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'après une approche suivant les flux de trésorerie libres escomptés basés sur des modèles actuels d'évaluation d'acquisitions. Les jugements, estimations et hypothèses clés utilisés dans l'approche de la juste valeur diminuée des coûts des ventes sont les suivantes :

- La première année du modèle est basée sur les meilleures estimations du management des prévisions des flux de trésorerie libres pour l'année en cours.
- De la deuxième à la quatrième année du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Le plan stratégique d'AB InBev est préparé par pays et se fonde sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, ainsi que les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement.
- Pour les six années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées en ayant recours à des hypothèses simplifiées, comme des volumes et frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, tel qu'obtenus de sources externes.
- Les flux de trésoreries sont extrapolés après la première période de dix ans en utilisant des indices des prix à la consommation annuels à long terme attendus, basés sur des sources externes, en vue de calculer la valeur finale.
- Les projections se font dans les devises utilisées par l'unité d'activités et sont escomptées au taux moyen pondéré du coût du capital. Ce dernier varie principalement entre 7,6 % et 25,5 % en équivalent euro pour la vérification de la dépréciation du goodwill effectuée pour 2008.
- Sur la base de précédents, le coût de la vente est présumé atteindre 2 % du prix de l'unité.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des multiples d'évaluation, des taux des actions cotées pour des filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de juste valeur.

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, les résultats réels peuvent différer de ces estimations en fonction des diverses hypothèses et situations.

15. Immobilisations incorporelles

Millions d'euros	2008			2007	
	Durée d'utilité		Acomptes versés	Total	Total
	Indéterminée	Définie			
Coûts d'acquisition					
Solde au terme de l'exercice précédent	938	734	16	1 688	1 628
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(1 001)	(42)	(1)	(1 044)	(89)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	16 473	262	-	16 735	27
Autres acquisitions et dépenses	10	133	18	161	75
Cessions	-	(46)	-	(46)	(22)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	-	39	(21)	18	62
Autres mouvements	(10)	5	1	(4)	7
Solde au terme de l'exercice	16 410	1 085	13	17 508	1 688
Amortissements et dépréciations					
Solde au terme de l'exercice précédent	(32)	(406)	-	(438)	(363)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(2)	19	-	17	3
Amortissements	-	(108)	-	(108)	(87)
Cessions	-	15	-	15	19
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	-	10	-	10	(4)
Autres mouvements	-	6	-	6	(6)
Solde au terme de l'exercice	(34)	(464)	-	(498)	(438)
Valeur nette comptable					
au 31 décembre 2007	906	328	16	1 250	1 250
au 31 décembre 2008	16 376	621	13	17 010	-

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de cette année reflètent principalement la transaction d'Anheuser-Busch, qui a résulté dans la comptabilisation de marques à durée d'utilité indéterminée de 16 473m d'euros et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 256m d'euros. Les immobilisations incorporelles représentent principalement des contrats de distribution et des contrats favorables. Ceux-ci sont amortis dans le compte de résultats sur la durée résiduelle des contrats qui varie entre 3 à 18 ans.

AB InBev est le propriétaire de plusieurs des marques mondiales ayant le plus de valeur dans l'industrie de la bière. En conséquence, il est attendu que certaines marques et droits de distribution, génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les immobilisations incorporelles avec des durées d'utilité indéterminées ont été testées pour dépréciation au niveau du pays générateur de trésorerie (soit un niveau en dessous du niveau de l'unité d'activités) sur base de la même méthode de test de dépréciation que pour le goodwill – voir annexe 14 *Goodwill* ci-dessus. Le flux des royalties qui pourrait être obtenu par la mise sous contrat de licence de l'immobilisation incorporelle à des tiers lors d'une transaction sous conditions de concurrence normale, est également utilisé comme un indicateur de la juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéterminée a été répartie entre les différents pays comme suit :

Millions d'euros - Pays	2008	2007
Etats-Unis	15 515	41
Argentine	292	302
Chine	166	147
Bolivie	120	105
Paraguay	111	106
Royaume-Uni	70	91
Uruguay	30	33
Canada	24	27
Russie	20	23
Chili	14	17
Allemagne	14	14
	16 376	906

16. Participations détenus dans des entreprises associées

L'acquisition par voie de regroupement d'entreprise avec Anheuser-Busch a augmenté la participation détenue dans des entreprises associées de 5,4 milliards d'euros. Ce montant inclut l'ajustement à la juste valeur de 2,3 milliards d'euros qui fait partie de l'allocation selon la méthode de l'acquisition. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*. Le solde au 31 décembre 2008 s'élève à 4,9 milliards d'euros et est principalement impacté par l'affaiblissement du peso mexicain.

Les principales participations détenues dans des entreprises associées comprennent Grupo Modelo au Mexique et Tsingtao Brewery Company Limited en Chine. Par l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a acquis une participation directe de 35,12 % dans Grupo Modelo, la plus grande brasserie du Mexique, et une participation directe de 23,25 % dans Diblo S.A. de C.V., l'entité opérationnelle de Grupo Modelo, ce qui résulte en une participation, directe et indirecte, de 50,2 % dans Modelo. Cependant, AB InBev n'a pas le contrôle, ni dans Grupo Modelo ni dans Diblo. Par cette acquisition, AB InBev a également acquis Tsingtao Brewery Company Limited, la deuxième plus grande brasserie en Chine, et productrice de la marque Tsingtao. AB InBev a une participation indirecte de 27 % dans Tsingtao. Le 23 janvier 2009, AB InBev a annoncé la cession de 19,9 % de Tsingtao. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à l'annexe 35 *Événements survenant après la date de clôture*.

17. Placements

Millions d'euros	2008	2007
Placements à long terme		
Titres de capitaux propres destinés à la vente	81	77
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	91	86
	172	163
Placements à court terme		
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats – détenus à des fins de transaction	194	178
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	-	1
	194	179

L'exposition d'AB InBev au risque lié aux instruments des capitaux propres est expliquée en annexe 30 *Risques provenant d'instruments financiers*. Les titres de capitaux propres destinés à la vente sont constitués d'investissements dans des entreprises non cotées en bourse et sont mesurés à leur coût d'acquisition vu que leur juste valeur ne peut pas être déterminée fidèlement.

18. Actifs et passifs d'impôt différé

Le montant des actifs d'impôt différé par type de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

Millions d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Immobilisations corporelles	51	36	(3 222)	(425)	(3 171)	(389)
Immobilisations incorporelles	108	9	(6 424)	(234)	(6 316)	(225)
Goodwill	84	96	(6)	(6)	78	90
Stocks	14	-	(213)	-	(199)	-
Placements	5	54	-	(6)	5	48
Participations détenus dans des entreprises associées	-	-	(2 269)	-	(2 269)	-
Créances commerciales et autres créances	9	11	(296)	(1)	(287)	10
Emprunts portant intérêts	2 524	8	(86)	(49)	2 438	(41)
Avantages au personnel	687	197	(9)	(2)	678	195
Provisions	199	181	(1)	-	199	181
Dérivés	139	59	(21)	-	118	59
Autres éléments	447	26	(128)	(95)	318	(69)
Pertes reportées (utilisées)	401	336	-	-	401	336
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	4 668	1 013	(12 675)	(818)	(8 007)	195
Compensation par entité imposable	(3 998)	(350)	3 998	350	-	-
Impôts différés nets actifs/(passifs)	670	663	(8 677)	(468)	(8 007)	195

Les actifs et passifs d'impôt différé ont augmenté en 2008, principalement expliqué par l'acquisition d'Anheuser-Busch, voir aussi annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Au 31 décembre 2008, un passif d'impôt différé de 28m d'euros (2007: 34m d'euros) relatif à des investissements dans des filiales n'a pas été comptabilisé parce que le management croit que ce passif ne sera pas encouru dans un avenir prévisible.

Les pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est reconnu s'élèvent à 1 034m d'euros (2007: 679m d'euros). 658m d'euros de ces pertes fiscales n'ont pas de date d'échéance, 92m d'euros, 50m d'euros et 39m d'euros ont une date d'échéance de 1, 2 et 3 ans, respectivement, tandis que 195m d'euros ont une date d'échéance de plus de 3 ans. Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés pour ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales non utilisées.

Lorsque l'on compare le revenu d'impôt différé pris dans le compte de résultat en 2008 de 259m d'euros avec le mouvement des impôts différés sur le bilan entre 2007 et 2008 (actif net d'impôt différé en 2007, passif net d'impôt différé en 2008), il est à noter que ce mouvement est principalement impacté par l'acquisition d'Anheuser-Busch (9 057m d'euros – voir aussi l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

19. Stocks

Millions d'euros	2008	2007
Acomptes versés	67	56
Matières premières et fournitures	1 228	664
En-cours de production	241	108
Produits finis	477	210
Marchandises achetées et détenues pour la revente	73	81
	2 086	1 119
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	6	5

Le coût des stocks pris en charge en 2008 s'élevant à 7 122m d'euros, est repris dans la rubrique coûts des ventes. L'année passée, cette charge représentait 5 936m d'euros.

Les charges de dépréciation sur les stocks comptabilisés en 2008 étaient de 9m d'euros.

20. Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances à long terme

Millions d'euros	2008	2007
Créances commerciales	25	35
Dépôts de trésorerie en garantie	186	233
Prêts consentis aux clients	141	178
Autres créances	259	137
	611	583

Pour les dépôts de trésorerie en garantie voir aussi annexe 32 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts consentis aux clients et autres instruments de garantie*.

Créances commerciales et autres créances à court terme

Millions d'euros	2008	2007
Créances commerciales	1 996	1 680
Intérêts à recevoir	15	16
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	151	166
Instruments financiers dérivés avec une juste valeur positive	711	235
Prêts consenti aux clients	59	76
Charges à reporter	324	255
Produits acquis	20	12
Autres créances	44	130
	3 320	2 570

La balance âgée de nos créances commerciales, des intérêts à recevoir, des autres créances et des prêts consentis aux clients peut être détaillée de la manière suivante:

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2008	Dont: jamais dépréciés ni échues à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante					
			Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues - entre 90 et 179 jours	Echues - entre 180 et 359 jours	Echues - plus de 359 jours
Créances commerciales	1 996	1 792	81	21	36	8	56	2
Prêts consentis aux clients	200	178	-	2	1	1	2	16
Intérêts à recevoir	15	13	-	-	-	-	-	2
Autres créances et produits acquis	64	64	-	-	-	-	-	-
	2 275	2 047	81	23	37	9	58	20

En conformité avec les exigences de l'IFRS 7 *Instruments financiers: information à fournir*, l'analyse ci-dessus du vieillissement des actifs financiers dus mais non dépréciés à la date de clôture comprend la partie à long terme des prêts consentis aux clients. Les montants dus ne sont pas amortis quand le recouvrement est encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et d'autres créances comptabilisées en 2008 étaient de 37m d'euros.

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, des monnaies étrangères et des taux d'intérêts est détaillé dans l'annexe 30 *Risques provenant d'instruments financiers*.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Millions d'euros	2008	2007
Dépôts en banque à court terme	726	517
Comptes courants bancaires	1 374	801
Caisse	10	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 110	1 324
Découverts bancaires	(550)	(80)
	1 560	1 244

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2008 comprend des liquidités restreintes pour un montant de 359m d'euros. Ceci reflète principalement la considération restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'avaient pas encore réclamé leur dû au 31 décembre. La dette y afférant est reconnue comme une considération différée sur les acquisitions – voir annexe 29 *Dettes commerciales et autres dettes*.

22. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Millions d'euros	2008	2007
Actifs détenus en vue de la vente	37	41
Passifs détenus en vue de la vente	-	-
	37	41

Les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2008 incluent 37m d'euros relatifs à des terrains et constructions principalement au Brésil et aux Etats-Unis. La cession des ces actifs est prévue pour 2009. Aucun profit ni aucune perte n'ont été comptabilisés sur ces actifs en 2008.

Les actifs détenus en vue de la vente de 2008 peuvent être distingués selon les secteurs géographiques suivants : Amérique Latine 22m d'euros et Amérique du Nord 15m d'euros.

Les actifs détenus en vue de la vente de 2007 comprenaient pour 41m d'euros des terrains et des constructions, principalement au Canada et au Brésil. Ces actifs ont été vendus en 2008.

23. Modifications des capitaux propres

Le tableau ci-dessous résume les variations dans les capitaux propres au cours des années 2007 et 2008 :

Millions d'euros	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev										Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels	Autres réserves	Résultats reportés	Total		
Au 1^{er} janvier 2007	473	7 412	(39)	72	930	50	(289)	(9)	3 662	12 262	880	13 142
Total des profits et pertes comptabilisés	-	-	-	-	(6)	20	35	-	2 198	2 247	791	3 038
Actions émises	1	38	-	-	-	-	-	-	-	39	-	39
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(455)	(455)	(319)	(774)
Palements fondés sur des actions	-	-	-	23	-	-	-	-	-	23	3	26
Actions de trésorerie	-	-	(482)	-	-	-	-	(5)	-	(487)	(2)	(489)
Autres	-	-	-	-	(3)	(1)	-	(4)	7	(1)	(16)	(17)
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	(52)	(55)
Au 31 décembre 2008	474	7 450	(521)	95	921	69	(254)	(18)	5 409	13 625	1 285	14 910

Millions d'euros	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev										Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels	Autres réserves	Résultats reportés	Total		
Au 1^{er} janvier 2008	474	7 450	(521)	95	921	69	(254)	(18)	5 409	13 625	1 285	14 910
Total des profits et pertes comptabilisés	-	-	-	-	(1 335)	(1 576)	(284)	-	1 288	(1 907)	738	(1 169)
Actions émises	760	5 630	-	-	-	-	-	-	-	6 390	-	6 390
Coûts de transaction d'augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	(76)	(76)	-	(76)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 470)	(1 470)	(452)	(1 922)
Palements fondés sur des actions	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4	4	8
Actions de trésorerie	-	-	(199)	-	-	-	-	(285)	-	(484)	(1)	(485)
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	44	44	(145)	(101)
Au 31 décembre 2008	1 234	13 080	(720)	99	(414)	(1 507)	(538)	(303)	5 195	16 126	1 429	17 555

Situation du capital

Capital	Millions d'euros	Millions d'actions
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	474	615
Changements au cours de l'exercice	760	987
	1 234	1 602

Actions de trésorerie	Millions d'euros	Millions d'actions
Au terme de l'exercice précédent	521	9,2
Changements au cours de l'exercice	199	11,4
	720	20,6

Le 24 novembre 2008, AB InBev a entamé une offre aux actionnaires existants de nouvelles actions AB InBev sans valeur nominale, chacune étant accompagnée d'un strip AB InBev VVPR. L'augmentation de capital et l'offre de nouvelles actions visaient à refinancer une partie du prêt relais utilisé pour le financement d'une partie du prix d'acquisition payé aux actionnaires d'Anheuser-Busch dans le cadre de l'acquisition d'Anheuser-Busch. Les nouvelles actions AB InBev ont été initialement offertes aux actionnaires existants qui pouvaient légalement y souscrire, proportionnellement à leur participation et à un prix d'émission par nouvelle action de 6,45 euro. Toute personne actionnaire d'AB InBev a reçu un droit de préférence par action détenue. Les droits permettaient à leurs titulaires de souscrire aux nouvelles actions AB InBev au prix de souscription au ratio de 8 nouvelles actions AB InBev pour 5 droits.

Les titulaires d'actions AB InBev ayant reçu des droits (ou les cessionnaires ultérieurs des droits) pouvaient souscrire aux nouvelles actions AB InBev au prix de souscription et conformément au ratio, du 25 novembre 2008 au 9 décembre 2008. Au 11 décembre 2008 environ 99,58 % du nombre total de nouvelles actions AB InBev offertes en vertu de l'émission des droits, ont été souscrites au prix de souscription. En outre, le 11 décembre 2008, 2 614 025 droits de préférence qui n'avaient pas été exercés au cours de la période de souscription, ont été placés sous la forme de scripts par un groupe de garants par le biais d'un placement privé. À la suite du placement des autres droits de préférence, 4 182 440 nouvelles actions AB InBev ont été souscrites au prix de souscription. Les droits, les nouvelles actions et les scripts ont tous été offerts en vertu d'exemptions d'enregistrement sous le 'Securities Act de 1933'. Le 16 décembre 2008, l'émission de droits a été clôturée, avec l'émission de 986 109 272 nouvelles actions AB InBev pour un prix de 6,36 milliards d'euros.

Les nouvelles actions AB InBev représentent les mêmes catégories d'actions que les actions existantes avant l'offre et ont été admises sur le marché réglementé d'Euronext Brussels dès le 16 décembre 2008. A partir du 16 décembre 2008, le nombre total d'actions AB InBev s'élève à 1 602 427 569 et le capital souscrit d'AB InBev a été augmenté de 760m d'euro.

Le 31 décembre 2008, le capital souscrit de 1 234m d'euros est représenté par 1 602 427 569 actions sans valeur nominale, desquelles 24 428 160 sont enregistrés, 14 165 542 sont au porteur et 1 563 833 867 actions sont dématérialisées. Il y a encore 5 180 210 droits de souscription inutilisés correspondant à un maximum de 5 180 210 actions à émettre pour une valeur totale en capital de 4m d'euros. Le total du capital autorisé non émis s'élève à 12,8m d'euros.

Rapport conformément à l'article 624 du Code des Sociétés - Rachat d'actions propres

Conformément aux pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2007, le Conseil d'Administration a exécuté en 2008 deux programmes de rachat d'actions pour un montant total de 706m d'euros.

Le but des programmes était d'optimiser la création de valeur pour les actionnaires en alliant la forte génération de liquidités de la société et une structure financière optimale. Par ailleurs, les programmes de rachat permettraient également à la société de répondre à ses engagements résultant des nouveaux programmes d'intéressement pour ses cadres.

Au cours de l'année 2008, AB InBev a racheté, directement ou indirectement via une filiale indirecte, 12 708 793 de ses propres actions sur le marché d'Euronext Bruxelles. Les actions ont été acquises au cours du jour. 932 889 actions ont été revendues dans le cadre d'un échange d'actions à certains cadres supérieurs d'AmBev qui avaient été transférés vers AB InBev. La vente s'est réalisée à un prix inférieur de 16,66 % au prix du marché, afin d'encourager la mobilité des cadres d'AmBev. D'autre part, 424 933 actions ont été attribuées à des cadres du groupe en exécution de la nouvelle politique de rémunération telle qu'approuvée par l'assemblée générale du 25 avril 2006. Enfin, 3 998 actions ont été attribuées gratuitement à des cadres du groupe en exécution d'un plan d'actions gratuites datant de 2005.

A la fin de la période, la société avait 20 563 003 actions propres en portefeuille.

Le pair comptable de l'action s'élève à 0,77 euro. Les actions acquises au cours de l'année 2008 représentent 9 785 770,61 euros du capital souscrit, les actions cédées au cours de l'année 2008 représentent 1 048 601,40 euros du capital souscrit et les actions détenues en portefeuille à la fin de la période représentent 15 833 512,31 euros du capital souscrit.

Dividendes

Le 4 mars 2009, un dividende de 0,28 euro par action ou approximativement 450m d'euros, a été proposé par le Conseil d'Administration. En conformité avec l'IAS 10 *Evénements survenant après la date de clôture*, le dividende n'a pas été enregistré dans les états financiers de 2008.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion comprennent toutes les différences de change des monnaies étrangères provenant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger. Les écarts de conversion comprennent également la partie du bénéfice ou de la perte sur les dettes en monnaies étrangères et sur les instruments financiers dérivés déterminés comme une couverture efficace d'un investissement net en conformité avec l'IAS 39 *Règles de comptabilité de couverture*.

Réserves pour opérations de couverture

Les réserves pour opérations de couverture comprennent la partie efficace du changement cumulatif net de la juste valeur de toutes les couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles la transaction couverte n'a pas encore influencé le résultat – voir aussi annexe 30 *Risques provenant d'instruments financiers*.

24. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 1 288m d'euros (2007: 2 198m d'euros) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires en circulation pendant l'année, calculée comme suit:

Millions d'actions	2008	2007 ajusté ¹	2007
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions de trésorerie	969	979	612
Impact des actions émises / programme de rachat d'actions	30	(3)	(2)
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	999	976	610

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 1 288m d'euros (2007: 2 198m d'euros) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires diluées en circulation pendant l'année, calculée comme suit:

Millions d'actions	2008	2007 ajusté ¹	2007
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	999	976	610
Impact des options d'achat d'actions et warrants	1	5	3
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 31 décembre	1 000	981	613

Le calcul du résultat par action hors éléments non-récurrents est basé sur le bénéfice hors éléments non-récurrents attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, calculé comme suit:

Millions d'euros	2008	2007
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 288	2 198
Éléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	423	(335)
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 711	1 863

¹ En accord avec IAS 33, les données historiques par action ont été ajustées par un ratio d'ajustement de 0,6252 (voir calcul sous la rubrique 'Information aux actionnaires') suite à l'augmentation du capital en décembre 2008.

Le tableau ci-dessous reprend le calcul de notre bénéfice par action (BPA) :

Millions d'euros	2008	2007 ajusté ¹	2007
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 288	2 198	2 198
Moyenne pondérée du nombre d'action ordinaires	999	976	610
Bénéfice de base par action	1,29	2,25	3,60
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 711	1 863	1 863
Moyenne pondérée du nombre d'action ordinaires	999	976	610
BPA hors éléments non-récurrent	1,71	1,91	3,05
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 288	2 198	2 198
Moyenne pondérée du nombre d'action ordinaires (diluée)	1 000	981	613
Bénéfice dilué par action	1,29	2,24	3,59
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	1 711	1 863	1 863
Moyenne pondérée du nombre d'action ordinaires (diluée)	1 000	981	613
BPA hors éléments non-récurrent, dilué	1,71	1,90	3,04

Afin de calculer l'effet dilutif des options, la valeur moyenne de marché des actions est basée sur les prix des actions pour la période durant laquelle les options étaient en circulation. 4m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives.

25. Emprunts portant intérêts

Cette annexe reprend les termes contractuels des emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, veuillez vous référer à l'annexe 30 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Dettes à long terme

Millions d'euros	2008	2007
Emprunts bancaires garantis	41	275
Emprunts bancaires non garantis	28 620	2 968
Obligations émises non garanties	5 685	1 787
Autres emprunts garantis	5	-
Autres emprunts non garantis	122	143
Dettes de contrats de location-financement	35	12
	34 508	5 185

Dettes à court terme

Millions d'euros	2008	2007
Emprunts bancaires garantis	35	96
Emprunts bancaires non garantis	7 705	1 151
Obligations émises non garanties	374	166
Autres emprunts non garantis	3	18
Lignes de crédit bancaires garanties	-	4
Dettes de contrats de location-financement	3	3
	8 120	1 438

¹ En accord avec IAS 33, les données historiques par action ont été ajustées par un ratio d'ajustement de 0,6252 (voir calcul sous la rubrique 'Information aux actionnaires') suite à l'augmentation du capital en décembre 2008.

Echéancier de remboursement des dettes

Millions d'euros	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	76	35	8	33	-
Emprunts bancaires non garantis	36 325	7 705	8 221	20 309	90
Obligations émises non garanties	6 059	374	434	1 684	3 567
Autres emprunts garantis	5	-	-	4	1
Autres emprunts non garantis	125	3	24	69	29
Dettes de contrats de location-financement	38	3	6	4	25
	42 628	8 120	8 693	22 103	3 712

Dettes de contrats de location-financement

Millions d'euros	Paielements 2008	Intérêts 2008	Principal 2008	Paielements 2007	Intérêts 2007	Principal 2007
Echéant dans l'année	6	3	3	3	-	3
A plus d'un an et cinq ans au plus	18	8	10	6	1	5
A plus de cinq ans	71	46	25	9	2	7
	95	57	38	18	3	15

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a conclu des accords de financement, notamment une convention de dette senior de 45 milliards d'US dollars et une convention de crédit relais de 9,8 milliards d'US dollars, pour lui permettre de réaliser l'acquisition, y compris le paiement de 52,5 milliards d'US dollars aux actionnaires d'Anheuser-Busch, le refinancement d'une partie de l'endettement d'Anheuser-Busch, le paiement de toutes les frais de l'opération, des honoraires et des dépenses, ainsi que des intérêts dus mais impayés à verser pour l'en-cours des dettes d'Anheuser-Busch. Le 18 décembre 2008, AB InBev a remboursé la dette contractée du crédit relais avec le produit de l'émission des droits et le produit reçu par AB InBev de la pré-couverture des risques liés au change EUR-US dollar relatif à l'émission des droits. AB InBev prévoit de refinancer une partie de la dette senior contractée avec le produit d'une ou plusieurs offres d'instruments de dettes sur le marché des capitaux. En outre, AB InBev peut, à l'avenir céder certains actifs ou activités et utiliser le produit de ces cessions éventuelles pour rembourser la dette contractée pour financer l'acquisition.

La dette nette financière d'AB InBev s'élève à 40 713m d'euros au 31 décembre 2008, comparé à 5 093m d'euros au 31 décembre 2007.

26. Avantages au personnel

AB InBev participe dans divers pays où le groupe exerce ses activités, à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que des plans de pension à cotisations définies ou à prestations définies ainsi que d'autres régimes d'avantages au personnel à long terme. En conformité avec l'IAS 19 *Avantages au personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régimes de retraite à cotisations définies, soit en régimes de retraite à prestations définies.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges de l'année au cours de laquelle ils sont dus. En 2008, le total des frais concernant les régimes de retraite à cotisations définies s'élevait pour l'entreprise à 12m d'euros, contre 5m d'euros en 2007.

Régimes de retraite à prestations définies

L'entreprise participe à 72 plans de pension de type prestations définies, dont 57 concernent des plans de pension et 15 plans sont relatifs à l'assistance médicale. La plupart des plans génèrent des avantages proportionnels aux paiements effectués et aux années de services prestées. Les plans en Allemagne, en France, au Luxembourg et une partie des plans belges, brésiliens, canadiens, anglais et américains sont non financés. Les actifs des autres plans sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et pratiques en vigueur dans chaque pays. Les plans de pension relatifs à l'assistance médicale au Canada, aux Etats-Unis, en Belgique et au Brésil procurent une assistance médicale aux employés et leur famille pendant la période de service ainsi que dans certain cas, après l'entrée en retraite.

La valeur actuelle des obligations non financées pour les autres régimes d'avantages au personnel à long terme représente 628m d'euros.

La valeur actuelle des obligations de pension couvertes par des fonds comprend une dette de 102m d'euros relative à deux plans médicaux, pour lesquels les avantages sont générés au travers de Fundação Antônio Helena Zerrener ('FAHZ'). Le 'FAHZ' est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et au niveau de l'éducation pour les employés actuels ou retraités d'AmBev. Au 31 décembre 2008, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par le 'FAHZ' sont complètement contrebalancées par un montant équivalent d'actifs existant dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est nulle.

Le passif net des avantages au personnel figurant au bilan a augmenté de 1 539m d'euros par rapport au 31 décembre 2007. Cette augmentation est principalement due à l'entrée des plans de pension et autres plans d'Anheuser-Busch dans le périmètre de consolidation (passif net de 1 567m d'euros au 31 décembre 2008).

Le passif net de l'entreprise pour avantages postérieurs à l'emploi et régimes d'avantages à long terme comprend les éléments suivants au 31 décembre :

Millions d'euros	2008	2007
Valeur actuelle des obligations financées	(3 848)	(2 241)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	2 783	2 256
Valeur actuelle des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(1 065)	15
Valeur actuelle des obligations non financées	(888)	(400)
Valeur actuelle de l'obligation nette	(1 953)	(385)
Coût des services passés non comptabilisé	2	3
Actif non comptabilisé	(148)	(217)
Passif net	(2 099)	(599)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(57)	(18)
Total avantages au personnel	(2 156)	(617)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan:		
Passifs	(2 162)	(624)
Actifs	6	7
Passif net	(2 156)	(617)

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies sont comme suit :

Millions d'euros	2008	2007
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(2 641)	(2 701)
Coût des services rendus	(64)	(69)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(2 869)	-
Nouveau coût des services passés non acquis	(1)	-
Coût financier	(172)	(150)
Écarts actuariels/(pertes) et gains	(127)	134
(Pertes) et gains sur réductions	(14)	1
Reclassifications de provisions	21	4
Différences de change	687	(17)
Prestations servies	444	157
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(4 736)	(2 641)

Les changements dans la juste valeur des actifs du régime de retraite sont comme suit :

Millions d'euros	2008	2007
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	2 256	2 129
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	1 553	-
Rendement attendu	177	177
Ecart actuariels/(pertes) et profits	(410)	(57)
Cotisations par AB InBev	140	128
Cotisations par participants	9	11
Différences de change	(529)	25
Autres	11	-
Prestations servies	(424)	(157)
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	2 783	2 256

Les acquisitions par voies de regroupements d'entreprises reflètent l'acquisition d'Anheuser-Busch.

Le rendement effectif des actifs du régime de retraite représentaient respectivement une perte de 233m d'euros en 2008 et un gain de 120m d'euros en 2007.

L'augmentation des cotisations par AB InBev (140m d'euros en 2008 par rapport à 128m d'euros en 2007) est principalement expliquée par l'acquisition d'Anheuser-Busch (55m d'euros) et par la baisse des cotisations en Corée et au Canada.

Les charges ayant trait à des régimes à prestations définies comptabilisées dans le compte de résultats peuvent être détaillées de la manière suivante:

Millions d'euros	2008	2007
Coût des services rendus au cours de la période	(47)	(50)
Coût financier	(172)	(150)
Rendement attendu des actifs du régime de retraite	177	177
Coût des services passés amorti	-	(6)
Nouveau coût des services passés acquis	(7)	(7)
Coût des services passés comptabilisés	(1)	-
Gains/(pertes) sur réductions ou liquidations	(17)	1
Limitation de comptabilisation de certains actifs	(18)	(27)
	(85)	(62)

La charge des avantages au personnel est incluse dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

Millions d'euros	2008	2007
Coûts des ventes	(22)	(15)
Frais de distribution	(14)	(13)
Frais commerciaux et de marketing	(7)	(8)
Frais administratifs	(23)	(21)
Éléments non-récurrents	(19)	(5)
	(85)	(62)

Les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées) utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations définies peuvent être résumées comme suit¹ :

	2008	2007
Taux d'actualisation	6,5 %	4,9 %
Taux prévu des augmentations salariales	3,3 %	3,1 %
Taux prévu des augmentations des pensions	2,2 %	1,8 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	8,95 % p.a. réduit à 6,63 %	6,5 % p.a. réduit à 3,8 %
Taux d'évolution des frais dentaires	4,0 %	4,1 %
Espérance de vie d'un homme de 40 ans	81	81
Espérance de vie d'une femme de 40 ans	85	85

¹ Étant donné que les hypothèses actuarielles utilisées se basent sur des taux nominaux de différent pays en monnaies étrangères, nous les avons convertis dans des taux équivalents en euro basés sur les taux de change à terme à 5 ans. Les hypothèses exprimées en moyennes pondérées se basent sur ces équivalents en euro.

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans les calculs de la charge des avantages au personnel de l'année sont comme suit¹ :

	2008	2007
Taux d'actualisation	4,9 %	4,3 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime de retraite	4,2 %	6,6 %
Taux prévu des augmentations salariales	3,1 %	2,4 %
Taux prévu des augmentations des pensions	1,8 %	1,1 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,5 % p.a. réduit à 3,8 %	6,5 % p.a. réduit à 3,1 %
Taux d'évolution des frais dentaires	4,1 %	3,9 %

Les taux d'évolution des coûts médicaux présumés ont un impact significatif sur les montants comptabilisés en résultat. Un changement d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux présumés aurait les impacts suivants (un montant positif correspond à une diminution des obligations ou coûts tandis qu'un montant négatif représente une augmentation des obligations ou coûts) :

Millions d'euros	2008		2007	
Evolution des coûts médicaux présumés	100 points de base d'augmentation	100 points de base de diminution	100 points de base d'augmentation	100 points de base de diminution
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans médicaux	(3)	3	(4)	3
Impact sur les obligations au titre des prestations définies pour coûts médicaux	(27)	23	(38)	33

Afin de respecter les prescriptions de l'IAS 1 *Présentation des états financiers* en ce qui concerne les sources principales d'incertitude relatives aux estimations, nous avons inclus ci-après les résultats de notre analyse de sensibilité pour le taux d'actualisation, le taux prévu des augmentations salariales et l'espérance de vie.

Millions d'euros	2008		2007	
Taux d'actualisation	50 points de base d'augmentation	50 points de base de diminution	50 points de base d'augmentation	50 points de base de diminution
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	2	(2)	3	(3)
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	112	(124)	176	(192)

Millions d'euros	2008		2007	
Taux prévu des augmentations salariales	50 points de base d'augmentation	50 points de base de diminution	50 points de base d'augmentation	50 points de base de diminution
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(3)	2	(3)	3
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(18)	16	(23)	21

Millions d'euros	2008		2007	
Espérance de vie	Une année en plus	Une année en moins	Une année en plus	Une année en moins
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(5)	5	(5)	5
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(47)	46	(71)	70

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques des hypothèses individuelles tout autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire. En conséquence, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

¹ Etant donné que les hypothèses actuarielles utilisées se basent sur des taux nominaux de différent pays en monnaies étrangères, nous les avons convertis dans des taux équivalents en euro basés sur les taux de change à terme à 5 ans. Les hypothèses exprimées en moyennes pondérées se basent sur ces équivalents en euro.

La juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

	2008	2007
Obligations du secteur public	15 %	35 %
Obligations du secteur privé	18 %	11 %
Instruments de capitaux propres	60 %	51 %
Immeubles	4 %	1 %
Liquidités	2 %	1 %
Contrats d'assurances	1 %	1 %
	100 %	100 %

Les changements de répartitions des actifs en 2008 comparé à 2007, résultent principalement de l'acquisition d'Anheuser-Busch.

Les actifs du régime de retraite comprennent des placements indirects en actions ordinaires émises par l'entreprise à une juste valeur totale d'1m d'euros. Les taux de rendement attendus sur les catégories individuelles des actifs du régime de retraite sont déterminés en faisant référence à des indices pertinents et sont basés sur l'avis d'experts en valorisation indépendants. Le taux de rendement global attendu est calculé en pondérant les taux individuels en conformité avec le solde anticipé du total du portefeuille de placements.

L'historique sur cinq ans de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime de retraite et du déficit dans les régimes de retraite est comme suit :

Millions d'euros	2008	2007	2006	2005	2004
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(4 736)	(2 641)	(2 701)	(2 829)	(2 167)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	2 783	2 256	2 129	2 005	1 514
Déficit	(1 953)	(385)	(572)	(824)	(653)
Ajustements liés à l'expérience: (augmentation)/diminution des dettes du régime de retraite	208	22	(6)	(33)	-
Ajustements liés à l'expérience: augmentation/(diminution) des actifs du régime de retraite	(410)	(57)	69	133	108

Au 31 décembre 2008, le déficit atteint 1 953m d'euros dont 1 567m d'euros résultent du déficit des plans de Anheuser-Busch.

AB InBev s'attend à contribuer environ 196m d'euros à ses régimes de retraite à prestations définies en 2009.

27. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du Conseil d'Administration d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'AmBev. La juste valeur de ces paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant le modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions de l'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

La juste valeur des options attribuées aux employés est comptabilisée tout au long de la période d'acquisition des droits. Les options attribuées durant le second trimestre de 2008 et relatives aux plans de bonus seront acquises à une date unique après 5 ans. AB InBev a attribué un total de 1m de ces options, ce qui représente une juste valeur d'approximativement 26m d'euros. De plus 0,1m d'options ont été attribuées aux membres du Conseil d'Administration. Ces derniers options sont graduellement acquises sur une période de 3 ans (un tiers au 1^{er} janvier 2010, un tiers au 1^{er} janvier 2011 et un tiers au 1^{er} janvier 2012) et représentent une juste valeur d'approximativement 2m d'euros.

La société a octroyé le 25 novembre 2008 des options additionnelles à un petit nombre de cadres supérieurs. AB InBev pense que les cadres sélectionnés contribueront à réaliser une bonne intégration d'Anheuser-Busch Companies, Inc., et d'AB InBev, ce qui sera la base d'un désendettement rapide de la société. Le nombre d'options attribuées est de 28,9m ce qui représente une juste valeur d'approximativement 165m d'euros.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées en application du modèle d'évaluation pour l'attribution d'options d'AB InBev pour 2008 est comme suit :

Montants en euros sauf indication contraire	2008	2007	2006 ¹
Juste valeur des options sur action attribuées	24,39	23,05	13,00
Cours de l'action	57,88	57,42	37,73
Prix d'exercice	54,92	53,92	39,29
Volatilité attendue	24 %	20 %	23 %
Dividendes attendus	0,16 %	0,16 %	0,58 %
Taux d'intérêt sans risque	4,47 %	4,47 %	4,21 %

Vu que la période d'acceptation des options est de deux mois, la juste valeur a été déterminée comme la moyenne des justes valeurs calculée par semaine durant les deux mois pendant lesquelles l'offre était en vigueur.

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 1 068 derniers jours. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exécuteraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total des options en circulation a évolué comme suit :

Millions d'options	2008	2007	2006
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	6,3	7,6	10,9
Options émises au cours de l'exercice	1,1	1,0	1,2
Options exercées au cours de l'exercice	(1,2)	(1,6)	(3,4)
Options annulées au cours de l'exercice	(0,4)	(0,7)	(1,1)
Options additionnelles accordées à la suite de l'émission des droits	3,0	-	-
Options en circulation au 31 décembre	8,8	6,3	7,6

Suite à l'émission des droits qui a eu lieu en novembre 2008, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajusté conformément à la méthode des ratios proposée par Euronext-Liffe pour compenser l'effet dilutif de l'émission des droits. Le ratio d'ajustement s'élève à 0,6252. Le prix d'exercice des options après ajustement est égal au prix d'origine multiplié par le ratio d'ajustement. Le nombre d'options après ajustement est égal au nombre d'origine divisé par le ratio d'ajustement. Par conséquent, 3m d'options additionnelles ont été attribuées aux employés au quatrième trimestre 2008 pour compenser l'effet dilutif de l'émission des droits.

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 7,28 euros et 58,31 euros, alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 6,2 ans.

Des 8,8m d'options en circulation, 4,1m d'options sont exerçables au 31 décembre 2008.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options est comme suit :

Montants en euros	2008	2007	2006
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	31,59	26,94	24,24
Attribué pendant la période (avant l'émission des droits)	55,27	53,92	39,29
Attribué pendant la période (facteur d'ajustement)	23,62	-	-
Annulé pendant la période	40,69	30,57	23,63
Exercé pendant la période	23,54	24,13	23,70
En circulation à la fin de la période	24,73	31,59	26,94
Exerçable à la fin de la période	17,00	24,72	24,92

Pour les options d'action exercées durant 2008, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice était de 31,49 euros.

¹ Changements dans les hypothèses utilisées en 2006 résultent d'un changement de la méthode appliquée pour déterminer la volatilité et la protection contre l'impact de la distribution de dividendes.

Sous un plan équivalent d'acquisition des droits à une date unique après 5 ans, AmBev a émis, 0,8m d'options pendant le deuxième trimestre de 2008, qui ont une juste valeur d'approximativement 25m d'euros. La juste valeur des options et hypothèses utilisés en application du modèle binominal d'évaluation des options pour l'attribution d'options d' AmBev en 2008 est comme suit:

Montants en euros sauf indication contraire	2008	2007	2006
Juste valeur des options sur action attribuées	31,98	17,00	16,00
Cours de l'action	51,36	42,00	37,00
Prix d'exercice	51,36	42,00	37,00
Volatilité attendue	33 %	26 %	30 %
Taux d'intérêt sans risque	12,50 %	10,60 %	14,47 %

Les options AmBev bénéficient d'une protection pour dividende. En conséquence, le modèle d'évaluation des options tient compte d'un dividende attendu de 0 %.

Pendant le second semestre de 2007, AmBev a effectué un regroupement d'actions avec un ratio 100:1, raison pour laquelle les chiffres de 2007 et de 2006 on été ajustés.

Le nombre total des options AmBev en circulation a évolué comme suit:

Millions d'options	2008	2007	2006
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	2,2	2,4	3,5
Options émises au cours de l'exercice	0,8	0,8	0,8
Options exercées au cours de l'exercice	(0,1)	(0,6)	(1,5)
Options annulées au cours de l'exercice	(0,1)	(0,4)	(0,4)
Options en circulation au 31 décembre	2,8	2,2	2,4

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 16,64 euros et 41,26 euros, alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 3,7 ans.

Des 2,8m d'options en circulation, 0,5m d'options sont exerçables au 31 décembre 2008.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options est comme suit:

Montants en euros	2008	2007	2006
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	33,43	23,19	18,10
Attribué pendant la période	41,26	41,74	36,01
Annulé pendant la période	24,21	21,89	17,92
Exercé pendant la période	29,19	24,42	19,34
En circulation à la fin de la période	30,23	33,43	23,19
Exerçable à la fin de la période	16,97	19,43	17,54

Au cours du quatrième trimestre 2008, un nombre limité d'actionnaires d'AmBev qui font partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger leurs actions d'AmBev contre un nombre total de 0,9m d'actions AB InBev (2007: 1,8m – 2006: 1,5m) avec un escompte accordé de 16,7 % conditionné au fait qu'ils restent en service pour une autre période de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 8m d'euro (2007: 17m d'euros – 2006: 10m d'euros) et est prise en charge sur une période de cinq ans de services. Les justes valeurs des actions d'AmBev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

Depuis 2005, les bonus attribués aux employés et au management de l'entreprise sont partiellement réglés en actions.

Les transactions de paiement fondé sur des actions décrites ci-dessus, aboutissent à une charge totale de 42m d'euros pour l'année 2008 et 53m d'euros pour l'année 2007.

28. Provisions

Millions d'euros	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	201	442	56	699
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	2	(68)	(12)	(78)
Changements dans le périmètre de consolidation	15	97	-	112
Provisions constituées	252	146	30	428
Provisions utilisées	(103)	(69)	(7)	(179)
Provisions reprises	(24)	(61)	(9)	(94)
Autres mouvements	(12)	(25)	50	13
Solde au 31 décembre	331	462	108	901

Les provisions pour restructuration concernent principalement le réalignement des structures et procédures aux Etats-Unis, en Europe de l'Ouest, au siège administratif mondial et en Asie-Pacifique comme commenté précédemment dans l'annexe 8 *Eléments non-récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges de nature fiscale et des litiges réclamés par d'anciens employés.

L'acquittement des provisions est prévu dans les délais suivants :

Millions d'euros	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration					
Réorganisation	331	263	31	25	12
Litiges					
Accises	14	-	2	12	-
Impôts sur le résultat	171	1	170	-	-
Main-d'œuvre	82	11	66	4	1
Impôts indirects	123	9	114	-	-
Commercial	30	13	8	6	3
Autres litiges	42	13	24	5	-
	462	47	384	27	4
Autres passifs éventuels					
Garanties données	19	1	7	11	-
Contrats déficitaires	17	5	3	5	4
Autres passifs éventuels	72	13	3	4	52
	108	19	13	20	56
	901	329	428	72	72

Depuis le 1^{er} janvier 2005, AB InBev est soumise au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union Européenne. Les quotas d'émission de gaz acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Seulement dans le cas où le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO₂ dépasse le nombre de quotas d'émission de gaz détenus, une provision est comptabilisée. Une telle provision est évaluée à un montant estimé des dépenses nécessaires pour satisfaire cette obligation. Au 31 décembre 2008, nous avons estimé que les quotas de gaz détenus couvrent entièrement les émissions de CO₂ attendues, dès lors aucune provision n'a été comptabilisée.

29. Dettes commerciales et autres dettes

Dettes commerciales et autres dettes à long terme

Millions d'euros	2008	2007
Taxes indirects à payer	179	237
Dettes commerciales	5	1
Garanties reçues en numéraires	10	6
Considération différée sur les acquisitions	81	16
Autres dettes	14	55
	289	315

Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Millions d'euros	2008	2007
Dettes commerciales et charges à imputer	3 450	2 180
Dettes salariales et sociales	462	351
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	788	822
Intérêts à payer	343	88
Emballages consignés	396	340
Garanties reçues	18	20
Instruments financiers dérivés avec des justes valeurs négatives	2 246	481
Dividendes à payer	45	31
Produits à reporter	109	10
Considération différée sur les acquisitions	375	27
Autres dettes	28	60
	8 260	4 410

La hausse des instruments financiers dérivés avec des justes valeurs négatives est expliquée par la réévaluation des swaps de taux d'intérêt et couvertures des matières premières en dollars américains. Les swaps de taux d'intérêt couvrent le risque des taux d'intérêt sur le contrat de dette senior conclue afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch.

La considération différée sur les acquisitions reflète principalement la considération à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore réclamé leur dû.

30. Risques provenant d'instruments financiers

(A) Termes, conditions et politiques de gestion des risques

AB InBev est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de change, de taux d'intérêt, de prix de matières premières, de liquidité et de crédit. L'objectif de l'entreprise est de comprendre d'une part chacun de ces risques individuellement, et d'autre part les interconnexions qui existent entre eux. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique de ces risques sur les performances de l'entreprise. Le comité de gestion des risques se réunit fréquemment et est responsable de la révision des résultats de l'évaluation des risques, de l'approbation des stratégies recommandées en matière de gestion des risques, de la surveillance de la conformité avec les politiques de gestion des risques financiers et de faire rapport au comité financier du Conseil d'Administration.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques font recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les dérivés utilisés par l'entreprise sont principalement les contrats de change à terme, les contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de taux d'intérêt et de change, les contrats de gré à gré à terme de taux d'intérêt, les swaps et contrats à terme d'aluminium, et les contrats de 'futures' cotés sur le cours du sucre ou du blé. La politique d'AB InBev relative à la gestion des risques interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants au 31 décembre 2008 par maturité. Les montants indiqués dans ce tableau sont les montants repris dans les contrats.

Millions d'euros Dérivés	2008			2007		
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	1 396	559	-	885	409	-
Contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	(155)	15	-	383	-	-
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1 282	29 494	3 271	-	1 514	138
Swaps de taux d'intérêt et de change	194	1 875	81	559	2 403	65
Contrats de gré à terme de taux d'intérêt	2 200	-	-	69	-	-
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des taux d'intérêt	(68)	(85)	(6)	299	136	40
Matières premières						
Swaps d'aluminium	250	4	-	182	-	-
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	37	12	-	41	-	-
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé	17	-	-	12	-	-
Crédit						
Contrats de couverture de risque de crédit	-	60	-	-	60	-

Les contrats de change à terme comprennent la série de contrats destinés à la couverture de l'emprunt en real brésilien au Canada (voir la section sur le *risque de taux d'intérêt* ci-dessous).

L'augmentation significative des swaps de taux d'intérêt est expliquée par les nouveaux contrats de swaps entamés afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur les dettes senior afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch.

Les contrats de gré à terme de taux d'intérêt sont liés aux couvertures de la ligne de crédit dans les sociétés holding.

(B) Risque des fluctuations des monnaies étrangères

AB InBev encourt un risque de change concernant les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les royalties, les dividendes, les licences, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la filiale. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de change sont les contrats de change à terme, les contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères et les swaps de taux d'intérêt et de change ('CCIRS').

Risque de change sur les activités opérationnelles

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change concernant des engagements fermes et des transactions prévues hautement probables, la politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) pendant maximum 15 mois. Les transactions opérationnelles qui sont certaines (telles que les dépenses d'investissement) sont couvertes sans limite de temps.

Le tableau ci-après donne une indication sur les situations nettes en monnaies étrangères en ce qui concerne des engagements fermes et des transactions prévues hautement probables au 31 décembre 2008 et pour une période d'un an pour les paires de monnaies les plus importantes. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que la position de l'entreprise est longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie de la paire de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie de la paire de monnaies. La deuxième monnaie de la paire de monnaies représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'euros	2008			2007		
	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes
Dollar canadien / dollar américain	(15)	15	-	-	-	-
Euro / peso argentin	(43)	43	-	-	-	-
Euro / réal brésilien	(2)	2	-	7	(7)	-
Euro / dollar canadien	(2)	7	5	(19)	19	-
Euro / koruna tchèque	10	(10)	-	11	(11)	-
Euro / forint hongrois	(31)	29	(2)	(19)	19	-
Euro / livre sterling	(20)	20	-	(28)	28	-
Euro / leu roumain	(94)	82	(12)	-	-	-
Euro / rouble russe	(212)	133	(79)	(130)	-	(130)
Euro / dinar serbe	(13)	-	(13)	-	-	-
Euro / hryvnia ukrainien	(97)	28	(69)	(42)	-	(42)
Euro / dollar américain	(200)	194	(6)	-	-	-
Dollar américain / peso argentin	(177)	177	-	(100)	100	-
Dollar américain / boliviano bolivien	-	-	-	(20)	20	-
Dollar américain / réal brésilien	290	(290)	-	106	(106)	-
Dollar américain / dollar canadien	(5)	5	-	(46)	46	-
Dollar américain / peso chilien	(8)	8	-	(9)	9	-
Dollar américain / euro	335	(335)	-	110	(110)	-
Dollar américain / guarani paraguayen	(23)	23	-	-	-	-
Dollar américain / nuevo sol péruvien	-	-	-	(7)	7	-
Dollar américain / livre sterling	(22)	22	-	(4)	4	-
Dollar américain / rouble russe	(225)	105	(120)	(96)	-	(96)
Dollar américain / won sud-coréen	-	-	-	(3)	3	-
Dollar américain / hryvnia ukrainien	(49)	31	(18)	(4)	-	(4)
Dollar américain / peso uruguayen	(12)	12	-	(15)	15	-

La raison pour laquelle des positions ouvertes sont présentées pour la Russie, l'Ukraine et la Roumanie est expliquée plus en détail au niveau de la section *Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères* ci-dessous.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des emprunts intra-groupe

Une série de swaps de change a été contracté en 2008 afin de couvrir le risque de change des emprunts intra-groupe des transactions entre les entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente. Des emprunts intra-groupe avec la Hongrie, la Russie et le Royaume-Uni ont été couverts contre l'euro pour respectivement 12 milliards de forint hongrois, 3,7 milliards de rouble russe et 17m de livre sterling.

En conformité avec IAS 39, à l'exception du swap de taux d'intérêt et de change en rouble russe, ces swaps sont définis comme de couvertures des flux de trésorerie d'éléments monétaires intra-groupe.

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

L'entreprise utilise des swaps sur taux d'intérêt et de change euro/livre sterling (montant nominal de 180m de livres sterling) pour couvrir le risque de monnaies étrangères sur les investissements nets dans la filiale anglaise Nimbuspath.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces 'CCIRS' sont désignés comme des couvertures d'investissements nets.

En janvier 2008, l'entreprise a contracté une série de swaps sur taux d'intérêt et de change euro variable / real brésilien variable pour un montant nominal de 256m real brésilien échéant en 2012 afin de couvrir le risque de change sur l'investissement net d'AB InBev en AmBev Brasil. Ce swap de taux d'intérêt et de change vient en plus des swaps contractés en 2007 pour un montant de 1 035m real brésilien.

En conformité avec IAS 39, ces instruments dérivés sont définis comme des couvertures d'investissements nets.

En novembre 2008, les sociétés holdings ont emprunté 18 milliards d'US dollars de la dette senior. Ce prêt est considéré comme l'instrument de couverture dans la relation de couverture et la participation dans Anheuser-Busch est considérée comme l'élément de couverture.

En conformité avec IAS 39, ce prêt est défini comme couverture d'investissement net.

Risque de change des dettes désignées en monnaies étrangères

En ce qui concerne le risque des monnaies étrangères des emprunts, la politique d'AB InBev est de maintenir la dette dans la monnaie fonctionnelle des filiales dans la mesure du possible. Là où ce n'est pas le cas, la comptabilité de couverture est appliquée à moins que le coût ne soit supérieur aux avantages. Une description de la couverture de risque en monnaies étrangères relative à la dette émise dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale (ci-inclus les placements privés, les obligations en dollars américains et l'emprunt en real brésilien) est donnée dans la section du *risque des taux d'intérêts* ci-dessous.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque de conversion des monnaies étrangères

Environ 85 % des produits des activités ordinaires d'AB InBev sont générés par des filiales exerçant des activités à l'étranger dans une monnaie différente de l'euro. Un risque de conversion des monnaies étrangères se produit lorsque les données financières de ces activités à l'étranger sont converties dans la monnaie de présentation d'AB InBev, l'euro. Sur base de la volatilité des ces monnaies par rapport à l'euro en 2008, nous estimons un changement raisonnablement possible du taux de change de ces monnaies par rapport à l'euro de la manière suivante¹ :

1 euro équivalent à:	2008				2007	
	Taux de clôture 31 décembre 2008	Taux moyen 2008	Taux de clôture possible 31 décembre 2008	Taux moyen possible 2008	Volatilité possible des taux en %	Volatilité possible des taux en %
Peso argentin	4,80	4,61	3,69 - 5,92	3,54 - 5,68	23,25 %	10,92 %
Boliviano bolivien	9,84	10,55	7,40 - 12,28	7,93 - 13,17	24,80 %	28,47 %
Réal brésilien	3,25	2,63	1,84 - 4,66	1,49 - 3,77	43,36 %	22,81 %
Dollar canadien	1,70	1,55	1,33 - 2,07	1,21 - 1,89	21,91 %	14,69 %
Yuan chinois	9,50	10,36	7,34 - 11,65	8,01 - 12,71	22,68 %	9,87 %
Guarani paraguayen	6 849	6 369	4 733 - 8 964	4 402 - 8 336	30,88 %	14,07 %
Livre sterling	0,95	0,79	0,77 - 1,13	0,64 - 0,94	18,74 %	8,31 %
Leu roumain	4,02	3,66	3,23 - 4,82	2,93 - 4,38	19,77 %	12,03 %
Rouble russe	41,44	36,42	35,47 - 47,41	31,17 - 41,67	14,41 %	5,28 %
Dinar serbe	1 838	1 584	942 - 2 733	812 - 2 356	48,71 %	10,27 %
Won sud-coréen	88,60	80,76	83,00 - 94,19	75,66 - 85,86	6,31 %	4,05 %
Hryvnia ukrainien	10,86	7,63	3,74 - 17,97	2,63 - 12,63	65,51 %	11,30 %
Dollar américain	1,39	1,47	1,07 - 1,71	1,13 - 1,81	22,93 %	10,02 %

¹ Notre estimation se base sur l'écart-type des volatilités journalières des taux de change des 250 jours précédents le 31 décembre 2008 et prend en compte un intervalle de confiance de 95%.

Si l'euro s'était affaibli/renforcé en 2008 en tenant compte des changements possibles estimés ci-dessus contre les monnaies mentionnées ci-dessus, tout autre variable restant constante par ailleurs, le bénéfice de 2008 aurait augmenté/diminué de 1 395m d'euros (66,4 %). Les réserves de conversion dans les capitaux propres auraient été de 10 500m d'euros plus élevés/plus bas. En 2007, l'impact était estimé à 590m d'euros sur le bénéfice et à 940m d'euros sur les réserves de conversion.

Risque transactionnel des monnaies étrangères

La plupart des instruments financiers monétaires non-dérivés d'AB InBev sont soit valorisés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle grâce à l'utilisation de dérivés. Cependant, la société a des positions ouvertes dans les pays d'Europe centrale et de l'Est pour lesquelles aucune couverture n'est en place du fait que le manque de liquidité du marché local empêche une couverture à un coût raisonnable. Le risque relatif aux transactions en monnaies étrangères s'est principalement présenté au niveau de position en monnaies étrangères ouvertes en Russie, en Ukraine, en Serbie et en Roumanie par rapport à l'euro et au dollar américain. Sur base de la volatilité moyenne du hryvnia ukrainien, du rouble russe, du dinar serbe et du leu roumain contre l'euro et le dollar américain pendant l'année, nous estimons un changement raisonnablement possible des taux de change de ces monnaies de la manière suivante :

	2008		2007	
	Taux de clôture 31 décembre 2008	Taux de clôture possible 31 décembre 2008	Volatilité possible des taux en %	Volatilité possible des taux en %
Euro / rouble russe	41,44	35,47 - 47,41	14,41 %	5,64 %
Euro / dinar serbe	88,60	83,00 - 94,19	6,31 %	4,05 %
Euro / hryvnia ukrainien	10,86	3,74 - 17,97	65,51 %	11,30 %
Euro / leu roumain	4,02	3,23 - 4,82	19,77 %	12,03 %
Dollar américain / rouble russe	29,78	25,5 - 34,05	14,35 %	5,28 %
Dollar américain / hryvnia ukrainien	7,80	3,43 - 12,17	56,05 %	5,91 %

Si le hryvnia ukrainien, le rouble russe, le dinar serbe et le leu roumain s'étaient affaiblis/renforcés en 2008 en tenant compte des changements possibles estimés ci-dessus contre l'euro et le dollar américain, tout autre variable restant constante par ailleurs, le bénéfice de 2008 aurait été diminué/augmenté de 143m d'euros (par rapport à un impact potentiel plus bas/élevé de 14m sur le bénéfice estimé en 2007).

(C) Risque de taux d'intérêt

L'entreprise applique une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, en tenant compte des conditions du marché ainsi que de notre stratégie globale.

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur emprunts en euros

L'entreprise a conclu plusieurs swaps sur taux d'intérêt et contrats de change à terme pour couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt de ligne de crédit à hauteur de 1 395m d'euros (l'année passée 1 135m d'euros) pour des lignes de crédit présentant un solde au 31 décembre 2008 de 2 695m d'euros (l'année passée 1 734m d'euros).

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, 1 085m d'euros de ces couvertures ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. 310m d'euros de couverture n'a pas été désigné à la comptabilité de couverture.

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur emprunts en dollars américains

L'entreprise a emprunté un montant de 44 milliards d'US dollars afin d'acquies Anheuser-Busch et a entamé une série de swaps de taux d'intérêt à terme en US dollar, afin d'assurer une prévisibilité plus élevée des cash flows. En conséquence, le taux d'intérêt s'appliquant à un montant maximum de 34,5 milliards d'US dollars de la dette senior de 45 milliards d'US dollars, a effectivement été fixé à 3,875 % par an, plus les marges applicables, pour la période 2009-2011. De cette couverture de 34,5 milliards d'US dollars, 25 milliards d'US dollars ont été accordés à la dette senior, 5 milliards d'US dollars ont été accordés à la pré-couverture d'émission d'obligations en janvier 2009 et 4,5 milliards d'US dollars ont été accordés à la pré-couverture d'émissions de futures obligations.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, 34,5 milliards d'US dollars de ces couvertures ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur emprunts en dollars canadiens

L'entreprise a emprunté un montant additionnel de 198m dollars canadiens (2007: 180m de dollars canadiens) d'une ligne de crédit totale de 680m de dollars canadiens au 31 décembre 2008 (2007: 680m de dollars canadiens).

L'entreprise a conclu une série de swaps sur taux d'intérêt afin de couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur la dette à taux d'intérêt variable au Canada; les deux premiers émis en septembre 2007 pour un montant de 325m dollars canadiens (date d'échéance en octobre 2010) et un troisième émis en septembre 2008 pour un montant de 168m dollars canadiens (date d'échéance en septembre 2011).

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces couvertures ont été désignées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Une description de la couverture de risque de taux d'intérêt concernant les placements privés et les obligations en dollars américains est donnée ci-dessous.

Couvertures des placements privés (risque des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur emprunts en dollars américains)

Placement privé de 850m de dollars américains dont:

- 300m de dollars américains viennent à échéance en 2009;
- 475m de dollars américains viennent à échéance en 2010;
- 75m de dollars américains viennent à échéance en 2013.

L'entreprise couvre le risque des monnaies étrangères et le risque des taux fixes d'intérêt du placement privé de 730m de dollars américains (180m de dollars américains de la tranche 2009; de la tranche complète 2010; et de la tranche complète 2013) en contractant un 'CCIRS' en dollar américain fixe/euro variable pour un montant total de 730m de dollars américains expirant en 2009, 2010 et 2013.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces couvertures sont désignées comme couvertures de juste valeur.

De plus, deux 'CCIRS' dollar américain fixe/euro fixe (montant nominal de 120m de dollars américains) ont été conclus pour convertir pour un montant de 120m de dollars américains (une partie de la tranche 2009) le taux d'intérêt fixe en dollar américain en taux d'intérêt fixe en euro.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces couvertures sont désignées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couverture des obligations d'AmBev (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en dollars américains)

En décembre 2001, AmBev, a émis 500m de dollars américains en valeurs étrangères (obligations 2011). Le taux d'intérêt de ces obligations s'élève à 10,7 % et est remboursable semestriellement depuis juillet 2002 et s'éteint lors du dernier remboursement en décembre 2011. En septembre 2003, AmBev a émis à nouveau 500m de dollars américains en valeurs étrangères (obligation 2013). Le taux d'intérêt de ces obligations est de 8,75 % et est remboursable semestriellement depuis mars 2004 et prendra fin lors du dernier remboursement en septembre 2013. En juillet 2007, AmBev a émis des obligations en real brésiliens (obligation 2017) avec un taux d'intérêt de 9,5 %, qui est remboursable semestriellement et prendra fin en juillet 2017.

AmBev a conclu plusieurs 'CCIRS' dollar américain fixe/real brésilien variable afin de gérer et de réduire l'impact des fluctuations du taux de change du dollar américain et des taux d'intérêt sur ces obligations. En outre, AmBev a conclu un swap de taux d'intérêt fixe/variable afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur l'obligation 2017. En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces instruments dérivés sont désignés comme des couvertures de juste valeur.

Couverture de l'emprunt en reals brésiliens au Canada (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt)

La société a conclu une série de contrats de change à terme pour couvrir le risque sur le real brésilien et sur le taux d'intérêt fixe portant sur deux emprunts bancaires; le premier conclu en juin 2006 pour un montant de 717m de real brésilien et le deuxième en janvier 2007 à concurrence de 474m de real brésilien. Le règlement des contrats de change à terme se matérialise de la même façon qu'un swap de taux d'intérêt et de change transformant les reals brésiliens en dollars canadiens. Les dates d'échéance de ces contrats de change à terme sont identiques aux dates d'échéances des flux d'intérêt et à la date d'échéance du montant nominal, c'est-à-dire le 20 juin 2011 pour le premier emprunt et le 18 janvier 2012 pour le deuxième emprunt.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture de l'IAS 39, ces couvertures sont désignées comme des couvertures de flux de trésorerie. Conformément à la politique de comptabilité de couverture de la société, l'impact du différentiel d'intérêt fixé au début sur l'échange des montants initiaux en dollar canadien et real brésilien est amorti sur la durée de la transaction.

Couverture des obligations en Argentine (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en dollars américains)

Afin de couvrir le dollar américain et le risque du taux d'intérêt fixe des obligations émises en Argentine pour un montant de 150m de dollars américains, la société a conclu deux 'CCIRS' dollar américain fixe/peso argentin pour le montant total. La date d'échéance de ces 'CCIRS' est identique à la date d'échéance des obligations couvertes, c'est-à-dire le 22 mars 2012. Une partie du montant principal des obligations est remboursée annuellement jusqu'à la date de l'échéance.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture de l'IAS 39, ces couvertures sont désignées comme des couvertures des flux de trésorerie.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous indique les taux d'intérêt effectifs des dettes financières productives d'intérêts à la date de clôture du bilan ainsi que les périodes au cours desquelles ils se refixent.

31 décembre 2008 Dettes financières portant intérêts Millions d'euros	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Réal brésilien	13,17 %	1 372	15,82 %	2 203
Lev bulgare	7,67 %	8	7,67 %	8
Dollar canadien	2,56 %	222	2,56 %	222
Yuan chinois	5,92 %	48	4,79 %	49
Euro	3,07 %	2 957	3,54 %	2 268
Forint hongrois	8,07 %	11	8,07 %	11
Livre sterling	4,02 %	190	4,99 %	303
Rouble russe	15,98 %	89	15,98 %	89
Won sud-coréen	4,79 %	31	4,79 %	31
Dollar américain	3,70 %	31 181	5,44 %	6 752
Autres monnaies	14,00 %	9	14,00 %	9
		36 118		11 945
Taux fixe				
Peso argentin	20,55 %	36	20,55 %	36
Boliviano bolovien	7,95 %	11	7,95 %	11
Réal brésilien	13,40 %	457	6,64 %	27
Dollar canadien	7,50 %	52	5,51 %	417
Yuan chinois	4,76 %	67	4,76 %	67
Peso dominicain	16,18 %	8	16,18 %	8
Euro	4,12 %	9	3,56 %	1 134
Quetzal guatémalien	8,68 %	17	8,68 %	17
Guarani paraguayen	8,29 %	25	8,29 %	25
Nuevo sol péruvien	7,90 %	51	7,90 %	51
Livre sterling	-	-	4,87 %	76
Rouble russe	8,00 %	96	8,00 %	96
Won sud-coréen	5,22 %	22	5,22 %	22
Hryvnia ukrainien	13,49 %	57	13,49 %	57
Peso uruguayen	10,49 %	6	10,49 %	6
Dollar américain	6,17 %	6 076	5,10 %	29 124
Bolivar vénézuélien	24,96 %	59	24,96 %	59
		7 049		31 233

31 décembre 2007 Dettes financières portant intérêts Millions d'euros	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Réal brésilien	10,38 %	1 218	12,65 %	2 318
Dollar canadien	5,13 %	125	4,73 %	435
Yuan chinois	6,01 %	29	6,01 %	29
Euro	4,66 %	1 734	4,88 %	1 085
Forint hongrois	7,95 %	9	7,95 %	9
Livre sterling	5,00 %	132	6,26 %	280
Rouble russe	13,97 %	149	7,70 %	149
Won sud-coréen	5,59 %	4	5,59 %	4
Hryvnia ukrainien	9,71 %	63	9,71 %	63
Dollar américain	9,90 %	16	-	-
Autres monnaies	5,91 %	6	5,90 %	6
		3 485		4 378
Taux fixe				
Peso argentin	10,79 %	55	14,93 %	55
Réal brésilien	13,41 %	572	8,93 %	160
Dollar canadien	6,98 %	96	5,62 %	354
Peso dominicain	9,86 %	59	9,86 %	59
Euro	5,92 %	179	3,48 %	987
Quetzal guatémalien	6,82 %	20	6,82 %	20
Yen japonais	2,18 %	145	-	-
Nuevo sol péruvien	6,56 %	83	6,56 %	83
Livre sterling	-	-	4,87 %	99
Rouble russe	16,00 %	111	8,00 %	111
Won sud-coréen	5,04 %	51	5,04 %	51
Dollar américain	6,88 %	1 665	6,66 %	217
Yuan chinois	5,46 %	43	5,47 %	43
Guarani paraguayen	5,14 %	19	5,14 %	19
Bolivar vénézuélien	15,49 %	45	15,41 %	45
Autres monnaies	9,04 %	22	9,04 %	22
		3 165		2 325

Au 31 décembre 2008, la valeur comptable totale des taux variables et fixes des dettes financières portant intérêts avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 550m d'euros (l'année passée de 80m d'euros) mais n'inclut pas la composante du taux d'intérêt à la juste valeur de 11m d'euros (l'année passée de 53m d'euros) des instruments de dette nette désignés à une couverture de juste valeur.

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 11 945m d'euros ou 28 % des passifs financiers productifs d'intérêt d'AB InBev sont exposés à un taux d'intérêt variable. La société estimait que la variation raisonnablement possible des taux d'intérêts de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture peut être estimée de la manière suivante¹ :

	2008		2007	
	Taux d'intérêt 31 décembre 2008	Possible interest rate 31 décembre 2008	Volatilité possible des taux en %	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	13,10 %	10,74 % - 15,46 %	18,01 %	11,57 %
Dollar canadien	1,57 %	0,95 % - 2,2 %	39,62 %	14,18 %
Yuan chinois	2,08 %	1,26 % - 2,90 %	39,34 %	10,57 %
Euro	2,89 %	2,40 % - 3,38 %	16,90 %	8,18 %
Forint hongrois	10,00 %	4,40 % - 15,60 %	55,96 %	6,89 %
Livre sterling	2,77 %	1,63 % - 3,91 %	41,08 %	13,45 %
Rouble russe	18,00 %	0,00 % - 78,71 %	337,30 %	161,46 %
Won sud-coréen	3,30 %	2,00 % - 4,6 %	39,30 %	16,53 %
Hryvnia ukrainien	23,58 %	0,00 % - 57,57 %	144,13 %	169,60 %
Dollar américain	1,43 %	0,56 % - 2,29 %	60,80 %	14,02 %

¹ Notre estimation se base sur l'écart-type des volatilités journalières des taux d'intérêt de référence depuis les 250 derniers jours avant le 31 décembre 2008 et prend en compte un intervalle de confiance de 95 %. Pour la dette variable en real brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé se compose du 'Interbank Deposit Certificate ('CDI')' et du 'Long-Term Interest Rate ('TJPL')'. En ce qui concerne les autres taux d'intérêt de marché, notre analyse se base sur les taux d'intérêts interbancaires 3 mois applicables pour les différentes monnaies concernées (p. ex. 'Euribor 3M', 'Libor 3M', 'Bubor 3M').

Si nous appliquons l'augmentation/la diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur notre dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2008, toute autre variable restant constante par ailleurs, le bénéfice de 2008 aurait été 107m d'euros moins élevé/plus élevé. En outre, nous estimons que cet effet serait partiellement compensé par une augmentation/diminution de 3m d'euros de produit d'intérêt sur nos actifs financiers productifs d'intérêts.

(D) Risque lié aux matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise pour cela des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la variation défavorable du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes : aluminium, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, capsules, verres, houblon, étiquettes, malt, mazout, gaz naturel, riz et blé. Au 31 décembre 2008, l'entreprise dispose encore des instruments dérivés sur les matières premières suivants : swaps d'aluminium pour un montant notionnel de 254m d'euros (2007 : 182m d'euros), contrats de 'futures' cotés sur le cours du sucre pour un montant notionnel de 49m d'euros (2007 : 41m d'euros) et contrats de 'futures' sur le cours du blé pour un montant notionnel de 17m d'euros (2007 : 12m d'euros).

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture de l'IAS 39, ces couvertures sont montrées comme des couvertures des flux de trésorerie.

(E) Risque de prix des actions

En 2008, AB InBev n'a détenu aucun placement matériel en actions classées comme disponible à la vente. De plus, les titres cotés classés comme détenus à des fins de transaction sont principalement des titres de placement qui ne sont pas exposés aux variations de prix des actions ou d'indices d'actions composites. En conséquence, AB InBev n'est exposée à aucun risque matériel de prix des actions.

(F) Risque de crédit

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers au travers de l'attribution de crédit minimum à la contrepartie, par la diversification des contreparties, en travaillant avec des limites convenues pour la contrepartie et en mettant des limites d'échéances aux actifs financiers. L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec la plupart des institutions financières qui sont les contreparties d'instruments financiers dérivés. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de la contrepartie au 31 décembre 2008 sont faibles.

AB InBev a établi des estimations de crédit minimum de la contrepartie et rentre en relation seulement avec des institutions financières d'investissements qui atteignent ce niveau ou mieux. L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de diminution de niveau. Afin d'atténuer le risque de pré-règlement, des standards minimum de crédit de la contrepartie deviennent plus stricts quand la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec un portefeuille d'institutions financières.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de la société. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de reporting était de :

Millions d'euros	2008			2007		
	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	194	-	194	178	-	178
Actifs détenus en vue de la vente	97	(16)	81	94	(17)	77
Investissements détenus jusqu'à la date d'échéance	91	-	91	87	-	87
Créances commerciales	2 211	(190)	2 021	1 919	(204)	1 715
Dépôts de trésorerie en garantie	186	-	186	233	-	233
Prêts aux clients	252	(52)	200	311	(57)	254
Autres créances	873	(60)	813	783	(68)	715
Actifs financiers dérivés	711	-	711	235	-	235
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 110	-	2 110	1 324	-	1 324
	6 725	(318)	6 407	5 164	(346)	4 818

Au 31 décembre 2008, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie.

L'augmentation des actifs financiers dérivés est principalement expliquée par les swaps de taux d'intérêts conclu afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur la dette senior.

Dépréciation

L'allocation pour dépréciation comptabilisé pendant la période par classe d'actif financier était comme suit :

Millions d'euros	2008				
	Actifs financiers détenus en vu de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1^{er} janvier	(17)	(204)	(57)	(68)	(346)
Charges de dépréciation	(1)	(29)	(4)	(3)	(37)
Décomptabilisation	-	13	6	1	20
Conversion des monnaies étrangères	2	30	3	10	45
Solde au 31 décembre	(16)	(190)	(52)	(60)	(318)

Millions d'euros	2007				
	Actifs financiers détenus en vu de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1^{er} janvier	(18)	(204)	(70)	(71)	(363)
Charges de dépréciation	1	(18)	(9)	(4)	(30)
Décomptabilisation	1	18	20	9	48
Conversion des monnaies étrangères	(1)	-	2	(2)	(1)
Solde au 31 décembre	(17)	(204)	(57)	(68)	(346)

(G) Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous représente les échéances contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

Millions d'euros	2008					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés						
Emprunts bancaires garantis	76	(99)	(39)	(12)	(48)	-
Emprunts bancaires non garantis	36 325	(40 459)	(9 222)	(9 773)	(21 359)	(105)
Obligations émises non garanties	6 059	(11 794)	(949)	(971)	(2 880)	(6 994)
Autres emprunts garantis	5	(7)	-	(1)	(5)	(1)
Autres emprunts non garantis	125	(166)	(14)	(36)	(79)	(37)
Dettes de contrats de location-financement	38	(95)	(6)	(8)	(10)	(71)
Découverts bancaires	550	(550)	(550)	-	-	-
Créances commerciales et autres créances	6 303	(6 303)	(6 014)	(209)	(27)	(53)
	49 481	(59 473)	(16 794)	(11 010)	(24 408)	(7 261)
Passifs financiers dérivés						
Dérivés des taux d'intérêt	1 603	(1 467)	(110)	(579)	(745)	(33)
Dérivés de change des monnaies étrangères	(235)	142	99	40	3	-
Dérivés des taux d'intérêt et de change des monnaies étrangères	(114)	(357)	41	(98)	(300)	-
Dérivés des matières premières	279	(139)	(128)	(11)	-	-
Autres dérivés	(7)	7	5	2	-	-
	1 526	(1 814)	(93)	(646)	(1 042)	(33)
Dont: liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	1 691	(1 433)	(145)	(547)	(720)	(21)

Millions d'euros	2007					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés						
Emprunts bancaires garantis	371	(435)	(113)	(305)	(17)	-
Emprunts bancaires non garantis	4 119	(4 583)	(1 253)	(599)	(1 927)	(804)
Obligations émises non garanties	1 953	(2 752)	(353)	(828)	(1 072)	(499)
Autres emprunts non garantis	161	(184)	(25)	(33)	(82)	(44)
Dettes de contrats de location-financement	15	(18)	(4)	(2)	(12)	-
Lignes de crédit bancaires garantis	4	(4)	(4)	-	-	-
Découverts bancaires	80	(80)	(80)	-	-	-
Créances commerciales et autres créances	4 244	(4 247)	(3 929)	(284)	(4)	(30)
	10 947	(12 303)	(5 761)	(2 051)	(3 114)	(1 377)
Passifs financiers dérivés						
Dérivés des taux d'intérêt	(34)	14	2	2	22	(12)
Dérivés de change des monnaies étrangères	(128)	72	2	13	57	-
Dérivés des taux d'intérêt et de change des monnaies étrangères	400	(669)	(264)	(64)	(157)	(184)
Dérivés des matières premières	8	(8)	(8)	-	-	-
Autres dérivés	(1)	1	1	-	-	-
	(245)	(590)	(267)	(49)	(78)	(196)
Dont: liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(142)	113	(2)	22	86	7

(H) Gestion du capital

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital. L'objectif principal de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. Exceptées les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent à nos filiales dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. Lorsque nous analysons notre structure de capital, nous utilisons la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans nos comptes selon les normes IFRS.

(I) Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif peut être échangé, ou auquel une obligation peut être conclue, entre des parties bien informées et disposées à conclure une transaction dans des conditions de concurrence normale. En conformité avec l'IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est le prix du marché ou est calculée à partir de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de tarification prennent également en compte la solvabilité actuelle des contreparties.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés qu'AB InBev recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'elle devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture du bilan, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes non réalisés sur les contrats en cours.

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan :

Millions d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	259	143	(37)	(15)	222	128
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	17	4	(11)	(4)	6	-
Autres dérivés des monnaies étrangères	7	-	-	-	7	-
Interest rate						
Swaps de taux d'intérêt	83	58	(1 685)	(23)	(1 602)	35
Swaps de taux d'intérêt et de change	295	27	(181)	(426)	114	(399)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du taux d'intérêt	-	-	-	(1)	-	(1)
Matières premières						
Swaps d'aluminium	-	1	(120)	(13)	(120)	(12)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	-	-	(5)	3	(5)	3
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé	-	-	(9)	(1)	(9)	(1)
Autres dérivés des matières premières	56	-	(201)	-	(145)	-
Crédit						
Swaps de crédit	7	1	-	-	7	1
	724	234	(2 249)	(480)	(1 525)	(246)

Le tableau suivant compare la valeur comptable des dettes financières productives d'intérêts à taux fixe les plus importantes avec leur juste valeur au 31 décembre 2008 :

Dettes financières portant intérêts Millions d'euros	Valeur comptable 2008	Juste valeur 2008	Valeur comptable 2007	Juste valeur 2007
Taux fixe				
Peso argentin	(36)	(36)	(55)	(55)
Réal brésilien	(457)	(518)	(572)	(605)
Dollar canadien	(52)	(52)	(96)	(101)
Yuan chinois	(67)	(67)	(43)	(43)
Peso dominicain	(8)	(8)	(59)	(59)
Euro	(9)	(9)	(179)	(168)
Quetzal guatémalien	(17)	(17)	(20)	(20)
Yen japonais	-	-	(145)	(145)
Nuevo sol péruvien	(51)	(51)	(83)	(76)
Rouble russe	(97)	(97)	(111)	(111)
Won sud-coréen	(22)	(22)	(51)	(50)
Hryvnia ukrainien	(57)	(57)	-	-
Dollar américain	(6 076)	(6 590)	(1 665)	(1 636)
Bolivar vénézuélien	(59)	(59)	(45)	(45)
Autres monnaies	(41)	(42)	(41)	(41)
	(7 049)	(7 625)	(3 165)	(3 155)

La section ci-dessous résume les méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan et repris dans cette annexe.

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (p. ex. les contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères) est déterminée par référence aux prix officiels publiés aux marchés d'échange respectifs (p. ex. la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Titres d'emprunt

La juste valeur des titres de placement détenus à des fins de transaction se base sur leur prix cotés tels que publiés par le marché d'échange ou fourni par des sources fiables d'informations financières.

Passifs financiers non-dérivés

La juste valeur des passifs financiers non-dérivés est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie au taux de marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

(j) Importance des instruments financiers pour la performance financière

Cette note explique les éléments différents, composant la position d'AB InBev dans le risque financier et les instruments financiers. L'effet de la gestion des risques d'AB InBev sur la performance se montre dans les produits, charges, gains et pertes dans le compte de résultats ou dans les produits et charges directement pris en fonds propres (voir annexe 11 *Charges et produits financiers*).

31. Contrats de location simple

Leasings opérationnels en tant que preneur

Les leasings opérationnels (ou contrats de location simple) non résiliables sont payables de la manière suivante :

Millions d'euros	2008	2007
Echéant dans l'année	156	151
A plus d'un an et cinq ans au plus	575	533
A plus de cinq ans	893	825
	1 624	1 509

Au 31 décembre 2008, un coût de 157m d'euros a été comptabilisé en compte de résultats pour des leasings opérationnels (en 2007 : 132m d'euros).

L'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, des installations d'usines et des bâtiments commerciaux sous forme de contrats de leasing opérationnel. La durée du contrat de leasing opérationnel est en général de 5 à 10 ans. Une option permet de renouveler le leasing opérationnel après sa date d'échéance. Les paiements de leasing opérationnel augmentent chaque année de façon à refléter les loyers sur le marché. Aucun leasing opérationnel ne comprend de loyers conditionnels.

Sous-location

AB InBev a sous-loué certaines propriétés. Les sous-locations non résiliables sont à recevoir de la manière suivante :

Millions d'euros	2008	2007
Echéant dans l'année	85	82
A plus d'un an et cinq ans au plus	265	319
A plus de cinq ans	142	158
	492	559

Au 31 décembre 2008, 100m d'euros de produits de sous-location ont été pris en résultat (2007 : 77m d'euros).

Leasings opérationnels en tant que bailleur

L'entreprise loue une partie de ses propriétés immobilières sous la forme de leasings opérationnels. Les leasings opérationnels non résiliables sont payables de la manière suivante :

Millions d'euros	2008	2007
Echéant dans l'année	8	14
A plus d'un an et cinq ans au plus	26	47
A plus de cinq ans	11	22
	45	83

Au 31 décembre 2008, 13m d'euros ont été comptabilisés dans le compte de résultats en tant que produits de location (2007 : 47m d'euros).

32. Garanties financières, nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'euros	2008	2007
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	403	436
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	130	199
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	141	237
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	165	182
Autres engagements	321	313

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 403m d'euros au 31 décembre 2008 contiennent 173m d'euros de garanties de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement associés à la résolution de litiges au Brésil: en conformité avec les lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a effectué des provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi annexe 28 *Provisions*. Au bilan, les garanties de trésorerie sont présentées au niveau des autres créances – voir note 20 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie pour engagements propres (230m d'euros) contient des nantissements sur ses installations en faveur des accises dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur ses propres immobilisations corporelles pour des prêts existants. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres augmentations de crédit ont été obtenus pour un montant total de 130m d'euros au 31 décembre 2008. Ces garanties sont tenues sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès des banques et autres entités-tiers.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des banques les prêts aux clients auprès des banques à leur montant notionnel si les clients ne pouvaient pas satisfaire leurs engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 165m d'euros.

Les autres engagements de 321m d'euros au 31 décembre 2008 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions de loyer et autres garanties.

33. Passifs éventuels

Certaines filiales d'AmBev ont reçu des avis d'imposition pour un total de 4 804m de real brésiliens, y inclus de l'intérêt accru et les pénalités, relatif à l'impôt des sociétés brésiliens sur les revenus générés en dehors du Brésil. En 2005 et 2008, AmBev fut officiellement notifié des décisions administratives de la cour de justice, reconnaissant qu'une partie substantielle de l'avis d'imposition mentionné ci-dessus n'était pas correcte. Ces décisions, dont certaines ont été contestées, ramenaient le montant de ces avis d'imposition à 2 019m de real brésiliens (approximativement 621m d'euros). AmBev conteste la validité de ces avis d'imposition et envisage de défendre vigoureusement son cas. Aucune provision n'a été enregistrée en ce qui concerne ces avis d'imposition.

Certains propriétaires de warrants émis par AmBev en 1996 venant à échéance en 2003 ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur plus basse qu'AmBev considère établi au moment de l'échéance des warrants. Au cas où AmBev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 5 536 919 actions préférentielles et de 1 376 344 actions ordinaires devrait être nécessaire. AmBev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur présente du marché. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour tous les actionnaires d'AmBev. Par ailleurs, les propriétaires de ces garanties exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003 (environ 95m reals brésiliens excluant les honoraires légaux). AmBev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas.

AmBev est, avec d'autres brasseurs brésiliens, partie à un procès dans le cadre duquel le bureau du Procureur Public Fédéral: (i) réclame un montant total de dommages et intérêts collectifs d'environ 2,8 milliards de reals brésiliens (dont environ 2,1 milliards réclamés à AmBev); et (ii) demande que les défendeurs soient condamnés à affecter au traitement des dommages provoqués par l'alcool les mêmes montants que ceux qu'ils investiront à l'avenir dans la publicité. Le demandeur affirme que les campagnes publicitaires accroissent la consommation totale d'alcool et, par conséquent, les coûts de santé publique et de sécurité sociale, le nombre d'accidents de la route, la criminalité et la consommation prématurée par des mineurs. AmBev estime que la demande est dépourvue de fondement, se défendra vigoureusement dans le cadre de cette procédure et a catégorisé les risques de pertes comme étant limités, conformément aux normes IFRS.

Peu après l'introduction de la procédure ci-dessus, une association de protection des consommateurs a demandé à être jointe à la cause comme codemandeur. L'association a émis des demandes supplémentaires à celles émises par le Procureur Public. Celles-ci incluent les éléments suivants : (i) demande de 'dommages et intérêts moraux collectifs' d'un montant à déterminer par la cour; il est cependant suggéré que celui-ci soit égal à la demande initiale de 2,8 milliards de reais brésiliens (ce qui, par conséquent, double le montant initial en question); (ii) versement des montants sur des comptes publics spécifiques; (iii) obligation pour les défendeurs de publier l'entièreté de la future décision judiciaire; (iv) au titre de demande subsidiaire, indemnisation directe des entités publiques en charge du système de santé publique et de la sécurité sociale; (v) intérêts et ajustement monétaire des montants dus; (vi) condamnation des défendeurs au paiement des frais de justice et d'avocat; (vii) demande que la charge de la preuve incombe aux défendeurs; et (viii) exemption des frais de justice pour l'association. La cour a accepté de joindre l'association à la cause comme codemandeur et de tenir compte des nouvelles demandes. Le procès n'a pas encore eu lieu à ce jour. AmBev a l'intention de se défendre vigoureusement dans le cadre de ce litige.

Le 16 octobre 2008, Grupo Modelo S.A.B. de C.V., Diblo S.A. de C.V. et des actionnaires de série A de Grupo Modelo ont introduit une demande d'arbitrage contre Anheuser-Busch, Anheuser-Busch International, Inc., et Anheuser-Busch International Holdings, Inc. conformément à la procédure de résolution de conflits prévue par la convention d'investissement de 1993 conclue entre Grupo Modelo, Diblo et certains de ses actionnaires, Anheuser-Busch, Anheuser-Busch International, Inc. et ABIH. La demande d'arbitrage argue que la transaction entre Anheuser-Busch et InBev violerait les dispositions de la convention d'investissement. La réparation post-closing poursuivie par Grupo Modelo inclut l'interdiction permanente pour Anheuser-Busch et ses successeurs d'exercer certains droits de corporate governance conférés par la convention d'investissement et l'interdiction d'exercer tout droit de préemption sur les actions de Grupo Modelo appartenant aux actionnaires de Série A. Grupo Modelo et Diblo arguent que la transaction constituait un transfert interdit des Actions de Série B détenues par ABIH dans Grupo Modelo et Diblo. Les Actionnaires de Série A arguent que la fusion constitue un transfert des actions de Série B de Grupo Modelo et Diblo violant leur droit de préemption. Les défendeurs estiment qu'il n'y a pas de clause de changement de contrôle dans la convention d'investissement et qu'étant donné qu'aucun transfert direct des actions détenues par ABIH dans Grupo Modelo et Diblo n'est intervenu, les prétentions des demandeurs sont dépourvues de fondement. Cependant, la réparation poursuivie par Grupo Modelo, Diblo et ses Actionnaires de Série A dans le cadre des procédures arbitrales ainsi que toute autre réparation en équité ou d'une autre nature qu'ils peuvent poursuivre pourrait avoir un effet préjudiciable important sur Anheuser-Busch ou AB InBev, notamment en limitant la possibilité que ceux-ci ont d'exercer, après la clôture de la fusion, les droits de corporate governance prévus par la convention d'investissement conclue avec Grupo Modelo.

Suite à l'examen de la transaction dans le cadre des procédures antitrust américaines, la filiale d'AB InBev – InBev USA, LLC – cessera d'agir en tant qu'importateur exclusif de la bière Labatt (qui inclut principalement Labatt Blue et Labatt Blue Light) aux Etats-Unis pour Labatt Brewing Company Limited, une filiale détenue à 100 % par AmBev. AB InBev a consenti à indemniser AmBev et sa filiale Labatt Brewing Company Limited contre certaines pertes, certains recours et dommages qui seraient la conséquence de la cession des actifs qui doivent être vendus sur base d'une évaluation de marché de ces actifs à leur juste valeur. Ceci ne devrait pas avoir d'impact matériel sur les résultats d'AB InBev.

Le 10 septembre 2008, une action introduite en vertu de la Section 16 de la loi Clayton Antitrust, intitulée Ginsburg et al. contre InBev NV/SA et al., C.A. No. 08-1375, a été introduite contre Anheuser-Busch devant la District Court des Etats-Unis, Eastern District du Missouri. Les demandeurs à l'action Ginsburg arguent que la fusion proposée entre Anheuser-Busch et InBev aura certains effets anticoncurrentiels sur le secteur brassicole et créera un monopole dans la production et la vente de bière aux Etats-Unis. Les demandeurs demandent essentiellement à obtenir un jugement déclaratif affirmant que la fusion proposée est illégale au regard de la Section 7 du Clayton Antitrust Act, une injonction visant à empêcher la poursuite de la fusion ainsi que le remboursement de leurs frais et dépens. La demande d'injonction a été déboutée et appel a été interjeté par les demandeurs auprès la Court of Appeals du 8^{ème} Circuit. Nous continuerons à nous défendre vigoureusement contre ces demandes.

34. Parties liées

Transactions avec les administrateurs et les membres de l'executive board management (dirigeants principaux)

Les dirigeants principaux d'AB InBev reçoivent, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), des avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, l' 'executive board management' contribue au régime de retraite de leur pays respectif – voir aussi annexe 26 *Avantages au personnel*. Finalement, les dirigeants principaux participent également au plan d'option d'achat d'actions et/ou au programme d'échange d'actions (se référer à l'annexe 27 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et de l' 'executive board management' comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante :

Millions d'euros	2008		2007	
	Administrateurs	Executive board management	Administrateurs	Executive board management
Avantages au personnel à court terme	9	15	1	32
Les avantages postérieurs à l'emploi	-	2	-	1
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	6
Paiements fondés sur des actions	1	10	1	17
	10	27	2	56

La rémunération des administrateurs consiste principalement de tantièmes. Les principaux dirigeants n'étaient pas impliqués dans des transactions avec AB InBev et n'avaient pas de créances ou dettes significatives envers la société, excepté un contrat de consultance entre AB InBev et Monsieur Busch IV en relation avec la fusion et qui durera jusqu'au 31 décembre 2013. En vertu des conditions du contrat de consultance tel qu'envisagé, Monsieur Busch IV a reçu, au moment de la fusion, un paiement forfaitaire en numéraire s'élevant à 10,3m US dollars (approximativement 7m d'euros). Durant la période de consultance, Monsieur Busch IV recevra une commission d'environ 120 000 US dollars par mois. De plus, Monsieur Busch IV disposera d'un bureau à St. Louis, dans le Missouri, d'un soutien administratif et de certains avantages sociaux essentiellement semblables à ceux octroyés aux salariés à temps plein d'Anheuser-Busch.

Entités contrôlées conjointement

AB InBev montre ses intérêts dans les entités contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle. Les montants totaux des intérêts d'AB InBev sont comme suit :

Millions d'euros	2008	2007
Actifs non-courants	49	60
Actifs courants	22	20
Dettes non-courantes	61	70
Dettes courantes	20	20
Résultat d'exploitation	8	4
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres	2	-

Transactions avec associés

Les transactions avec les associés d'AB InBev se détaillent comme suit :

Millions d'euros	2008	2007
Produits	8	9
Actifs non-courants	22	-
Actifs courants	10	35
Dettes courantes	10	8

Les produits des associés consistent particulièrement de ventes aux distributeurs dans lesquels AB InBev a un intérêt sans détenir le contrôle.

35. Événements survenant après la date de clôture

Le 9 janvier 2009, Anheuser-Busch a annoncé avoir déterminé les conditions financières d'émission d'obligations pour un montant de 5 milliards d'US dollars, constitué d'obligations d'un montant de 1,25 milliards d'US dollars venant à échéance en 2014, d'obligations d'un montant de 2,5 milliards d'US dollars venant à échéance en 2019 et d'obligations d'un montant de 1,25 milliards d'US dollars venant à échéance en 2039. Les obligations porteront intérêt à concurrence d'un taux annuel de 7,20 % pour les obligations à 5 ans, de 7,75 % pour les obligations à 10 ans et de 8,20 % pour les obligations à 30 ans, respectivement. Les obligations étaient émises par AB InBev Worldwide Inc., une filiale détenue à 100 % par AB InBev, et sont inconditionnellement et irrévocablement garanties par sa société mère, AB InBev NV/SA, dont la notation est actuellement de Baa2 (Moody's) et de BBB+ (Standard and Poor's). Certaines filiales d'AB InBev NV/SA octroieront également des garanties quant aux obligations. Les obligations ont été offertes et vendues à des investisseurs institutionnels aux Etats-Unis conformément à la règle 144A et, en dehors des Etats-Unis, conformément à la réglementation S du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé. Les montants nets obtenus suite à la vente des obligations seront utilisés pour rembourser une partie de l'endettement mis en place pour financer l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc.

Le 22 janvier 2009, AB InBev annonçait avoir déterminé les conditions financières relatives à l'émission d'obligations pour un montant de 0,75 milliards d'euros venant à échéance le 2013 (les 'obligations 2013'), 0,6 milliards d'euros venant à échéance le 2017 (les 'obligations 2017') et 0,55 milliards de livres sterling venant à échéance le 2024 (les 'obligations 2024'). Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 7,375 % pour les obligations 2013, de 8,625 % pour les obligations 2017 et de 9,75 % pour les obligations 2024. Les obligations sont émises par AB InBev SA/NV, dont la notation est actuellement de Baa2 (Moody's) et de BBB+ (Standard and Poor's), dans le cadre de son programme Euro Medium Term Note. Certaines filiales d'Anheuser-Busch InBev SA/NV garantissent les obligations. Les obligations sont offertes et vendues à des personnes non américaines en dehors des Etats-Unis, conformément à la réglementation S du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé. Le produit net de la vente des obligations sera utilisé pour rembourser des dettes à court terme et une partie de l'endettement mis en place pour financer l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc.

Le 23 janvier 2009, AB InBev a annoncé avoir conclu un accord avec Asahi Breweries, Ltd., par lequel AB InBev cèdera à Asahi 19,9 % de Tsingtao Brewery Co., Ltd. pour 667m US dollars. La cession de ces actions dans Tsingtao fait partie du programme de désendettement continu d'AB InBev et permet à la société de débloquer de la valeur pour les actionnaires, créant ainsi des revenus qui seront utilisés pour rembourser la dette contractée suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch. En vertu de cet accord, AB InBev vend 261 577 836 actions H de Tsingtao à Asahi au prix de 19,78 HK dollar par action à compter du 22 janvier 2009, ce qui signifie un multiple d'EBITDA 08 d'environ 14,2x. Ce prix représente une prime de 38 % par rapport au cours de clôture des actions H au 22 janvier 2009. Suite à cette opération, Asahi est devenu le deuxième plus grand actionnaire de Tsingtao. Le groupe Tsingtao Brewery reste l'actionnaire le plus grand dans Tsingtao, en détenant une participation de 31 % à compter du 23 janvier 2009. AB InBev conserve une participation minoritaire dans Tsingtao d'environ 7 %. AB InBev n'envisage pas actuellement de vendre d'autres actions et reverra ses options stratégiques si cela s'avère nécessaire.

Le 19 février 2009, AB InBev a annoncé avoir clôturé anticipativement son offre publique à des particuliers en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Il a placé avec succès un montant nominal total de 750m d'euros d'obligations venant à échéance en 2014 (les 'obligations'). Les obligations, qui ont été livrées le 27 février 2009 et qui viennent à échéance le 27 février 2014, porteront intérêt à un taux annuel de 6,57 %. Les obligations sont émises par AB InBev SA/NV, dont la notation est actuellement de Baa2 (Moody's) et de BBB+ (Standard and Poor's), dans le cadre de son programme Euro Medium Term Note. Certaines filiales d'Anheuser-Busch InBev SA/NV garantissent les obligations. Le produit net de la vente des obligations sera utilisé pour rembourser des dettes à court terme et une partie de l'endettement mis en place pour financer l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc. Il est prévu que les obligations soient admises à la cotation sur Euronext Amsterdam par NYSE Euronext, le marché réglementé d'Euronext Amsterdam N.V., ainsi que sur le London Stock Exchange's Regulated Market.

Le 23 février 2009, AB InBev a annoncé la conclusion d'un accord avec KPS Capital Partners, LP concernant la vente d'InBev USA LLC (menant également ses activités sous le nom de Labatt USA), dont le quartier général se situe à Buffalo, New York, et qui est l'importateur exclusif aux Etats-Unis de la bière de la marque Labatt brassée par Labatt Brewing Company Limited, filiale indirecte d'AB InBev dont le quartier général se situe au Canada. KPS Capital Partners est un fonds d'investissement privé qui gère plus de 1,8 milliards d'US dollars d'actifs. Les modalités de l'opération n'ont pas été communiquées. Outre l'acquisition de Labatt USA, l'opération comprend l'octroi par Labatt Brewing Corporation Limited d'une licence exclusive pour le brassage de la bière de la marque Labatt aux Etats-Unis ou au Canada uniquement pour la vente destinée à la consommation aux Etats-Unis, la distribution, la commercialisation et la vente de la bière de la marque Labatt destinée à la consommation aux Etats-Unis, et l'utilisation des marques et de la propriété intellectuelle y afférentes à cette fin. Labatt Brewing Corporation Limited conclut également un accord de fourniture provisoire pour brasser et fournir la bière de la marque Labatt à Labatt USA pendant une période maximale de trois ans, après quoi l'acquéreur sera chargé de la production. Cette opération est réalisée afin de satisfaire aux exigences imposées par le Department of Justice (Ministère de la Justice aux Etats-Unis) concernant l'autorisation accordée à AB InBev pour l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies, Inc. en novembre 2008. L'opération ne touche pas la bière de la marque Labatt au Canada ou dans tout autre pays en dehors des Etats-Unis et n'affecte pas non plus les bières Kokanee, Alexander Keith's, Brahma, ni aucune autre marque, exceptée la bière de la marque Labatt. Cette opération est soumise à l'approbation du Department of Justice et aux conditions de conclusion habituelles; les parties prévoient que la clôture de l'opération aura lieu dès que le Department of Justice aura donné son approbation.

36. Entreprises appartenant à AB InBev

Les entreprises les plus importantes d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès de la SA AB InBev, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven (Belgique). Le nombre total des entreprises consolidées (par intégration globale, par intégration proportionnelle et par mise en équivalence) est de 397.

Liste des filiales les plus importantes consolidées selon la méthode d'intégration globale

Nom et adresse	% d'actionnariat (intérêt économique) Fin décembre 2008
Allemagne	
BRAUEREI BECK GMBH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99,98
BRAUEREI DIEBELS GMBH & CO. KG - Brauerei-Diebels-Strasse 1 - 47661 - Issum	99,98
BRAUERGILDE HANNOVER AG - Hildesheimer Strasse 132 - 30173 - Hannover	99,98
HAAKE-BECK BRAUEREI GmbH & Co. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99,92
HASSERÖDER BRAUEREI GMBH - Auerhahnring 1 - 38855 - Wernigerode	99,98
INBEV GERMANY HOLDING GMBH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99,98
SPATEN - FRANZISKANER - BRÄU GMBH - Marsstrasse 46 + 48 - 80335 - München	99,98
Argentine	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA Y G - Charcas 5160 - Buenos Aires	61,64
Belgique	
AB INBEV NV - Grote Markt 1 - 1000 - Brussel	Entreprise consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE SA - Place de l'Abbaye 1 - 5500 - Dinant	98,52
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN NV - Stoopkensstraat 46 - 3320 - Hoegaarden	99,98
COBREW NV - Brouwerijplein 1 - 3000 - Leuven	99,99
INBEV BELGIUM NV - Industrielaan 21 - 1070 - Brussel	99,98
Bolivie	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL SA - Av. Montes 400 and Chuquisaca Street - La Paz	61,64
Brésil	
CIA DE BEBIDAS DAS AMERICAS - AMBEV BRASIL - Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017, 4º Andar (parte), cj. 44 e 42 - Itaim Bibi, São Paulo	61,75
Bulgarie	
KAMENITZA AD - Kapitan Raitcho Street 95 - Plovdiv	85,12
Canada	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 - Toronto	61,75
Chili	
CERVECERIA CHILE SA - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 - Quilicura	61,64
Chine	
BUDWEISER WUHAN INTERNATIONAL BREWING COMPANY LIMITED - Qingduankou Shang Shou - Hanyang District - Wuhan City - Hubei 430051	97,06
HARBIN BREWING COMPANY LIMITED - 20 Youfang Street - Xiangfang District - Harbin, Heilongjiang Province	100,00
INBEV (ZHOU SHAN) BREWERY CO LTD - No.1 Zizhulin Road, Dinghai District - Zhou Shan	99,98
INBEV BAISHA (HUNAN) BREWERY CO LTD - No. 304 Shao Shan Zhong Lu - Changsha	99,98
INBEV DOUBLE DEER GROUP CO LTD - 234 Wu Tian Street - Wenzhou	54,99
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO LTD - 89 Chang Ning Street - Jingmen	59,99
INBEV JINLONGQUAN (XIAOGAN) BREWERY CO LTD - No. 198 Chengzhan Street - Xiaogan	59,99
INBEV KK (NINGBO) BREWERY CO LTD - 2 Ling Qiao Road. No.5 Building of Nanyuan Hotel - 315000 - Ningbo	99,98
INBEV SEDRIN BREWERY CO LTD - 660 Gong Ye Road, Putian Hanjiang District - Fujian	99,99
INBEV SHILIANG (ZHEJIANG) BREWERY CO LTD - 159, Qi Xia Dong Road - Cheng Guan, Tiantai County	99,98
INBEV ZHEDONG (ZHEJIANG) BREWERY CO LTD - Yizhou Town, Yinzhou District - Ningbo	99,98
NANJING INBEV JINLING BREWERY CO LTD - 408 Long Pan Zhong Lu - Nanjing	99,98
Corée du Sud	
ORIENTAL BREWERY CO LTD - 52, Jungsam-ri, Hyeondo-myeon, Cheongwon-gun, Chungbuk - Korea	99,98
Croatie	
ZAGREBACKA PIVOVARA D.D. - Ilica 224 - 10000 - Zagreb	71,91
Equateur	
CERVESURSA CERVECERIA SURAMERICANA SA - Av. Amazonas E4-69 y Av. Patria - Quito	61,75

Etats-Unies

ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. - 3636 S. Geyer Road - Sunset Hills, MO 63127	100,00
BUSCH ENTERTAINMENT CORPORATION - 9205 South Park Center Loop, Suite 400 - Orlando, FL 32819	100,00

France

INBEV FRANCE SA - Avenue Pierre Brossolette 14 BP 9 - 59280 - Armentières	99,98
---	-------

Grand Duché du Luxembourg

BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL - DIEKIRCH - 1, Rue de la Brasserie - L-9214 - Diekirch	95,54
--	-------

Guatemala

INDUSTRIAS DEL ATLANTICO - 43 Calle 1-10 CLzd.Aguilar Batres Zona 12, Edificio Mariposa, nivel 4 - 01012 - Zacapa	30,87
---	-------

Hongrie

BORSODI SORGYAR ZRT. - Rackoczi UT 81 - 3574 - Bócs	98,62
---	-------

Monténégro

PIVARA "TREBJESA" A.D. - Njegoseva 18 - 81400 - Niksic	72,69
--	-------

Paraguay

CERVECERIA PARAGUAYA SA - Ruta Villeta KM 30 - Ypané	61,64
--	-------

Pays-Bas

INBEV NEDERLAND NV - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	99,99
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	99,99

Pérou

COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU SAC - Av. Los Laureles Mz. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de s/n Huachipa - Lurigancho, Chosica City Lima 15	52,87
--	-------

République Tchèque

INBEV S.R.O. - Nadrazni 84 - CZ - 150 54 - Praha 4	99,56
PIVOVARY STAROPRAMEN A.S. - Nadrazni 84 - CZ - 150 54 - Praha 4	99,56

République Dominicaine

EMBODOM - EMBOTELLADORA DOMINICANA CXA - Av. San Martin, 279 - Apartado Postal 723 - Santo Domingo	40,63
--	-------

Roumanie

INBEV ROMANIA SA - B-dul Dimitrie Pompei 9-9A - Cladirea 20 - etaj1, sector 2, cod 020335 - Sector 2 - Bucharest	99,94
--	-------

Royaume-Uni

BASS BEERS WORLDWIDE LIMITED - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	99,98
INBEV UK LTD - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	99,98
STAG BREWING COMPANY LIMITED - The Stag Brewery - Lower Richmond Road - SW14 7ET - Mortlake, London	100,00

Russie

OAO SUN INBEV - 28 Moscovskaya Street, Moscow region - 141600 - Klin	99,77
--	-------

Serbie

AD APATINSKA PIVARA APATIN - Trg Oslobođenja 5 - CS-25260 - Apatin	98,99
--	-------

Ukraine

SUN INBEV UKRAINE - Bozhenko 87 - 03150 - Kyiv	99,77
--	-------

Uruguay

CERVECERIA Y MALTERIA PAYSSANDU SA - Rambla Baltasar Brum, 2933 - 11800 - Payssandu	61,64
---	-------

Vénézuëla

C. A. CERVECERIA NACIONAL - Av. Principal Boleita Norte, Edif. Draza, Piso 2 - Caracas	31,47
--	-------

Liste des filiales les plus importantes consolidées selon la méthode de mise en équivalence

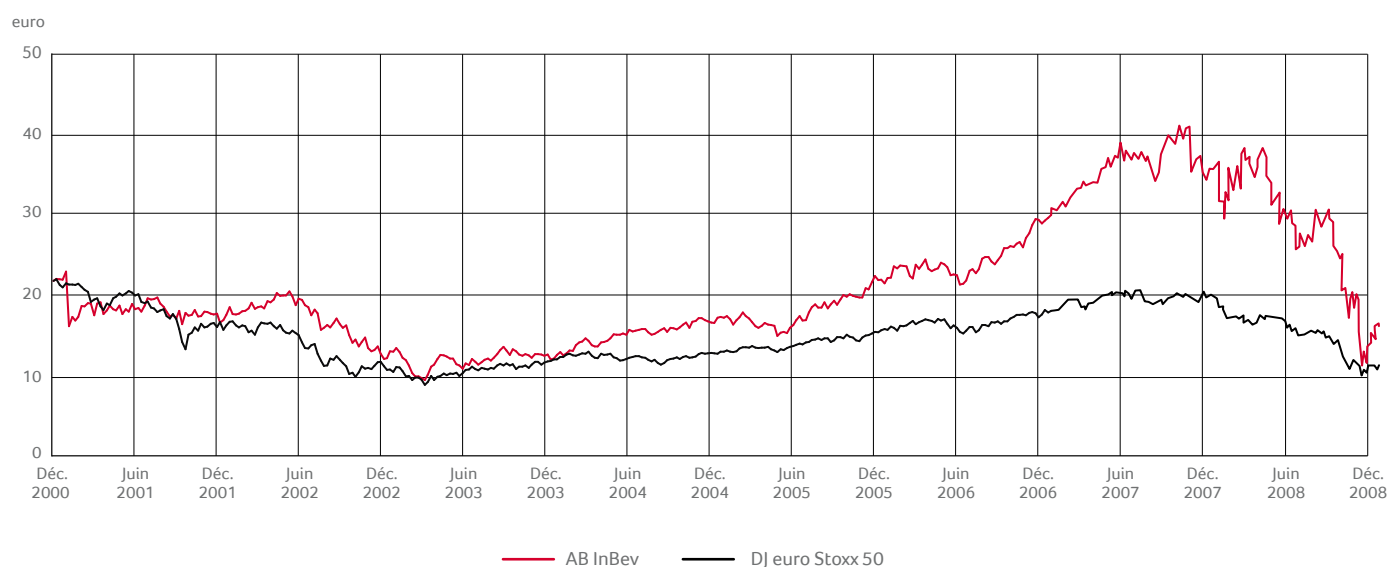
Nom et adresse	% d'actionariat (intérêt économique) fin décembre 2008
Chine	
TSINGTAO BREWERY COMPANY LIMITED - Tsingtao Beer Tower - May Fourth Square - Hong Kong Road Central - Qingdao, Shandong - 26607	27,00
Mexique	
GRUPO MODELO S.A.B. DE C.V. - Torre Acuario - Javier Barros Sierra No 555 - Piso 6 - Colonia Zedec Santa Fe - Delagacion Alvaro Obregon - 01210 México, D.F.	50,20

Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

Euros par action sauf indication contraire	2008	2007 ajusté ¹	2007	2006	2005	2004
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4,19	4,16	6,66	5,41	4,01	2,40
Bénéfice normalisé par action hors goodwill	1,71	1,91	3,05	2,50	1,71	1,69
Dividende	0,28	-	2,44	0,72	0,48	0,39
Cours maximum de l'action	39,1	43,1	69,0	49,9	37,5	29,1
Cours minimum de l'action	10,0	29,8	47,7	35,0	24,6	20,3
Cours à la date de clôture de l'action	16,6	35,6	57,0	49,9	36,8	28,5
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (millions d'actions)	999	976	610	608	600	480
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées (millions d'actions)	1 000	981	613	613	603	483
Volume négocié des actions (millions d'actions)	825	453	283	220	213	147

Evolution du cours de l'action AB InBev comparé au Dow Jones euro Stoxx 50



¹ En accordance avec IAS33, les données historiques par action ont été ajustées par un ratio d'ajustement de 0,6252 (voir calcul sous la rubrique 'Information aux actionnaires') suite à l'augmentation du capital en décembre 2008.

Actionnaires

Rapport conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 - Structure de l'actionnariat d'AB InBev

La dernière déclaration des participations importantes au 16 décembre 2008, montre que neuf organisations, agissant de concert, détiennent ensemble 907 784 533 actions ordinaires de la société, se répartissant comme indiqué ci-dessous.

% des droits de vote liés aux instruments des capitaux propres ¹		
Stichting AB InBev, Stichting Administratiekantoor de droit néerlandais		
Nombre d'actions	736 902 400	45,99 %
Fonds AB InBev-Baillet Latour SPRL à finalité sociale de droit belge		
Nombre d'actions	5 485 415	0,34 %
Fonds President Verhelst SPRL à finalité sociale de droit belge		
Nombre d'actions	7 147 665	0,45 %
Eugénie Patri Sébastien (EPS) SA de droit luxembourgeois, liée à Stichting AB InBev qu'elle contrôle conjointement avec BRC SA de droit luxembourgeois		
Nombre d'actions	116 160 336	7,25 %
Rayvax Société d'investissements SA de droit belge		
Nombre d'actions	13 734 410	0,86 %
Sébastien Holding SA de droit belge, liée à Rayvax Société d'Investissements dont elle est une filiale		
Nombre d'actions	484 794	0,03 %
BRC SARL de droit luxembourgeois, liée à Stichting AB InBev qu'elle contrôle conjointement avec EPS SA de droit luxembourgeois		
Nombre d'actions	7 306 510	0,46 %
AB InBev SA/NV de droit belge		
Nombre d'actions	11 815 726	0,74 %
Brandbrew SA, de droit luxembourgeois, liée à AB InBev SA/NV qui la contrôle indirectement		
Nombre d'actions	8 747 277	0,54 %
Total	907 784 533	56,65 %

Convention entre actionnaires

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et AmBev, BRC, EPS, Rayvax et Stichting InBev ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004, qui prévoit le maintien de la participation de BRC et EPS au sein d'AB InBev au travers de Stichting InBev (sauf pour environ 116m d'actions qui sont détenues par EPS et à l'exception d'environ 7m d'actions détenues par BRC) et aborde, entre autres choses, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion de Stichting InBev et d'AB InBev, ainsi qu'à la cession des certificats Stichting InBev. BRC détient actuellement 368 451 200 certificats Stichting InBev de catégorie B (représentant indirectement 368 451 200 actions) et EPS détient actuellement 368 451 200 certificats Stichting InBev de catégorie A (représentant indirectement 368 451 200 actions). La convention d'actionnaires a été amendée le 14 novembre 2008 afin de faciliter la participation par EPS et BRC à l'augmentation de capital par l'émission de 986 109 272 nouvelles actions AB InBev à raison de 8 nouvelles actions pour 5 actions existantes et qui a eu lieu du 25 novembre 2008 au 9 décembre 2008.

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, BRC et EPS exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur Stichting InBev et les actions détenues par Stichting InBev. Entre autres choses, BRC et EPS ont convenu que Stichting InBev serait gérée par un Conseil d'Administration composé de huit membres et que BRC et EPS auraient le droit de nommer respectivement quatre administrateurs du Conseil d'Administration de Stichting InBev. Au moins sept des huit administrateurs de Stichting InBev devront être présents afin de constituer un quorum et toute mesure que le Conseil d'Administration de Stichting InBev devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de Stichting InBev relatives aux actions que cette dernière détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux actions de Stichting InBev lors des assemblées d'actionnaires d'AB InBev, seront prises par le Conseil d'Administration de Stichting InBev.

1 Basé sur le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008 (1 602 427 569).

La convention d'actionnaires requiert que le Conseil d'Administration de Stichting InBev se réunisse avant chaque assemblée d'actionnaires d'AB InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux actions de Stichting InBev.

La convention d'actionnaires telle qu'amendée, prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS de transférer leurs certificats Stichting InBev (et par voie de conséquence, leurs actions détenues au travers de Stichting InBev). EPS et BRC ont chacun accepté, sous certaines limitations, que chacun d'entre eux doit détenir à tout moment, directement ou indirectement, un nombre de certificats Stichting InBev qui ne peut être inférieur à 15 % des actions en circulation à ce moment donné.

De plus, la convention d'actionnaires requiert qu'EPS et BRC et leurs cessionnaires autorisés conformément à la convention d'actionnaires, dont les actions ne sont pas détenues au travers de Stichting InBev, utilisent le droit de vote attaché à leurs actions de la même manière que les actions détenues par Stichting InBev et réalisent toute cession de leurs actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des actions, et en conformité avec toutes modalités établies par AB InBev afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS et BRC se sont engagés à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'AmBev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la convention d'actionnaires.

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, le Conseil d'Administration de Stichting InBev propose la nomination de huit administrateurs à l'assemblée générale d'AB InBev, parmi lesquels BRC et EPS ont le droit de nommer quatre administrateurs. En outre, le Conseil d'Administration de Stichting InBev propose la nomination de quatre à six administrateurs indépendants, qui ne sont pas soumis à une quelconque influence significative ou décisive exercée par les actionnaires sur la politique d'AB InBev et sont spécialement choisis pour leurs compétences professionnelles particulières.

La convention d'actionnaires restera en vigueur pendant une période initiale de 20 ans à compter du 27 août 2004. Par la suite, elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de 10 ans chacune, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute autre période successive de 10 ans, soit BRC, soit EPS, notifie à l'autre son intention de mettre fin à la convention d'actionnaires.

De plus, Stichting InBev a conclu une convention de vote avec Fonds InBev-Baillet Latour SPRL et Fonds Voorzitter Verhelst SPRL. Ces conventions prévoient la concertation entre les trois entités avant toute assemblée d'actionnaires relatives aux modalités d'utilisation des droits de vote attachés aux actions. Ces conventions expireront le 16 octobre 2016, mais sont reconductibles.

Rapport conformément à l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 - Mécanismes de défense

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, AB InBev expose ci-dessous les structures et mécanismes de défense suivants :

1. Accords entre actionnaires : voyez la section spécifique relative à la structure de l'actionnariat et aux conventions d'actionnaires.
2. Le Conseil d'Administration est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société, à augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des Sociétés. Cette autorisation est conférée pour une durée de trois ans, prenant cours à compter du 24 avril 2007 et est renouvelable. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé (3 % des actions émises au 26 avril 2005).
3. AB InBev est partie aux accords importants suivants qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'acquisition :
 - Depuis 1999 AB InBev a émis régulièrement des warrants dans le cadre de son programme de long-term incentive ('LTI') en faveur de ses cadres et accessoirement de ses administrateurs. En vertu des conditions d'émission des LTI, les titulaires de droits de souscription pourront, en cas de modification, résultant d'une offre publique ou non, du contrôle direct ou indirect d'AB InBev SA, telles que ces notions sont définies en droit belge, exercer ces droits immédiatement, sans devoir tenir compte du début des périodes d'exercice, ni des limitations d'exercice fixées dans les conditions d'émission et ce pendant une période d'un mois à partir de la date du changement de contrôle. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés pendant cette période d'un mois, seront à nouveau entièrement régis par les périodes et les limitations d'exercice prévues par les conditions d'émission.
 - Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, l'Assemblée Générale extraordinaire d'AB InBev a approuvé le 29 septembre 2008 (i) la clause 11.2 ('Change of Control or Sale') du 'Senior Facilities Agreement' d'un montant de 45 milliards d'US dollars du 12 juillet 2008, qui a été conclu par la société et AB InBev Worldwide SARL, en tant que 'original borrowers' (premiers emprunteurs) et 'guarantors' (garants), et qui a été octroyé par Banco Santander, S.A., Barclays Capital, BNP Paribas, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Bank NV, J.P. Morgan plc, Mizuho Corporate Bank, Ltd., The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd., et The Royal Bank of Scotland plc, en tant que 'mandated lead arrangers' (principaux prêteurs mandatés) et 'bookrunners' (teneurs de livres) (tel que complété et amendé par une lettre du 23 juillet 2008, et tel qu'il pourra être amendé, complété et coordonné le cas échéant) (le 'Senior Facilities Agreement'), et (ii) toute autre disposition du Senior Facilities Agreement conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou pourraient donner naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle (tel que défini dans le Senior Facilities Agreement) exercé sur elle. En vertu du Senior Facilities Agreement, (a) 'changement de contrôle' signifie 'toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Fondation AB InBev

(Stichting InBev) ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Fondation AB InBev (Stichting InBev)) obtenant le contrôle de la société', (b) 'action de concert' signifie 'un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement', et (c) 'Contrôle' signifie 'la détention directe ou indirecte de plus de 50 pourcent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement'. La clause 11.2 du Senior Facilities Agreement confère en substance à tout prêteur (lender) en vertu du Senior Facilities Agreement, suite (entre autres) à un changement de contrôle exercé sur la société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un rollover loan (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus audit prêteur en vertu du Senior Facilities Agreement (et de certains documents qui y sont relatifs).

- L'activité de boissons non-alcoolisées d'AB InBev comprend la production propre d'AB InBev et des conventions avec PepsiCo portant sur la mise en bouteille et la distribution, conclues par diverses filiales d'AB InBev avec PepsiCo. AmBev, qui est une filiale d'AB InBev, est une des plus importantes sociétés de mise en bouteille pour PepsiCo dans le monde. Les grandes marques distribuées en vertu de ce contrat sont Pepsi, 7UP et Gatorade. AmBev a conclu des conventions à long terme avec PepsiCo, aux termes desquelles il a été conféré à AmBev le droit exclusif de mettre en bouteille, de vendre et de distribuer certaines marques du portefeuille Carbonated Soft Drinks de PepsiCo au Brésil. Ces accords expireront le 31 décembre 2017 et seront renouvelés automatiquement par tranches supplémentaires de dix ans, sous réserve d'une résiliation avant la date d'expiration par notification écrite envoyée par une des deux parties deux ans au moins avant l'expiration de leur terme ou dans l'éventualité de certains événements, tels qu'en cas de changement de contrôle ou d'insolvabilité ou, en cas de violation de certaines dispositions importantes ou de défaut portant sur certains engagements cruciaux par les filiales d'AB InBev concernées.

Rapport conformément à l'article 608 du Code des Sociétés - Utilisation du capital autorisé

Conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé le 17 décembre 2008 d'émettre 1 615 543 droits de souscription, dans les limites du capital autorisé, en faveur des titulaires de droits de souscription existants déjà émis par AB InBev SA/NV, dans le cadre de son programme d'intéressement à long terme.

En vertu de l'article A.11 des conditions d'émission des droits de souscription existants, le prix d'exercice des droits de souscription existants et/ou le nombre d'actions AB InBev auxquelles les droits de souscription existants donnent droit, doivent être ajustés afin de compenser l'effet défavorable de l'augmentation de capital qui a eu lieu du 25 novembre au 9 décembre 2008, de la manière qui est déterminée à son entière discrétion par le Conseil d'Administration d'AB InBev.

Le Conseil d'Administration a décidé que seuls les droits de souscription existants des participants au LTI qui étaient employés d'AB InBev ou de ses filiales au moment de l'octroi des droits de souscription existants (les 'Bénéficiaires') seraient ajustés, au moyen des opérations décrites ci-dessous.

Le Conseil d'Administration a estimé que la manière la plus appropriée de prendre en compte l'incidence de l'augmentation de capital sur les droits de souscription existants des Bénéficiaires est d'appliquer la 'méthode du ratio' telle que décrite dans la 'Liffe's Harmonised Corporate Actions Policy' de Euronext NYSE, en vertu de laquelle aussi bien le nombre de droits de souscription existants des Bénéficiaires que leur prix d'exercice doivent être ajustés sur la base du ratio d'ajustement suivant :

$$\text{Ratio d'ajustement} = \frac{P - E}{P} = 0,6252$$

où: E = valeur théorique du droit de préférence dans le cadre de l'augmentation de capital = 6,1846 euro
P = prix officiel de clôture des actions AB InBev le jour précédant immédiatement l'ouverture de l'augmentation de capital = 16,50 euro

La valeur théorique du droit de préférence dans le cadre de l'augmentation de capital (E) a été calculée sur la base de la formule suivante :

$$E = \frac{P - S}{(n + x)} = 6,1846 \text{ euro}$$

où: S = prix d'émission des actions AB InBev lors de l'augmentation de capital = 6,45 euro
n = nombre de droits de préférence requis pour une nouvelle action AB InBev = 0,625
x = nombre de droits de préférence reçus pour une action existante AB InBev = 1

Le prix d'exercice ajusté des droits de souscription existants des Bénéficiaires est obtenu en multipliant le ratio d'ajustement par le prix d'exercice actuel des droits de souscription existants des Bénéficiaires, arrondi à la seconde décimale.

Le nombre ajusté de droits de souscription est obtenu en divisant le nombre de droits de souscription existants des Bénéficiaires par le ratio d'ajustement, arrondi à l'unité la plus proche, par Bénéficiaire et par tranche LTI. La différence entre le nombre de droits de souscription existants et Un total de 1 615 543 nouveaux droits de souscription ont dès lors été émis par AB InBev dans le cadre du capital autorisé.

Conformément à l'article 596 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit de préférence des actionnaires existants relativement à l'émission des nouveaux droits de souscription, en faveur des Bénéficiaires.

Comme expliqué ci-dessus et conformément à la 'méthode du ratio' d'Euronext NYSE, les nouveaux droits de souscription ont été octroyés aux Bénéficiaires en vue de compenser l'effet défavorable de l'augmentation de capital sur les droits de souscription existants, sans leur conférer d'avantages économiques supplémentaires.

Chaque nouveau droit de souscription confère à son titulaire le droit de souscrire à une nouvelle action ordinaire AB InBev. Le prix d'exercice des nouveaux droits de souscription est le même que le prix d'exercice ajusté des droits de souscription existants auxquels ils se rapportent.

Les conditions des nouveaux droits de souscription sont les mêmes que les conditions des droits de souscription existants auxquels ils se rapportent. Pour ce qui est du moment où ils pourront être exercés, ils sont censés avoir été émis au même moment que les droits de souscription existants auxquels ils se rapportent. Ils sont exerçables de la même manière et aux mêmes conditions.

Par rapport au nombre total d'actions représentatives du capital d'AB InBev, l'opération est relativement modeste et n'entraînera, même en cas d'exercice de tous les nouveaux droits de souscription, qu'une dilution limitée de la participation des actionnaires actuels. En effet, si tous les nouveaux droits de souscription sont exercés, les nouvelles actions qui résulteront de cet exercice ne représenteront que 0,10 % des 1 602 427 569 actions existant au 31 décembre 2008.

Rapport conformément à l'article 523 du Code des Sociétés - Conflits d'intérêts

Conformément au Code des Sociétés, un administrateur qui a un intérêt opposé dans une décision du Conseil d'Administration, n'est pas autorisé à participer aux discussions et délibérations précédant la décision du Conseil, ni à participer au vote. En outre, il doit informer le commissaire de la société du conflit d'intérêts.

En 2008, cette procédure a été appliquée une seule fois. A l'occasion de la décision du Conseil d'Administration du 17 décembre 2008 d'émettre 1 615 543 nouveaux droits de souscription, dans les limites du capital autorisé, en faveur des titulaires de droits de souscription existants déjà émis par AB InBev SA/NV, dans le cadre de son programme d'intéressement à long terme, Monsieur Stéfán Descheemaeker a déclaré avoir un conflit d'intérêt en tant que bénéficiaire de nouveaux droits de souscription. Il n'a dès lors pas participé aux délibérations du Conseil, ni au vote. Il est précisé que Monsieur Stéfán Descheemaeker a reçu ses droits de souscription existants à l'époque où il était membre du personnel d'AB InBev.

Il est fait référence au rapport conformément à l'article 608 du Code Belge des Sociétés établi sur l'utilisation du capital autorisé en 2008 pour de plus amples informations sur le contenu et la nature de la décision, sa justification ainsi que les conséquences patrimoniales pour la société.

Informations concernant les missions confiées au commissaire

Notre commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, KPMG Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Jos Briers, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à la révision des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le Conseil d'Administration de l'entreprise. Les honoraires concernant les services d'audit et les services y afférents prestés par KPMG Réviseurs d'entreprises en 2008 s'élèvent à 1 939k d'euros (2007 : 405k d'euros), dont 521k d'euros (2007 : 405k d'euros) pour le contrôle annuel des états financiers et 1 418k euros (2007 : 0 euro) pour des services relatés. Les services afférents à l'audit ont principalement rapport aux services encourus par rapport à l'augmentation de capital. Toutes les missions ont été approuvées par le comité d'audit.

Les honoraires d'audit et autres honoraires pour 2008 en relation avec des services rendus par d'autres bureaux du réseau de KPMG s'élèvent à 6 444k d'euros (2007 : 5 357k d'euros), dont 5 145k euros (2007 : 4737k d'euros) couvrent la révision des comptes annuels, 200k d'euros (2007 : 368k d'euros) les conseils fiscaux et 1 099k d'euros (2007 : 252k d'euros) les services relatés à l'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2008	5 mars 2009
Rapport annuel disponible sur www.ab-inbev.com	5 mars 2009
Assemblée générale des actionnaires	28 avril 2009
Dividende: date ex-coupon	29 avril 2009
Publication des résultats du premier trimestre	7 mai 2009
Publication des résultats du premier semestre	13 août 2009
Publication des résultats du troisième trimestre	12 novembre 2009

Coordonnées du département 'Investor relations'

Robert Ottenstein
VP Investor Relations
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tel: +32 16 27 60 97
E-mail: Robert.Ottenstein@inbev.com

Thelke Gerdes
Investor Relations Manager
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tel: +32 16 27 68 88
E-mail: Thelke.Gerdes@inbev.com

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non-consolidés) préparés en concordance avec les normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez: AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non-consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le Conseil d'Administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Le rapport de contrôle du commissaire est émis sans réserves, et certifie que les comptes annuels non-consolidés d'AB InBev SA préparés en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008, donne une image fidèle de la situation financière et des résultats d'AB InBev SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires qui les régissent.

Bilan non-consolidé abrégé

Millions d'euros	2008	2007
Actif		
Actifs non-circulants		
Immobilisations incorporelles	557	49
Immobilisations corporelles	73	80
Immobilisations financières	30 755	9 732
	31 385	9 861
Actifs circulants	1 441	2 309
Total de l'actif	32 826	12 170
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 234	474
Primes d'émission	13 080	7 450
Réserve légale	86	47
Réserves indisponibles	196	521
Réserves disponibles	325	-
Bénéfice reporté	1 278	987
	16 199	9 479
Provisions et impôts différés	23	37
Dettes à long terme	11 173	726
Dettes à court terme	5 431	1 928
Total du passif	32 826	12 170

Compte de résultats non-consolidé abrégé

Millions d'euros	2008	2007
Produits d'exploitation	586	270
Charges d'exploitation	(503)	(382)
Résultat d'exploitation	83	(112)
Résultat financier	699	2 232
Résultat exceptionnel	(1)	4
Résultat de l'exercice à affecter	781	2 124

Glossaire

Bénéfice d'exploitation normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué normalisé par action

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires complètement diluées.

Bénéfice normalisé

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice normalisé par action

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

Capital investi

Le capital investi inclut les immobilisations corporelles, les goodwill, les immobilisations incorporelles, les investissements dans les entreprises associées et titres de capitaux propres, le fonds de roulement, les provisions, les avantages au personnel et les impôts différés.

Dépenses nettes d'investissements

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, moins les revenus provenant des ventes.

Dettes financières nettes

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA normalisé

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents.

Éléments non-récurrents

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise et dont le montant s'élève au minimum à 5m d'euros.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement inclut les rubriques des stocks, des créances commerciales et autres créances et des dettes commerciales et autres dettes toutes deux courantes et non courantes.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

Frais de marketing

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de 'sponsoring', les événements, les enquêtes et les études de marché.

Moyenne pondérée des actions ordinaires

Nombre des actions émises au début de l'exercice, corrigé par le nombre d'actions annulées, rachetées et émises durant l'exercice, multiplié par un facteur temps moyen.

Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées

Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires, ajusté par l'effet des options d'action à émettre.

Moyenne pondérée du taux nominal d'imposition

La moyenne pondérée du taux nominal d'imposition est la résultante du taux d'imposition appliqué par chaque pays, calculé sur le bénéfice avant impôts de chaque entité et en divisant la charge totale d'impôts ainsi obtenue par le bénéfice avant impôts de l'entreprise.

Normalisé

Le terme 'normalisé' renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Pay out ratio

Dividende brut par action multiplié par le nombre d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, divisé par le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

Produits

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

Ratio dettes/capitaux propres

Dettes financières nettes divisées par les capitaux propres attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

Scope

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères, et scopes. Un scope représente l'impact d'acquisitions et cessions, l'initiation ou la cession d'activités, ou un transfert d'activités entre les secteurs.

Gouvernance d'entreprise

- 129 Code belge de gouvernance d'entreprise
- 130 Le Conseil d'Administration
- 132 Le Chief Executive Officer
et l'Executive Board of Management
- 132 Rapport de rémunération 2008

Gouvernance d'entreprise

Favoriser la conduite éthique

Le Conseil encourage la direction à promouvoir et à préserver une culture éthique, incitant ainsi l'ensemble des collaborateurs à adopter une conduite éthique en affaires.

Le Code de conduite de la société fixe les normes éthiques auxquelles tous les travailleurs sont tenus de se conformer. Il engage les collaborateurs à respecter l'ensemble des lois, à révéler tout conflit d'intérêts pertinent, à agir à chaque instant dans l'intérêt du groupe et à mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Le Code régit également la confidentialité des informations, fixe les limites d'acceptation de cadeaux ou de divertissements ainsi que l'utilisation adéquate des biens de la société.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, Anheuser-Busch InBev a instauré un système d'alerte interne permettant aux collaborateurs de rapporter, de manière simple, sécurisée, confidentielle et même anonyme s'ils le souhaitent, toute activité violant le Code de conduite dans le cadre d'une politique d'alerte aux contours clairs et conformes à la législation en vigueur.

Prouver l'engagement d'Anheuser-Busch InBev en matière de communication avec ses actionnaires

Anheuser-Busch InBev s'est engagée à créer de la valeur pour ses actionnaires. En effet, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'aider à la réalisation de cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une panoplie d'outils de communication, parmi lesquels nous citerons les rapports annuels, le Global Citizenship Report, les annonces des résultats financiers, les séances d'information, ainsi qu'une partie du site web d'Anheuser-Busch InBev consacrée aux investisseurs.

Anheuser-Busch InBev reconnaît qu'une communication de qualité crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de prouver son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel entend garantir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

Soutenir les droits des actionnaires

Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev au plus tard 24 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Le procès-verbal des réunions ainsi que les résultats des votes sont publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev immédiatement après la réunion.

Prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées

Le Code of Dealing de la société s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des administrateurs du groupe. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant l'annonce de résultats financiers, ou encore avant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse.

Le Code interdit toute négociation d'actions pendant une période close, soit une période de 15 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des actions de la société, les administrateurs et les cadres sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee et d'informer le comité à l'issue de la transaction.

Le Compliance Program de la société renforce et contrôle le respect de ce Code.

Conformément à la réglementation belge sur la prévention des abus de marché, la société établit des listes d'initiés. Les membres de l'Executive Board of Management et du Conseil d'Administration communiquent en outre toutes leurs transactions à la Commission bancaire, financière et des assurances, qui publie ces notifications sur son site web.

1. Code belge de gouvernance d'entreprise

Société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev se conforme aux principes et aux dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise, publié en décembre 2004.

La majeure partie du Code se retrouve dans les règles de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. L'ensemble de ces règles de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web d'Anheuser-Busch InBev sous le titre "Corporate Governance Statement". Les règles font l'objet d'une mise à jour régulière.

Dans un souci de refléter la structure spécifique de l'actionnariat de la société ainsi que la nature internationale de ses activités, le Conseil d'Administration a adopté les règles suivantes :

Principe 5.3./1 (Annexe D) du Code belge: "Le Conseil d'Administration constitue un comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants": Le Conseil d'Administration nomme le président et les membres du Compensation and Nominating Committee (Comité de rémunération et de nomination) parmi les administrateurs, dont au moins un membre parmi les administrateurs indépendants. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs qui sont indépendants de la direction et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'Administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du Code qui vise à éviter les conflits d'intérêts potentiels.

Principe 7.4. du Code belge: "Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent ni des rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni des avantages en nature et des avantages liés aux plans de pension": La rémunération des membres du Conseil se compose d'une partie fixe et d'un nombre d'options limité et prédéterminé, gage d'indépendance des membres du Conseil et d'harmonisation des intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires. Le Conseil d'Administration ne voit pas en quoi l'octroi d'options pourrait influencer sur le jugement de ses membres. En conséquence, le Conseil considère que les principes de rémunération de la société sont compatibles avec les recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Il convient enfin de remarquer que les options ne sont susceptibles d'être octroyées que sur recommandation du Compensation and Nominating Committee. Une telle recommandation doit ensuite recevoir l'aval du Conseil et des actionnaires réunis en assemblée générale.

Principe 8.9. du Code belge: "Le seuil à partir duquel un actionnaire peut soumettre des propositions à l'assemblée générale ne peut dépasser 5% du capital": Conformément aux dispositions du Code belge des sociétés, les actionnaires représentant un cinquième du capital de la société sont habilités à demander au Conseil de convoquer une assemblée des actionnaires et donc à mettre des points à l'ordre du jour. Le Conseil est convaincu que le cadre de gouvernance d'entreprise de la société garantit un traitement équitable de tous les actionnaires, en ce compris les actionnaires minoritaires et les actionnaires étrangers. Anheuser-Busch InBev encourage la participation aux assemblées des actionnaires et les incite à voter par procuration ou par courrier. L'assemblée des actionnaires consacre toujours du temps aux questions et les actionnaires sont invités à soumettre leurs questions écrites à la société avant la réunion. En outre, Anheuser-Busch InBev s'engage à maintenir une communication étroite avec ses actionnaires à tout moment. Elle est particulièrement respectueuse des droits de ses actionnaires minoritaires. Le Conseil n'est pas convaincu qu'un abaissement du seuil autorisé pour soumettre des propositions à l'assemblée des actionnaires pourrait utilement concourir à la réalisation de cet objectif.

2. Le Conseil d'Administration

Structure

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de treize membres, tous non exécutifs. Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la déclaration de gouvernance d'entreprise (Corporate Governance Statement) d'Anheuser-Busch InBev. Cette déclaration comporte également les critères d'indépendance en vigueur pour les administrateurs indépendants.

Lors de l'assemblée annuelle organisée le 29 avril 2008, les actionnaires ont pris acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Allan Chapin. Monsieur Stéfán Descheemaeker a été nommé comme nouveau membre du Conseil pour une période de trois ans, pour succéder à Monsieur Chapin.

Lors de cette même réunion, les actionnaires ont également renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Arnoud de Pret ainsi que les mandats d'administrateur indépendant de Messieurs Peter Harf et Kees Storm, pour une période de trois ans.

Lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 29 septembre 2008, Monsieur August Busch IV a été nommé en tant que nouvel administrateur de la société. Avant l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc., Monsieur Busch était président et CEO d'Anheuser-Busch. Il est né en 1964 et est citoyen américain. Il a un diplôme de maîtrise en gestion des entreprises de l'Université de St. Louis, un diplôme de maître-brasseur de l'International Brewing Institute de Berlin ainsi qu'une licence en finance, obtenue avec mention "grande distinction", de l'Université de St. Louis. Il s'est également vu remettre un doctorat honorifique en gestion des entreprises par l'Université de Webster.

Administrateurs			Début du mandat	Fin du mandat
August A. Busch IV	°1964, américain	Administrateur non exécutif	2008	2011
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	°1948, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Jean-Luc Dehaene	°1940, belge	Administrateur indépendant non exécutif	2001	2010
Arnoud de Pret Roose de Calesberg	°1944, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	1990	2011
Stéfán Descheemaeker	°1960, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2008	2011
Grégoire de Spoelberch	°1966, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2007	2010
Peter Harf	°1946, allemand	Administrateur indépendant non exécutif, Président du Conseil	2002	2011
Jorge Paulo Lemann	°1939, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Roberto Moses Thompson Motta	°1957, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Kees J. Storm	°1942, néerlandais	Administrateur indépendant non exécutif	2002	2011
Marcel Herrmann Telles	°1950, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Alexandre Van Damme	°1962, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	1992	2010
Mark Winkelman	°1946, néerlandais	Administrateur indépendant non exécutif	2004	2010

	Audit Committee	Compensation and Nominating Committee	Finance Committee
Carlos Alberto da Veiga Sicupira		Membre	
Jean-Luc Dehaene	Membre		
Arnoud de Pret Roose de Calesberg	Membre		Président
Stéfán Descheemaeker			Membre
Grégoire de Spoelberch		Membre	
Peter Harf	Membre	Membre	
Jorge Paulo Lemann			Membre
Roberto Moses Thompson Motta			Membre
Kees J. Storm	Président		
Marcel Herrmann Telles		Président	
Alexandre Van Damme		Membre	
Mark Winkelman			Membre

Principes de fonctionnement

En 2008, le Conseil a tenu 9 réunions ordinaires et 13 réunions téléphoniques extraordinaires. Plusieurs réunions ordinaires se sont tenues à dessein dans les Zones où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil a bénéficié d'une séance d'information complète sur la Zone ou le marché en question. Ces séances d'information comportaient une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour les relever. Plusieurs de ces visites ont également donné l'occasion au Conseil de rencontrer des travailleurs et des clients.

Citons parmi les principaux thèmes figurant à l'ordre du jour du Conseil en 2008, l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc. ; l'augmentation de capital de la société avec droits de préférence de 9,8 milliards d'USD ; le plan à long terme, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget, les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et le personnel, avec la planification des successions, les nouveaux investissements et ceux en cours, ainsi que des discussions et des analyses portant sur les acquisitions, les cessions et la gouvernance.

Le taux de fréquentation moyen des réunions a été de 86 % en 2008. Le Conseil bénéficie de l'assistance de trois comités : l'Audit Committee, le Finance Committee et le Compensation and Nominating Committee.

Le Convergence Committee, qui fut créé à l'annonce du rapprochement avec AmBev en mars 2004, ne fonctionnera plus comme un comité en 2009, étant donné que l'intégration Interbrew-AmBev a été finalisée.

Conformément aux exigences du Code des Sociétés belge, l'Audit Committee se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité, M. Storm, dispose du statut d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés belge. Né en 1942, il a une expérience étendue dans le domaine de la comptabilité et de l'audit : il est aujourd'hui Président retraité de l'Executive Board of Directors d'AEGON, l'un des plus grands groupes d'assurance du monde. Il est également Président du Supervisory Board de KLM, Vice-Président du Supervisory Board de PON Holdings, membre du Supervisory Board d'Aegon et membre du Conseil et de l'Audit Committee de Baxter Intl et d'Unilever, où il occupe également la fonction de Président de l'Audit Committee. L'Audit Committee s'est réuni 8 fois en 2008. Au cours de ces réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, ainsi que les rapports annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité s'est également penché sur des enjeux significatifs épinglés dans les audits internes effectués par le département 'Internal Audit' du groupe ainsi que sur la mise en œuvre du Programme de conformité (Compliance Program) de la société. Parmi d'autres points importants figurant à l'ordre du jour du Comité, nous citerons les obligations des filiales du groupe dans le cadre de la loi Sarbanes Oxley, les litiges importants et les présentations de résultats. Le taux de fréquentation moyen aux réunions de ce comité a été de 94 %.

Le Finance Committee s'est réuni 5 fois en 2008. Les discussions de ce Comité ont porté sur le budget, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, la stratégie de gestion des risques, le programme de rachat d'actions, la planification fiscale et la politique de communication de la société. Le taux de fréquentation moyen des réunions de ce Comité a été de 100 %.

Le Compensation and Nominating Committee s'est réuni 6 fois en 2008 et, conformément à son acte constitutif, ce Comité a abordé la fixation des objectifs, les gratifications accordées à la direction et les plans d'actions et d'options au profit des Cadres, les contrats avec les membres de l'Executive Board of Management, les règles régissant la promotion interne à des fonctions de cadre supérieur ainsi que la planification des successions aux postes clés de cadre. Le taux de fréquentation moyen des réunions de ce Comité a été de 97 %.

Transactions diverses et autres relations contractuelles

Une décision du Conseil concernant l'émission de nouveaux droits de souscription pour prendre en compte l'impact de l'augmentation de capital avec droits de préférence qui a eu lieu au mois de novembre 2008 sur les droits de souscription existants des bénéficiaires, a donné lieu à un conflit d'intérêts visé par les dispositions du Code des Sociétés belge. Voir page 122 du Rapport financier concernant le rapport sur ce conflit d'intérêts tel que requis par l'article 523 du Code des Sociétés belge.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Board of Management

Le Chief Executive Officer (CEO – Directeur Général) se voit confier par le Conseil d'Administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un Executive Board of Management, composé de six responsables fonctionnels internationaux et de six présidents de zone, parmi lesquels les deux Co-Chief Executive Officers d'AmBev, qui rendent compte au Conseil d'Administration de cette dernière.

A dater de janvier 2008, Miguel Patricio a succédé à Dirk Moens en tant que Président de la Zone Asie-Pacifique.

Stéfan Descheemaeker, Chief Strategy Officer, a quitté l'Executive Board of Management et a été nommé comme administrateur non exécutif le 29 avril 2008.

A la clôture de l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc. le 18 novembre 2008, Luiz Fernando Edmond est devenu Président de la Zone Amérique du Nord. En tant que Président de la Zone Amérique du Nord, il supervise l'ensemble des opérations d'Anheuser-Busch InBev aux Etats-Unis et au Canada. Depuis qu'il a rejoint AmBev en 1990 en tant que stagiaire, Luiz Fernando a occupé différents postes au sein des départements distribution, commercial et approvisionnement. Avant d'occuper cette fonction, il était Président de la Zone Amérique latine Nord et Chief Executive Officer d'AmBev. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro.

Le poste de Luiz Fernando Edmond au sein d'AmBev a été repris par João Castro Neves, qui était précédemment Président de la Zone Amérique latine Sud. Bernardo Pinto Paiva, qui a occupé le poste de Président de la Zone Amérique du Nord, a quitté le Canada pour l'Argentine, où il est devenu Président de la Zone Amérique latine Sud, remplaçant ainsi João Castro Neves.

4. Rapport de rémunération 2008¹

Rémunération des membres du Conseil

Au cours de l'année 2008, les membres du Conseil d'Administration ont perçu une indemnité annuelle fixe de 67 000 euros, couvrant leur présence à dix réunions du Conseil. Ce montant a été majoré d'une somme de 1 500 euros au prorata des présences à chaque réunion physique supplémentaire du Conseil ou à chaque réunion d'un Comité. Le président perçoit une indemnité double de celle des autres administrateurs. Le président de l'Audit Committee reçoit une indemnité supérieure de 30 % à celle des autres administrateurs.

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

	Nombre de présences aux réunions du Conseil	Indemnité annuelle pour les réunions du Conseil	Indemnités pour les réunions des Comités	Indemnité totale	Nombre d'options sur actions octroyées en 2008 ⁽²⁾
August Busch IV (à partir du 18 novembre 2008)	3	5 583	0	5 583	0
Allan Chapin (jusqu'au 29 avril 2008)	3	22 333	3 000	25 333	9 000
Carlos Alberto da Veiga Sicipira	18	67 000	9 000	76 000	9000
Jean-Luc Dehaene	20	67 000	12 000	79 000	9000
Arnoud de Pret Roose de Calesberg	21	67 000	27 000	94 000	9000
Stéfan Descheemaeker (à partir du 29 avril 2008)	18	44 667	4 500	49 167	0
Grégoire de Spoelberch	22	67 000	9 000	76 000	9 000
Peter Harf	21	134 000	22 500	156 500	18000
Jorge Paulo Lemann	21	67 000	7 500	74 500	9000
Roberto Moses Thompson Motta	20	67 000	7 500	74 500	9000
Kees J. Storm	18	87 100	24 000	111 100	11700
Marcel Herrmann Telles	21	67 000	30 000	97 000	9000
Alexandre Van Damme	22	67 000	9 000	76 000	9000
Mark Winkelman	20	67 000	7 500	74 500	9000
Ensemble des administrateurs en tant que groupe		896 683	172 500	1 069 183	119 700

¹ Toutes les rémunérations reprises dans ce rapport sont brutes.

² Les options sur actions ont été octroyées dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme. Les options ont un prix d'exercice de 58,31 euros par action, une validité de cinq ans et peuvent être exercées au terme d'une période de trois ans.

Le tableau suivant présente des informations relatives au nombre d'options sur actions octroyées à l'ensemble du Conseil au cours des trois dernières années.³

Nombre d'options offertes	Date d'émission	Date de l'offre	Prix d'exercice en euro
124 035	25 avril 06	2006	38,70
119 700	24 avril 07	2007	55,41
119 700	29 avril 08	2008	58,31

Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc., la société et Monsieur August Busch IV ont en outre conclu un accord de consultance, lequel a pris effet à la clôture de l'acquisition et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2013 selon les conditions décrites ci-dessous. En tant que consultant, Monsieur Busch fournira, à la demande du CEO de la société, des conseils concernant les nouveaux produits et les nouvelles opportunités commerciales d'Anheuser-Busch, examinera les programmes marketing d'Anheuser-Busch, rencontrera les détaillants, les grossistes et les principaux publicitaires d'Anheuser-Busch, assistera aux événements média qui se dérouleront en Amérique du Nord, donnera des conseils sur la relation d'Anheuser-Busch avec les associations caritatives et les communautés au sein desquelles elle est présente, et conseillera sur le goût, le profil et les caractéristiques des boissons à base de malt d'Anheuser-Busch.

Conformément aux dispositions de cet accord de consultance, Monsieur Busch a reçu une rémunération forfaitaire brute en espèces de USD 10 350 000, à réduire des retenues applicables en raison de la résiliation de sa relation d'emploi avec Anheuser-Busch companies Inc. Durant la période de consultation, il percevra une indemnité mensuelle d'environ USD 120 000. Monsieur Busch bénéficiera en outre d'un bureau à St. Louis, Missouri, d'une assistance administrative et de certains avantages sensiblement similaires à ceux octroyés aux employés salariés à temps plein d'Anheuser-Busch. Il bénéficiera d'un service de sécurité personnel jusqu'au 31 décembre 2011 (à St. Louis, Missouri) conformément aux pratiques antérieures d'Anheuser-Busch, ainsi que d'une majoration pour impôt sur le revenu et de billets gratuits pour les événements parrainés par Anheuser-Busch. Monsieur Busch aura également droit, en vertu de la section 280G de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis de 1986, tel que modifié, au paiement de la valeur brute (estimée à environ USD 11,1 millions) des rémunérations et avantages liés au changement de contrôle qui lui sont octroyés suite à la fusion. Les valeurs brutes telles que définies dans la section 280G du Code correspondent à des montants qui, après le prélèvement de certains impôts, équivaldront au précompte sur les rémunérations et avantages qui sont octroyés à Monsieur Busch suite au changement de contrôle.

Monsieur Busch sera soumis à des engagements de non-concurrence et de non-sollicitation de personnel et de clientèle, lesquels s'appliqueront pendant la période de consultation, ainsi qu'à un engagement de confidentialité.

En cas de résiliation du contrat à l'initiative de Monsieur Busch, ce dernier ne bénéficiera plus des droits, rémunérations et avantages octroyés dans le cadre du contrat de consultance (à l'exception des honoraires de consultation acquis mais non encore versés, des remboursements de frais professionnels, du versement de la valeur brute visée par la section 280G du Code, du versement d'une indemnisation par la société, ainsi que de la poursuite de la jouissance d'un bureau et de l'assistance administrative pendant les 90 jours qui suivent la résiliation du contrat); les engagements de non-concurrence et de non-sollicitation restent en vigueur pendant les deux années qui suivent la résiliation du contrat de consultance (mais pas au-delà du 31 décembre 2013). En cas de résiliation à l'initiative de la société pour quelque raison autre que pour "motif grave", Monsieur Busch continuera de bénéficier de l'ensemble des droits (y compris le droit aux rémunérations et avantages) prévus dans le contrat de consultance et continuera d'être lié par les engagements de non-concurrence et de non-sollicitation jusqu'au 31 décembre 2013.

Rémunération des cadres en 2008

La politique de rémunération des cadres de la société, applicable depuis 2005, a été conçue aux fins de promouvoir la culture de hautes performances au sein d'Anheuser-Busch InBev. L'objectif est d'octroyer une rémunération de premier ordre, fruit des performances individuelles et collectives, et de veiller aux intérêts des actionnaires en encourageant les cadres à détenir des actions de la société. Nous mettons davantage l'accent sur la partie variable, annuelle et à long terme, plutôt que sur le salaire de base.

La politique de rémunération complète des cadres de la société est présentée en détail dans le Corporate Governance Statement, disponible sur le site web d'Anheuser-Busch InBev.

Salaire de base

En 2008, le CEO a perçu un salaire fixe de 1,02 millions d'euros, tandis que les autres membres de l'Executive Board of Management ont collégialement perçu un salaire de base de 5,7 millions d'euros.

³ Sur la base de la composition du Conseil à la date de l'offre.

Prime annuelle

En 2008, l'objectif de croissance interne de l'EBITDA au niveau mondial n'ayant pas été atteint, le CEO n'a perçu aucune prime. Les autres membres de l'Executive Board of Management ont collégialement perçu une prime de 1,85 millions d'euros. La prime était basée sur les résultats de la société en 2008 par rapport aux objectifs de croissance de l'EBITDA, de croissance des volumes, de croissance des parts de marché et d'économies réalisées sur les coûts, fixés pour l'année 2008 et sur les performances des cadres en fonction de leurs objectifs individuels. La prime sera payable en avril 2009 ou aux alentours de cette date.

Conformément à la politique de rémunération des cadres de la société, la moitié de la prime est convertie en actions à détenir pendant trois ans, les actions étant évaluées à leur valeur de marché au moment de leur octroi. En ce qui concerne l'autre moitié de leur prime, les cadres peuvent choisir de la percevoir en espèces ou d'investir la totalité ou la moitié du solde de leur prime en actions à détenir pendant cinq ans. Ce report volontaire donne droit à une équivalence en options devenant exerçables après cinq ans, pour autant que les objectifs financiers fixés aient été réalisés ou dépassés. Dans l'hypothèse où le solde de la prime est investi entièrement en actions, le nombre d'options équivalentes octroyées sera égal à 4,6 fois le nombre d'actions correspondant au montant brut de la prime investie. Dans l'hypothèse où le solde de la prime est investi pour la moitié en actions, le nombre d'options équivalentes octroyées sera égal à 2,3 fois le nombre d'actions correspondant au montant brut de la prime investie.

Les principales caractéristiques des actions sont les suivantes :

1. Les actions sont des actions ordinaires existantes ;
2. Les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de l'octroi ; et
3. Les actions sont octroyées au prix du marché en vigueur au moment de l'octroi. Le Conseil d'Administration peut néanmoins octroyer, à son entière discrétion, une réduction sur le prix du marché.

Les principales caractéristiques des options sont les suivantes :

1. Un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi ;
2. Une durée de vie maximale de 10 ans et une période d'exercice qui commence après cinq ans, pour autant que des conditions liées à des objectifs financiers aient été remplies à la fin de la troisième, de la quatrième ou de la cinquième année suivant l'octroi ;
3. En cas d'exercice, chaque option donne droit à une action ;
4. En cas d'exercice, les options donnent droit au paiement en espèces d'un montant équivalent aux dividendes qui ont été déclarés à partir de la date d'octroi des options ; et
5. Des restrictions et des dispositions particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

Au total, 424 933 actions et 1 043 242 options équivalentes ont été octroyées aux employés en 2008 (prime 2007), conformément à la politique de rémunération des cadres.

Le tableau suivant comporte des informations relatives au nombre d'actions et d'options équivalentes octroyées en 2008 (prime 2007) au CEO et aux autres membres de l'Executive Board of Management. Ces options deviennent exerçables après cinq ans, pour autant que des conditions liées à des objectifs financiers aient été remplies à la fin de la troisième, quatrième ou cinquième année suivant l'octroi.

	Actions Anheuser-Busch InBev acquises en 2008	Options équivalentes octroyées en 2008 ⁽¹⁾	Date de l'offre	Prix d'exercice ajusté en euro ⁽¹⁾
Carlos Brito – CEO	47 683	229 219	3 mars 2008	34,34
Alain Beyens	15 831	0	–	–
Chris Burggraeve	6 549	24 099	3 mars 2008	34,34
Sabine Chalmers	11 763	68 790	3 mars 2008	34,34
Stéfan Descheemaeker ⁽²⁾	743	0	–	–
Felipe Dutra	18 312	88 031	3 mars 2008	34,34
Claudio Braz Ferro	15 186	73 025	3 mars 2008	34,34
Claudio Garcia	16 972	81 589	3 mars 2008	34,34
Miguel Patricio	12 892	61 973	3 mars 2008	34,34
Jo Van Biesbroeck	8 954	0	–	–
Francisco Sá	1 525	7 337	3 mars 2008	34,34
João Castro Neves	–	–	–	–
Luiz Fernando Edmond	–	–	–	–
Bernardo Pinto Paiva	–	–	–	–

1 Suite à l'augmentation de capital avec droit de préférence qui a eu lieu en novembre 2008, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajustés suivant la méthode proportionnelle proposée par Euronext-Liffe afin de compenser l'effet de dilution de l'augmentation de capital avec droit de préférence. Le coefficient d'ajustement est de 0,6252. Le prix d'exercice ajusté des droits de souscription équivaut au prix d'exercice d'origine (€ 54,92) multiplié par le coefficient d'ajustement. Le nombre de droits de souscription ajusté qui est indiqué dans ce tableau est égal au nombre de droits de souscription d'origine divisé par le coefficient d'ajustement.

2 Stéfan Descheemaeker a quitté l'Executive Board of Management et a été nommé administrateur non exécutif le 29 avril 2008.

Echange du programme d'actionnariat salarié

Le rapprochement avec AmBev constitue une occasion exceptionnelle de partager le savoir-faire d'AmBev au sein du groupe Anheuser-Busch InBev et requiert dès lors le transfert ponctuel de certains membres de l'équipe de direction d'AmBev vers Anheuser-Busch InBev. Afin d'encourager la mobilité de la direction et de s'assurer que les intérêts de ces managers rejoignent en tous points ceux d'Anheuser-Busch InBev, le Conseil a adopté un programme visant à permettre à ces managers d'échanger facilement leurs actions AmBev contre des actions Anheuser-Busch InBev. En vertu de ce programme, les actions AmBev peuvent être échangées contre des actions Anheuser-Busch InBev sur la base du prix moyen des actions AmBev et Anheuser-Busch InBev à la date de l'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de cinq ans et pour autant que le manager reste en service pendant cette période.

En 2008, les membres de l'Executive Board of Management ont échangé 531 649 actions Anheuser-Busch InBev dans le cadre de ce programme.

Octroi exceptionnel d'options à la clôture de l'acquisition d'Anheuser-Busch.

Le 25 novembre 2008, la société a octroyé environ 28 000 000 options à environ 40 cadres d'Anheuser-Busch InBev, d'Anheuser-Busch et d'AmBev. Anheuser-Busch InBev est convaincue que les cadres sélectionnés contribueront à la mise en œuvre d'une intégration réussie de Anheuser-Busch Companies, Inc. et de Anheuser-Busch InBev, ce qui étayera la capacité d'Anheuser-Busch InBev à procéder à un désendettement rapide de sa structure financière.

Le CEO s'est vu octroyer 3 253 358 options et les autres membres de l'Executive Board of Management ont reçu collégalement 9 326 286 options.

Cet octroi devra être confirmé par l'assemblée annuelle des actionnaires d'Anheuser-Busch InBev, conformément aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit d'acheter une action existante. Le prix d'exercice des options est de 10,32 euros, ce qui correspond à la valeur du marché des actions au moment de l'octroi des options, telle qu'ajustée suite à l'augmentation de capital avec droit de préférence qui a eu lieu en novembre 2008. L'ajustement a été effectué suivant la méthode proportionnelle proposée par Euronext-Liffe afin de compenser l'effet de dilution de l'augmentation de capital avec droit de préférence. Le coefficient d'ajustement est de 0,6252. Le prix d'exercice ajusté des options équivaut au prix d'exercice d'origine multiplié par le coefficient d'ajustement.

La moitié des options a une durée de vie de 10 ans à compter de la date d'octroi et peut être exercée à partir du 1^{er} janvier 2014. L'autre moitié des options a une durée de vie de 15 ans à compter de la date d'octroi et peut être exercée à partir du 1^{er} janvier 2019. L'exercice de ces options est soumis, entre autres, à la condition qu'Anheuser-Busch InBev satisfasse à un test de performance. Ce test de performance sera réussi si le rapport endettement net/EBITDA d'Anheuser-Busch InBev tombe sous la barre des 2,5 avant le 31 décembre 2013. Les options sur actions ne peuvent être cédées, sauf en cas de décès du détenteur.

Autres rémunérations

Nous accordons également aux cadres une assurance vie et une couverture médicale ainsi que d'autres avantages extralégaux, conformes aux pratiques en vigueur sur le marché.

En outre, le CEO bénéficie aussi des avantages extralégaux habituels accordés aux expatriés, tels qu'une indemnité de logement, conformément à la pratique sur le marché local.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cadres participent aussi aux régimes de retraite de la société, en Belgique ou dans leur pays. Le groupe gère un certain nombre de plans à prestations et à contributions définies conformes aux pratiques en vigueur sur le marché.

Carlos Brito participe à un plan à contributions définies. La contribution annuelle payée pour son plan s'élève à approximativement 36 000 euros.

Accords relatifs à l'emploi et accords de cessation d'emploi

Carlos Brito a été nommé au poste de Chief Executive Officer, avec entrée en fonction le 1^{er} mars 2006. Carlos Brito perçoit un salaire annuel de base de 1,02 millions d'euros. Depuis 2006, il participe également aux plans de rémunération des cadres de la société. Dans l'hypothèse d'une résiliation de son contrat d'emploi non causée par un motif grave, Carlos Brito aurait droit à une indemnité de préavis équivalente à douze mois de rémunération et, pour autant qu'il puisse y prétendre, à la prime de performance relative à l'année de la cessation et calculée au prorata de celle-ci.

Les accords de cessation d'emploi pour les autres membres de l'Executive Board of Management prévoient généralement une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération et, pour autant qu'ils puissent y prétendre, une prime de performance relative à l'année de la cessation et calculée au prorata de celle-ci.

Contacts

Siège social

Anheuser-Busch InBev
Grand'Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Quartier général mondial

Anheuser-Busch InBev
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél : +32 16 27 6111
Fax : +32 16 50 6111

Amérique du Nord

Canada
Labatt Breweries of Canada
207 Queen's Quay West
Suite 299
P.O. Box 133
M5J 1A7
Toronto, Ontario
Tél : +1 416 361 5050
Fax : +1 416 361 5200

Cuba
Cerveceria Bucanero
Calle 49 No 2817, esq a 49 A
Reperto Kohly, Playa
La Habana
Tél : +537 204 8557
Fax : +537 204 8586

États-Unis
Anheuser-Busch Cos. Inc.
One Busch Place
St. Louis
Missouri 63118
Tél : +1 314 577 2000
Fax : +1 314 577 1779

Amérique Latine Nord

Companhia de Bebidas das Américas - AmBev
Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017,
4th floor
04530-001 São Paulo
Brésil
Tél : +55 11 2122 1200
Fax : +55 11 2122 1563

Amérique Latine Sud

Cerveceria y Malteria Quilmes
Av. 12 de Octubre y Gran Canaria
(B1878AAB) Quilmes
Provincia de Buenos Aires
Argentine
Tél : +54 11 4349 1700
Fax : +54 11 4349 1864

Europe de l'Ouest

Allemagne
InBev Deutschland
Am Deich 18/19
28199 Bremen
Tél : +49 421 5094 0
Fax : +49 421 5094 667

Belgique
InBev Belgium
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél : +32 16 27 6111
Fax : +32 16 50 6111

Espagne
InBev Spain
Calle Fructuós Gelabert, 2-4 8^o2a
08970 Sant Joan Despi
Barcelona
Tél : +34 93 480 8320
Fax : +34 93 477 1540

France
InBev France
14 Av. Pierre-Brossolette B.P. 9
59426 Armentières Cedex
Tél : +33 3 2048 3030
Fax : +33 3 2048 3197

Irlande
InBev Ireland
Clonmel Business Centre,
Clonmel House, Forster Way,
Swords, Co. Dublin
Tél : +35 31 897 0211
Fax : +35 31 833 7601

Italie
InBev Italia
Piazza Francesco Buffoni 3
21013 Gallarate (VA)
Tél : +39 0331 268414
Fax : +39 0331 268505

Luxembourg
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch
Rue de la Brasserie 1
9214 Diekirch
Tél : +352 80 2131-1
Fax : +352 80 3923

Pays-Bas
InBev Nederland
Ceresstraat 1
Postbus 3212
4800 CA Breda
Tél : +31 76 525 2424
Fax : +31 76 525 2505

Royaume-Uni
InBev UK
Porter Tun House
500 Capability Green
LU1 3LS Luton
Tél : +44 1582 39 1166
Fax : +44 1582 39 7397

Europe centrale & de l'Est

Bulgarie
Kamenitza
1 Business Park Sofia
Building 3, 1st Floor, Office 103
Mladost 4
1766 Sofia
Tél : +359 24 89 99 06
Fax : +359 29 74 03 85

Croatie
Zagrebacka Pivovara
Ilica 224
10000 Zagreb
Tél : +385 1 39 00 199
Fax : +385 1 37 74 639

Hongrie
Borsodi Sörgyár
Rákóczi u. 81
3574 Böcs
Tél : +36 46 318 133
Fax : +36 46 318 129

Montenegro
Industrija piva i sokova Trebjesa
Njegoseva 18
81400 Niksic
Tél : +381 83 204 800
Fax : +381 83 204 886

République tchèque
Pivovary Staropramen
Nádražní 84
150 54 Praha 5
Tél : +420 257 191 111
Fax : +420 257 191 288

Romanie
InBev Romania
B-dul Dimitrie Pompei nr. 9-9A
Cladirea 20, etja 1
cod 020335, Bucharest
Tél : +40 21 243 1100
Fax : +40 21 243 1001

Russie
SUN InBev
Ul. Krylatskaya, 17
Business Park 'Krylatsky Hills',
Building A
121614 Moscow
Tél : +7 495 960 23 60
Fax : +7 495 960 23 62

Serbie
Apatinska Pivara
Trg oslobođenja 5
25260 Apatin
Tél : +381 25 783 111
Fax : +381 25 783 120

Slovaquie
Staropramen - Slovakia
Trnavská cesta 82
820 12 Bratislava 2
Tél : +421 2 4911 0500
Fax : +421 2 4911 0550

Ukraine
SUN InBev Ukraine
87, Bozhenko Str.
Kiev 03150
Tél : +380 44 201 4000
Fax : +380 44 490 4009

Asie-Pacifique

Australie
InBev Market Development Australia, NZ, New Caledonia Representative Office
Level 2, 201 Fitzroy Street
Melbourne, Victoria
Australie, 3182
Tél : +61 3 9534 8360
Fax : +61 3 9534 9151

Chine
Anheuser-Busch InBev China
16F Central Plaza
No. 381 Huai Hai Zhong Road
Shanghai 200020
P.R.C.
Tél : +86 21 6170 5858
Fax : +86 21 6170 5998

Corée du Sud
Oriental Brewery Company
Hanwon Building
#1449-12, Seocho-dong
Seocho-gu, Seoul 137-070
Tél : +82 2 2149 5006
Fax : +82 2 2149 5386

Singapour
InBev Market Development Asia Pacific Representative Office
408 North Bridge Road
#03-02
Lubritrade Building
Singapore 188725
Tél : +65 6738 1742
Fax : +65 6737 5975